



HAL
open science

Les effets de la reterritorialisation de l'agriculture sur les territoires : gouvernance locale de la transition agro-écologique dans les territoires ruraux et périurbains d'Ille-et-Vilaine

Marine Dubos-Raoul, Yvon Le Caro

► To cite this version:

Marine Dubos-Raoul, Yvon Le Caro. Les effets de la reterritorialisation de l'agriculture sur les territoires : gouvernance locale de la transition agro-écologique dans les territoires ruraux et périurbains d'Ille-et-Vilaine : Rapport final du projet AgriTER. Université Rennes 2. 2023, 111 p. hal-03969481

HAL Id: hal-03969481

<https://univ-rennes2.hal.science/hal-03969481>

Submitted on 5 May 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



**Les effets de la reterritorialisation de l'agriculture sur les territoires :
gouvernance locale de la transition agro-écologique
dans les territoires ruraux et périurbains d'Ille-et-Vilaine**

-

Rapport final du projet AgriTER

Rapport de recherche

Marine Dubos-Raoul et Yvon Le Caro

**Projet de recherche mené de janvier 2021 à juillet 2022
au sein de l'UMR CNRS 6590 ESO Espaces et société,
à l'université Rennes 2 et financé par la Région Bretagne
dans le cadre du dispositif SAD (Stratégie d'attractivité durable)**

Février 2023

Résumés et mots-clés

Résumé :

On assiste à une recrudescence d'initiatives de reterritorialisation de l'agriculture. Celles-ci s'inscrivent dans le contexte de la transition socio-environnementale et de la montée en puissance de la gouvernance territoriale. Le terrain breton nous permet d'observer ces dynamiques, qui convergent vers la formulation et l'expérimentation d'alternatives au modèle agricole dominant. Les réseaux alternatifs d'agriculteurs ont mis sur pied un certain nombre d'initiatives innovatrices à l'échelle de leurs fermes, de leur réseau et de leur territoire. Fort du constat partagé de la nécessité de relocaliser les systèmes de production on se demande alors de quelle manière les acteurs territoriaux accompagnent ou impulsent ces changements, de quels outils ils disposent et quels sont les leviers qui leur permettent d'accompagner la transition agro-écologique ? La recherche qualitative de terrain nous permet un état des lieux des forces en présence et de saisir l'ampleur et les défis qui se posent à la transition agro-écologique dans les territoires. La capacité de fédérer les agriculteurs au-delà de leur frange alternative est un des enjeux pour que la reterritorialisation soit efficace sur le plan écologique. Sur le territoire de la Communauté de communes Val-d'Ille-Aubigné, une frise chronologique synthétise l'inventaire des initiatives agricoles et territoriales depuis 2008. 21 entretiens semi-directifs permettent de documenter les processus en cours. L'analyse de dispositifs (Breizh Bocage, Terres de Sources, veille foncière, Plan bio territorial) et de projets de filières en circuits courts débouche sur une réflexion prospective en termes d'articulation entre action agricole et action territoriale.

Mots-clés :

agro-écologie ; transition socio-écologique ; gouvernance territoriale ; reterritorialisation des pratiques agricoles ; dispositifs territoriaux ; innovations sociales ; circuits courts ; bocage ; ressource en eau potable ; foncier agricole ; filières agricoles ; agricultures alternatives ; Bretagne ; Rennes ; Communauté de communes Val-d'Ille-Aubigné ; géographie sociale

Abstract :

There is a resurgence of initiatives to reconnect agriculture to the place. These initiatives are part of the socio-environmental transition and the rise of territorial governance. In Brittany, we observe these dynamics, which converge towards the formulation and experimentation of alternatives to the dominant agricultural model. Alternative farmer networks have set up a number of innovative initiatives at the scale of their farms, their network and their territory. Given the shared observation of the need to relocalise production systems, we wonder how territorial actors accompany or encourage these changes, what tools they can use and what levers enable them to support the agro-ecological transition? Qualitative field research is conducted in order to take stock of the forces at work and to grasp the scope and challenges of the agro-ecological transition in the territories. The ability to federate farmers beyond their alternative fringe is one of the issues at stake if reterritorialisation is to be effective on the ecological level. In the territory of the Val-d'Ille-Aubigné Community of Communes, a timeline summarises the inventory of agricultural and territorial initiatives since 2008. 21 semi-structured interviews document the processes underway. The analysis of some public schemes (Breizh Bocage, Terres de Sources, land monitoring, territorial organic plan) and some short supply chains

projects leads to a prospective reflection in terms of articulation between agricultural and territorial action.

Key-words :

agro-ecology; socio-ecological transition; territorial governance; reterritorialization of agricultural practices; territorial schemes; social innovations; short food supply chains; bocage; water resources; farmland market; agricultural sectors; alternative agricultures; Brittany; Rennes; Val-d'Ille-Aubigné community of communes; social geography

Zusammenfassung

Es gibt immer mehr Initiativen zur Reterritorialisierung der Landwirtschaft. Diese sind im Kontext des sozio-ökologischen Übergangs und der zunehmenden Bedeutung der territorialen Governance zu sehen. Die bretonische Feldstudie ermöglicht es uns, diese Dynamiken zu beobachten, die auf die Formulierung und Erprobung von Alternativen zum vorherrschenden Landwirtschaftsmodell hinauslaufen. Alternative Netzwerke von Landwirten haben eine Reihe von innovativen Initiativen auf der Ebene ihrer Höfe, ihres Netzwerks und ihres Territoriums ins Leben gerufen. Angesichts der gemeinsamen Feststellung, dass eine Relokalisierung der Produktionssysteme notwendig ist, stellt sich die Frage, wie die territorialen Akteure diese Veränderungen begleiten oder vorantreiben, über welche Instrumente sie verfügen und welche Hebel ihnen ermöglichen, den agrarökologischen Übergang zu begleiten? Die qualitative Feldforschung ermöglicht uns eine Bestandsaufnahme der vorhandenen Kräfte und erlaubt uns, das Ausmaß und die Herausforderungen zu erfassen, die sich dem agrarökologischen Übergang in den Gebieten stellen. Die Fähigkeit, Landwirte über ihren alternativen Rand hinaus zu vereinen, ist eine der Herausforderungen, wenn die Reterritorialisierung ökologisch wirksam sein soll. Im Gebiet der Communauté de communes Val-d'Ille-Aubigné fasst eine Zeitleiste das Inventar der landwirtschaftlichen und territorialen Initiativen seit 2008 zusammen. 21 halbdirektive Interviews ermöglichen es, die laufenden Prozesse zu dokumentieren. Die Analyse von Maßnahmen (Breizh Bocage, Terres de Sources, Bodenüberwachung, territorialer Bioplan) und von Projekten für kurze Wege führt zu einer zukunftsweisenden Reflexion über die Verbindung zwischen landwirtschaftlichen und territorialen Maßnahmen.

Schlagwörter

Agrarökologie; sozial-ökologischer Übergang; territoriale Governance; Reterritorialisierung der landwirtschaftlichen Praktiken; territoriale Maßnahmen; soziale Innovationen; Lebensmittel-Kurzlieferkette; Heckenland; Trinkwasserressource; landwirtschaftlicher Boden; landwirtschaftliche Wertschöpfungsketten; alternative Landwirtschaften; Bretagne; Rennes; Val-d'Ille-Aubigné Verwaltungsgemeinschaft; Sozialgeographie

Resumoo

Constatamos um aumento das iniciativas de reterritorialização da agricultura. Essas se dão no contexto da transição socioambiental e da importância cada vez mais relevante da governança territorial. O campo “Breton” nos permite observar essas dinâmicas, caminhando para experiências alternativas ao modelo agrícola dominante. As redes alternativas camponesas edificaram iniciativas inovadoras na escala das suas propriedades, das suas redes e dos seus territórios. Frente a necessidade de relocalizar os sistemas de produção, fica a questão do papel dos sujeitos territoriais e a maneira que eles auxiliam ou impulsionem essas mudanças, quais são as ferramentas ou medidas que eles dispõem para acompanhar a transição agroecológica? A pesquisa qualitativa de campo permitiu fazer um ponto da situação das forças em presença e assim captar a amplitude dos desafios para a transição agroecológica nos territórios. A capacidade de unir os agricultores além dos alternativos é um desafio para que a reterritorialização seja eficaz ecologicamente. No território da Comunidade de Municípios Val-d’Ille-Aubigné, uma linha do tempo sintetiza o inventário das iniciativas agrícolas e territoriais desde 2008. 21 entrevistas semi-dirigidas permitem documentar os processos em curso. A análise dos dispositivos (Breizh Bocage, Terres de Sources, veille foncière, Plano bio territorial) e dos projetos de redes de canais curtos leva a uma reflexão prospectiva em termos de articulação entre ação agrícola e ação territorial.

Palavras-chave

Agroecologia; transição socio-ecológica; governança territorial; reterritorialização das práticas agrícolas; dispositivos territoriais; inovações sociais; canais curtos; bocage; recurso em água potável; terras agrícolas; agriculturas alternativas; Bretagne; Rennes; Comunidade de Municípios Val-d’Ille-Aubigné; geografia social.

Pour citer ce rapport :

DUBOS-RAOUL Marine & LE CARO Yvon, *Les effets de la reterritorialisation de l'agriculture sur les territoires : gouvernance locale de la transition agro-écologique dans les territoires ruraux et périurbains d'Ille-et-Vilaine. Rapport final du projet AgriTER*. Rennes : UMR CNRS 6590 ESO Espaces et sociétés / Université Rennes 2, 2023, 111 p.

En ligne sur Hal-SHS, URL : <https://shs.hal.science/hal-03969481v1>

Sommaire

Remerciements.....	6
Table des cartes.....	7
Table des tableaux.....	7
Table des graphiques.....	7
Table des schémas.....	7
Sigles et acronymes.....	8
1. Introduction.....	9
1.1. Contexte du projet de recherche.....	9
1.2. Problématique et hypothèses de recherche.....	11
1.3. Organisation du rapport.....	13
2. Méthodologie de recherche.....	14
2.1. Revue de littérature.....	14
2.2. L'enquête de terrain dans la perspective de la recherche qualitative.....	15
3. Positionnement de recherche : changement de paradigme agricole et territorial.....	17
3.1. Le modèle agricole industriel : l'épuisement d'un cadre commun de référence.....	17
3.2. Emergence d'agricultures alternatives : vers un nouveau référentiel ?.....	19
3.3. L'agro-écologie nouveau paradigme ? Des mouvements sociaux à la mise sur l'agenda politique.....	22
3.4. Contribution d'approches territoriales à la construction du référentiel agro-écologique.....	27
4. Les dynamiques de reterritorialisation de l'agriculture dans la CC VIA.....	37
4.1. Le terrain breton.....	37
4.2. Préparation du travail de terrain.....	38
4.3. Initiatives et dispositifs vecteurs de la reterritorialisation de l'agriculture dans la Communauté de communes du Val-d'Ille-Aubigné.....	45
5. Conclusion : acteurs, échelles, enjeux, leviers et perspectives des dynamiques de reterritorialisation de l'agriculture.....	77
5.1. Qui veut et qui peut : qui re-territorialise en somme ?.....	77
5.2. La gestion des ressources : vers une prise en charge collective du territoire ?.....	78
5.3. Des réseaux agricoles à/vers la gouvernance territoriale.....	82
5.4. La reterritorialisation agricole : la gouvernance à tâtons !.....	85
6. Références bibliographiques.....	88
7. Annexes.....	93
Annexe 1 : Tableau d'analyse de contenu des entretiens.....	93
Annexe 2 : Grille d'analyse et synthèse des entretiens par modèle de production.....	98
Annexe 3 : Réunions de travail de l'équipe AgriTER et associés.....	101
Annexe 4 : Valorisation de la recherche AgriTER.....	109
8. Table des matières.....	110

Remerciements

Marine Dubos-Raoul remercie tout particulièrement les agriculteurs et les acteurs territoriaux qui ont eu la gentillesse de lui accorder du temps pour des entretiens passionnants. Elle remercie également les membres du projet Atlass2 et tout particulièrement Anne-Cécile Brit, Blaise Berger et Sixtine pour avoir permis l'échange de données et de points de vue sur la dimension alimentaire de la reterritorialisation agricole. Elle remercie, enfin et surtout, Yvon Le Caro pour avoir accepté de se lancer dans ce projet de recherche, pour sa grande disponibilité pour le débat d'idées (lors de réunions de travail ou autour d'un café entre deux cours/réunions) et principalement pour la considération qu'il porte et la place qu'il accorde aux jeunes chercheurs et chercheuses dans ce processus de discussions académiques, rendant cette expérience particulièrement enrichissante dans le cheminement professionnel.

Yvon Le Caro remercie Marine Dubos-Raoul pour son initiative de venir faire de la recherche à ESO sur ce thème, pour son engagement dans le projet, pour la qualité des entretiens et de leur analyse et pour les réunions de travail efficaces et sympathiques qui ont rythmé ce projet et la finalisation de ce rapport.

Les auteurs remercient la Région Bretagne pour avoir accordé à l'UMR ESO le financement du projet AgriTER, le laboratoire ESO-Rennes et à la cellule recherche de l'UFR Sciences sociales de l'université Rennes 2 pour en avoir assuré l'administration.

Table des cartes

CARTE 1 : LOCALISATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL-D'ILLE-AUBIGNE EN REGION BRETAGNE	38
CARTE 2 : ENJEUX TERRITORIAUX AUTOUR DE LA PRODUCTION ET DE LA CONSOMMATION EN EAU POTABLE DU PROGRAMME TERRES DE SOURCES (TDS).....	70

Table des tableaux

TABLEAU 1 : PROTOCOLE DE RECHERCHE	41
TABLEAU 2 : GUIDE D'ENTRETIEN.....	43
TABLEAU 3 : PROFESSION DES ACTEURS INTERROGES ET DATE DE L'ENTRETIEN	45
TABLEAU 4 : EFFECTIFS ANIMAUX DANS LE TERRITOIRE DU VAL-D'ILLE-AUBIGNE EN 2010 ET 2020	48
TABLEAU 5 : TAUX DE COUVERTURE ALIMENTAIRE EN VAL-D'ILLE-AUBIGNE, EN BRETAGNE ET EN FRANCE	49

Table des graphiques

GRAPHIQUE 1 : ASSOLEMENT (EN HA) DANS LE TERRITOIRE DU VAL-D'ILLE-AUBIGNE EN 2010 ET 2020.....	47
--	----

Table des schémas

SCHEMA 1 : SCHEMA TOPOLOGIQUE DE LA TERRITORIALISATION AGRICOLE D'UNE FERME LAITIERE	55
SCHEMA 2 : SCHEMA TOPOLOGIQUE DE LA TERRITORIALISATION AGRICOLE D'UNE FERME POLYVALENTE	56
SCHEMA 3 : SCHEMA TOPOLOGIQUE DE LA TERRITORIALISATION AGRICOLE D'UNE FERME PORCINE	57
SCHEMA 4 : SCHEMA TOPOLOGIQUE DE LA TERRITORIALISATION AGRICOLE D'UNE FERME FROMAGERE.....	58
SCHEMA 5 : SCHEMA TOPOLOGIQUE DE LA TERRITORIALISATION AGRICOLE D'UNE FERME MARAICHERE (1) ..	59
SCHEMA 6 : SCHEMA TOPOLOGIQUE DE LA TERRITORIALISATION AGRICOLE D'UNE FERME MARAICHERE (2) ..	60
SCHEMA 7 : LIGNE DE TEMPS DES DYNAMIQUES DE TERRITORIALISATION DE L'AGRICULTURE DANS LA CC VIA	76
SCHEMA 8 : SCHEMA DES LOGIQUES DE RETERRITORIALISATION	106

Sigles et acronymes

AB : Agriculture Biologique	FRAB : Fédération des Agriculteurs Biologique de Bretagne
Adage : Agriculture Durable par l'Autonomie, la Gestion et l'Environnement (Ille-et-Vilaine)	GAB : Groupement des Agriculteurs Biologique
AMAP : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne	Gemapi : Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations
AOC : Appellation d'Origine Contrôlée	GIE : Groupement d'Intérêts Economiques
BB ; BB1 ; BB2 : Breizh Bocage, Breizh Bocage phase 1 ; Breizh Bocage phase 2	GMS : Grande et Moyenne Surface
Bio : abréviation pour « biologique » ou pour « agriculture biologique » ou pour « agriculteur biologique »	IAA : Industrie Agro-Alimentaire
BRUDED : Bretagne Rurale et Urbaine pour un Développement Durable	IAASTD : Evaluation internationale des connaissances, des sciences et des technologies agricoles pour le développement
CC VIA : Communauté de Communes du Val-d'Ille-Aubigné	IDEA : Indicateurs de Durabilité des Exploitations Agricoles
CD35 : Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine (ex CG35)	INRA : Institut National de la Recherche Agronomique (devient INRAe en 2020)
CDOA : Commission départementale d'orientation de l'agriculture	INRAe : Institut National de Recherche en Agriculture, alimentation et Environnement
CEDAPA : Centre d'Etudes pour un Développement Agricole Plus Autonome (Côtes d'Armor)	ISEC : Institut de Sociologie et d'Etudes Paysannes
CETA : Centre d'Etudes des Techniques Agricoles	JAC : Jeunesse Agricole Catholique
CIRAD : Centre International de Recherche en Agriculture et Développement	LOAAF : Loi d'avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt
CIVAM : Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural	MAE : Mesures Agro-Environnementales
CTE : Contrats Territoriaux d'Exploitation	MSA : Mutualité Sociale Agricole
CUMA : Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole	OPA : Organisations Professionnelles Agricoles
DDAF : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt	PAC : Politique Agricole Commune
DGER : Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (Ministère de l'agriculture)	PAT : Projet Alimentaire Territorial
DIS : Domaines d'Innovations Stratégique	PBT : Plan Bio Territorial
EBR : Eaux du Bassin Rennais	PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial
EGALim : Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous	PLA : Programme local de l'agriculture
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale	RA : Recensement Agricole
FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture	RAD : Réseau Agriculture Durable
FARRE : Forum des Agriculteurs Responsables et Respectueux de l'Environnement	RGPP : Révision générale des politiques publiques
FEADER : Fond Européen Agricole pour le Développement Rural	RPG : Registre Parcellaire Graphique
	SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
	SBAFER : Société Bretonne d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
	SAT : Système Agri-alimentaire Territorial
	SAU : Surface Agricole Utilisée
	SBV : Salaisons Bio Valeur
	SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif
	SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
	TDS: Terres de Sources
	UFMS: Universidade Federal de Mato Grosso do Sul

1. INTRODUCTION

1.1. Contexte du projet de recherche

Le projet de recherche AgriTER a été élaboré dans le cadre du dispositif Stratégie d'Attractivité Durable (SAD) de la Région Bretagne dans la perspective de comprendre la manière dont se réalise le processus de reterritorialisation de l'agriculture dans les territoires ruraux et périurbains et en particulier comment les territoires s'investissent dans cette « injonction » à la relocalisation de l'agriculture provenant de champs divers. Le projet AgriTER s'insère aussi dans ce que la Région définit comme des Domaines d'innovation stratégique (DIS) : « Chaîne alimentaire durable pour des aliments de qualité » ainsi que dans le DIS secondaire : « Innovations sociales et citoyennes pour une société ouverte et créative ». L'insertion du projet AgriTER dans ces DIS tient au fait qu'il existe un lien étroit entre reterritorialisation de l'agriculture et la question alimentaire. Cette dernière se pose en effet comme un important enjeu de société mais aussi comme levier de l'action publique. De même, le volet innovation sociale est particulièrement présent dans le projet de recherche AgriTER par le recours aux objets et innovations sociotechniques que l'on observe dans le cadre de la transition agro-écologique dans les territoires. Le projet a débuté en janvier 2021 et s'est terminé en juillet 2022.

En 2019, Marine Dubos-Raoul a pris contact avec Yvon Le Caro, géographe et enseignant chercheur à l'Université de Rennes II, UMR ESO, pour connaître ses disponibilités et affinités afin de travailler ensemble sur l'élaboration d'un projet de recherche de post-doctorat. Elle terminait à l'époque sa deuxième année de post-doctorat au Brésil à l'Universidade Federal de Mato Grosso do Sul (UFMS), campus de Três Lagoas, au cours duquel elle s'était attachée à analyser les effets de l'expansion de l'eucalyptus dans la région de Três Lagoas sur des communautés rurales traditionnelles présentes dans la région. L'eucalyptus s'est implanté dans la région à partir de 2007 et a apporté des changements de grande ampleur dans ce territoire de savane brésilienne (le biome Cerrado) où s'était installé peu à peu l'élevage extensif qui dominait ces vastes terres depuis le XIX^{ème} siècle. Pour comprendre ces changements radicaux en l'espace d'un peu plus d'une dizaine d'années par des acteurs qui ont vu et vécu l'avant et l'après eucalyptus, son travail d'enquête par entretiens semi-directifs a été complété par une analyse des changements d'usages et d'occupation du sol entre 2008 et 2018. Cette mise en cartes visibilise les changements brutaux vécus par les acteurs de ces territoires, corroborant, ou mieux, illustrant les transformations de pratiques socio-spatiales dans un milieu en prise avec l'agrobusiness. Le tout a été envisagé dans une perspective de géographie sociale mettant l'accent sur les perceptions des acteurs des territoires étudiés et sur l'imbrication des champs matériels de l'existant avec l'immatérialité de la perception des habitants, qui formalisent par les mots leurs ressenti au sein de processus concrets.

Cette approche de la multi dimensionnalité du territoire permet de voir comment le symbolique et l'idéal sont indispensables/indissociables de l'objectif, du visible de l'espace si l'on cherche à comprendre les dynamiques territoriales. Dans ce cas particulier nous avons alors pu identifier comment le changement d'usage du sol, qui s'accompagne de l'exode rural et de la suppression de la flore et la faune typique voire endémique du biome *Cerrado*, est venu influencer directement les pratiques des acteurs dans leur quotidien et ainsi contribuer à l'éviction d'éléments constitutif de leur territoire tant matériel qu'immatériel et combien les éléments culturels sont à la jonction de ses deux

sphères idéale et réelle. Une dynamique sociale allant à l'encontre et faisant résistance au mouvement d'expansion de l'eucalyptus fortement intégré sur les marchés mondiaux a pu être identifiée. En effet le travail de cartographie d'usage des sols a dégagé tout un espace qui n'était pas pénétré par l'eucalyptus, comme lui faisant barrière et ainsi agissant comme résistance à l'entrée de la culture de rente dans l'enceinte du village et son périmètre. Ce phénomène s'explique par l'existence de petites fermes au pourtour du village, paysannerie d'autosubsistance qui a depuis quelques années intégrées des pratiques agro-écologiques lui permettant d'innover autant sur le plan productif que sur l'écoulement des produits avec la construction de réseaux de commercialisation. L'ampleur des changements entraînés par la dynamique agro-écologique et surtout sa capacité à produire de nouvelles logiques territoriales nous ont révélé l'ampleur du processus de transition entamé.

Au Brésil, certains territoires sont plus avancés que d'autres en termes de transition agro-écologique, dépendant beaucoup de l'implantation des mouvements sociaux ruraux de lutte pour la terre qui y sont les principaux vecteurs du mouvement agro-écologique. En France, la progression des circuits courts avec un rapprochement producteur-consommateur a nettement contribué à faire évoluer les dynamiques de reterritorialisation de l'agriculture. Se pose alors la question de savoir dans quelle mesure se concrétise et se réalise ce mouvement de reterritorialisation de l'agriculture, quels en sont les leviers et notamment quelles sont les dynamiques qui portent et encouragent ces changements. Plus globalement, il s'agit d'observer comment le virage paradigmatique en cours en agriculture, autour de l'émergence de l'agro-écologie, entre dans les pratiques agricoles et les politiques publiques.

La recherche a volontairement pour titre « Les effets de la reterritorialisation de l'agriculture sur les territoires » car nous partons de l'idée que le mouvement de reterritorialisation de l'agriculture est antérieur à la mise en place de politiques territoriales volontaristes en faveur des réseaux agro-écologiques ancrés dans les territoires. D'ailleurs, l'aspect pionnier des mouvements paysans en faveur de l'agro-écologie rejoint le constat des scientifiques de la difficile, ou du moins récente, mise en politique de l'agro-écologie (Bellon et Ollivier, 2013 ; Compagnone et al., 2018 ; Lamine et al., 2019) comme dans les autres pays où est engagé cette dynamique de transition.

Le projet de recherche AgriTER postule que la reterritorialisation de l'agriculture est au croisement d'une transition agricole et d'un renouvellement de l'approche territoriale. L'idée est alors de réaliser une **lecture croisée des processus en cours** (agricole et territorial) à la lumière des changements paradigmatiques dans ces deux domaines, par l'intermédiaire d'un **travail bibliographique et de terrain**, nous permettant d'identifier quels sont les **éléments moteur**, les **leviers** de la reterritorialisation en analysant les dynamiques agricoles et territoriales qui émergent dans un territoire et quelles sont les **synergies d'acteurs, d'échelles et de réseaux** qui se concrétisent malgré des objectifs et intérêts parfois distincts mais qui tendent à s'inscrire dans des **enjeux communs**. Nous avons formulé ce travail dans l'objectif de dresser un **état des lieux** des forces en présence, des initiatives qui se placent dans la perspective d'une transition agricole répondant à des enjeux contemporains. Plus précisément, nous souhaitons observer la manière dont le **territoire porte la reterritorialisation de l'agriculture**, la **pertinence de l'échelle territoriale** étant mise en avant par de nombreux experts pour la mise en œuvre d'un développement économique, social et environnemental durable.

Cette recherche se place dans la continuité des travaux publiés dans l'ouvrage « Agriculteurs et territoires – entre productivisme et exigences territoriale » et plus précisément dans les perspectives présentées au sein de sa conclusion « Vers un tournant agricole ? Entre projets d'agricultures et projet de territoire : de la perplexité au volontarisme » (Pierre et Le Caro, 2007, p. 251). Les auteurs y mettent en effet en exergue que « certaines filières sont certes fortement territorialisées, telles que les AOC, mais il n'existe pas de politique agricole pensée au niveau local à propos de la problématique qui concerne l'ensemble des agriculteurs d'un territoire » (ibidem, p. 252). C'est pourquoi « en matière de territoire et en l'absence de politique agricole locale territorialisée, chaque agriculteur pense et assume les responsabilités territoriales de son métier ». Les Contrats territoriaux d'exploitation (CTE) ont avancé sur l'approche territoriale mais à l'échelle de l'exploitation c'est-à-dire micro-locale, la contractualisation individuelle ne permettant pas de continuité spatiale et territoriale des actions entreprises. On est face à une absence de projet collectif post-productiviste (ibid., p. 252). Les auteurs se demandent alors comment les agriculteurs « peuvent-ils prendre le tournant du territoire ? » (ibid., p. 254) alors même que les politiques territoriales sont jusqu'alors mises en œuvre à court terme aux vues des politiques d'appels à projets qui composent le panel des politiques territoriales visant le secteur.

Ici nous retournons en quelque sorte la question, à savoir « quels sont les outils dont disposent les territoires pour soutenir et impulser la reterritorialisation de leur agriculture ? » allant d'ailleurs à la rencontre de la dernière considération de la conclusion : « Faire de l'exigence territoriale une chance du développement de l'agriculture » (ibid., p. 254) dans le sens d'un développement mutuel et convergent.

1.2. Problématique et hypothèses de recherche

La crise ou la critique du modèle de production industriel ont fait émerger des pratiques agricoles et des systèmes agroalimentaires alternatifs à ce modèle, aspirant à davantage d'autonomie financière et productive pour plus de durabilité et de pérennité agricole. L'émergence des agricultures alternatives est née de la prise de conscience écologique et sociale d'effets néfastes du modèle de production dominant basé sur la forte consommation d'intrants (chimiques ou non), entraînant des dégâts environnementaux et une destruction des écosystèmes, des problèmes en termes santé humaine et animale et enfin une grande dépendance financière vis-à-vis des filières et des banques. S'ajoute la critique du recours aux énergies fossiles et plus généralement d'un système fort consommateur en ressources naturelles. De plus, ces agricultures construisent des alternatives à un modèle qui s'est développé au détriment du marché local ou même national au profit de systèmes agroalimentaires régulés par les logiques et les marchés mondiaux, obéissant à la division socio spatiale mondiale du travail que permet la circulation mondiale des matières premières agricoles.

Les scandales alimentaires (vache folle, grippe aviaire, etc.) mais également les incertitudes liées au dérèglement climatique, les nouveaux enjeux alimentaires mondiaux, le tout sous couvert d'une injonction au développement durable sont venus ces dernières années redonner du sens pratique et une place au local dans le domaine des systèmes agri-alimentaires territoriaux (SAT, Giacchè et Le Caro, 2018) ou des systèmes agro-alimentaire localisés (Muchnik et al., 2008) dans une perspective de sécurité et de souveraineté alimentaire mais aussi valorisant des enjeux environnementaux, énergétiques et patrimoniaux.

Tout comme l'agronomie et l'écologie ont longtemps avancé scientifiquement dans des champs disciplinaires étanches, l'agriculture et le territoire se sont vus assigner des chemins différents, les progrès technologiques pilotant la productivité, leur diffusion à grande échelle conduisant à des remodelages dans l'espace et une nouvelle division territoriale du travail. A contre-courant des incohérences de cette déterritorialisation de l'agriculture (Rieutort, 2009 ; Poulot, 2014), la nécessité de repenser les échelles se pose, pour sécuriser l'agriculture et l'alimentation d'une part et pour accompagner le caractère de plus en plus multifonctionnel des territoires agricoles et ruraux en raison d'un processus de diversification des usages qui complexifie ces territoires.

Dans ce cadre, la question territoriale prend forme par la remise en question des filières longues. Le local sonne alors comme une expression évidente de l'échelle à laquelle peuvent et doivent se réaliser les échanges pour limiter les dépenses financières et environnementales liés à la commercialisation des produits. L'approche locale permet ainsi de penser des systèmes agricoles et alimentaires dans le but d'approvisionner une population à proximité des fermes, ne nécessitant pas de surfaces spécialisées gigantesques et permettant d'entretenir des liens entre villes et campagnes. En ligne de mire également, les conséquences négatives de la productivité agronomique qui a reposé sur des savoirs qui se sont construits et imposés comme généralisables, standardisés, et se diffusant sur l'ensemble des territoires indépendamment des caractéristiques locales de ceux-ci. En opposition à ce modèle et dans la lignée d'une agriculture nourrissant sa population et respectueuse de son environnement, l'échelle territoriale est convoquée dans le but de (re)construire des dynamiques locales qui puissent lier alimentation, agriculture et certains aspects de l'environnement comme les paysages, la biodiversité et la protection de la ressource en eau. C'est en cela que l'objectif du développement territorial trouve écho dans le paradigme agro-écologique où la circulation des connaissances repose pour l'essentiel sur des flux et des échanges locaux et la production agricole est pensée pour sa consommation et distribution locale.

Si la prise de conscience de la nécessité d'un changement de paradigme a lieu d'abord, dans le contexte français, dans le milieu paysan alternatif, elle a diffusé par la suite chez les consommateurs-citoyens afin de revendiquer, exiger et contribuer à une meilleure prise en compte des questions alimentaires et environnementales. Cette prise en compte a été plus tardive dans les sphères gouvernementales et donc dans la définition des politiques publiques et sa concrétisation dans les territoires est récente et balbutiante. Nous pouvons résumer en affirmant que l'écologisation des politiques agricoles est tardive. Cela donne lieu cependant à des dynamiques et des synergies intéressantes, allant dans le sens de la construction de nouveaux communs, d'une nouvelle référence en termes de production agricole intégrée aux enjeux alimentaires et environnementaux et pensée dans un système territorial local multiactuel.

C'est notamment la légitimité internationale que l'agro-écologie acquiert à la fin des années 2000 qui conforte les dynamiques entreprises par les mouvements s'en réclamant (l'agro-écologie « historique ») et conduit le Ministère de l'agriculture à placer l'agro-écologie au centre de son programme « Produire autrement », lancé en 2012 dans le cadre de la préparation de la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt promulguée le 13 octobre 2014. Tout en admettant les critiques pouvant être faites au projet agro-écologique ministériel, notamment sa perspective englobante visant à ne laisser personne de côté et l'empêchant de prendre à bras le corps la transition vers des modèles agricoles plus respectueux, nous nous interrogerons et analyserons les conditions de

cette reterritorialisation de l'agriculture en cours depuis les années 2000. A la lumière de la transition agro-écologique nous chercherons à identifier les acteurs à l'origine des dynamiques agricoles territorialisées (agriculteurs, élus territoriaux, citoyens/associations), les dispositifs territoriaux et les initiatives mobilisés (PAT, maîtrise foncière, bocage, protection de l'eau potable, circuits courts, restauration collective) et les divers leviers mobilisés (alimentaire, environnemental, énergétique, paysager).

Problématique :

Nous cherchons à comprendre la manière dont sont portées les formes de reterritorialisation de l'agriculture aux échelles locales par les acteurs et comment ce mouvement de reterritorialisation tend à faire émerger des synergies et des relations nouvelles entre les acteurs agricoles et les acteurs territoriaux.

Hypothèse :

Nous faisons l'hypothèse que la reterritorialisation de l'agriculture est le fruit d'une convergence d'acteurs, aux intérêts et objectifs pouvant différer mais dont les synergies sont porteuses d'un renouvellement des rapports entre agriculture et territoire dans le but commun de faire avancer la transition socio-environnementale en agriculture, convergence favorisée par d'importants changements paradigmatiques tant en agriculture (émergence d'un paradigme réflexif qui bouscule le paradigme professionnel) qu'en matière de gouvernance territoriale (démocratie participative locale qui vient enrichir les politiques publiques générales).

1.3. Organisation du rapport

Outre cette introduction, le rapport est organisé en 4 principaux chapitres. Les éléments de méthodologie se partagent entre la méthodologie générale au chapitre 2 et la présentation du terrain et des enquêtes aux sections 4.1 et 4.2. La construction de la problématisation, intégrant de nombreux échanges en cours de projets, est présenté au chapitre 3 « Positionnement de recherche ». La section 4.3 présente l'essentiel des résultats de l'enquête de terrain, tandis que le chapitre 5, conclusif, reprend les grandes lignes de ces résultats en essayant d'en tirer des enseignements pour améliorer la capacité de la gouvernance territoriale à accompagner la transition socio-écologique en agriculture.

Le lecteur trouvera en annexes un ensemble de documents de travail. Nous les publions ici dans une perspective de science ouverte car ils témoignent du travail post-doctoral de Marine Dubos-Raoul et de « la recherche en train de se faire » ; ce ne sont pas pour autant des résultats de recherche. Les annexes 1 et 2 sont des tableaux d'analyse des entretiens tandis que les annexes 3 et 4 témoignent de la mise en œuvre (notes prises au fil de réunions de travail) et de la valorisation (séminaires et colloques) du projet AgriTER.

2. METHODOLOGIE DE RECHERCHE

Notre méthode s'inscrit avant tout dans une **démarche qualitative** dans la lignée des travaux portés par les chercheuses et chercheurs de la **géographie sociale**, visant à comprendre une dynamique territoriale par les éléments ou facteurs sociaux qui la caractérisent et la construisent, le territoire étant entendu ici comme un processus social.

Notre démarche qualitative s'appuie sur une approche hypothético-déductive puisque l'on part du présupposé que le mouvement de **reterritorialisation de l'agriculture** s'inscrit dans une démarche de **transition environnementale** au sein duquel les acteurs des territoires disposent d'un certain nombre de **leviers** et de **dispositifs** qui sont à la fois territorialisés et territorialisants. Partant de cette hypothèse générale de travail, en explorant un terrain de recherche, nous vérifierons ou infirmerons cette hypothèse, ce qui nous permettra de contribuer plus généralement aux travaux dédiés à la problématique de l'agriculture dans les territoires. Dans un contexte où les agriculteurs sont sommés de territorialiser leurs pratiques (demande sociale, enjeux environnementaux et alimentaires majeurs) et les territoires de construire leur futur propre, nous regardons plus précisément les marges de manœuvre et les moyens les territoires disposent pour infléchir et soutenir la territorialisation de l'agriculture et la manière dont ce construit, dans ce domaine, la **gouvernance territoriale**.

2.1. Revue de littérature

Dans un premier temps nous procédons à une revue de la littérature afin de cadrer cette lecture croisée des dynamiques agricoles et territoriales. Il s'agit de comprendre les changements voire les ruptures paradigmatiques qui sont à l'origine de la construction d'un nouveau référentiel guidant et inspirant les politiques publiques dans le sens d'une reterritorialisation de l'agriculture. Nous procédons, tout d'abord, à un recueil des ressources bibliographiques traitant les changements paradigmatiques en agriculture avec une attention particulière aux **échelles, objets et acteurs de l'agro-écologie**, censée incarner la transition agri-socio-environnementale. Nous identifions, à cette occasion, la trajectoire de l'agro-écologie en France et en lien avec le contexte international, ses origines revendicatives et militantes et **l'appropriation de la rhétorique discursive de l'agro-écologie** qui a eu lieu depuis la fin des années 2000, permettant de l'incorporer dans les politiques publiques.

Un second volet du recueil bibliographique explore **les dynamiques locales de reterritorialisation de l'agriculture**, les incohérences qui émergent entre une politique globale affichée de transition et le manque de moyens pour la mettre en œuvre. Moyens financiers bien sûr, mais surtout en termes de production et de circulation de savoirs et de connaissance nécessaire à la diffusion d'un modèle qui apparaît pourtant comme central dans les discours gouvernementaux et ministériels. Cette revue de littérature permet alors de mettre en discussion la place des **politiques publiques** dans le contexte de transition agricole et plus particulièrement les modes de gestion qui seraient les plus à même de relever effectivement le défi agro-écologique. Les discussions autour des dynamiques territoriales et des enjeux de gouvernance territoriale font émerger la **coordination et la concertation entre acteurs locaux** comme indispensables à toute dynamique de développement durable des territoires. Cet état des lieux des changements agricoles et des enjeux territoriaux nous permet d'avancer sur le rôle de l'approche territoriale dans la construction de la transition agro-écologique.

2.2. L'enquête de terrain dans la perspective de la recherche qualitative

On trouvera une analyse plus détaillée du choix du terrain breton dans la section 4.1 de ce rapport. Nous pointons juste ici l'articulation entre les investigations de terrain et le caractère qualitatif d'AgriTER. La délimitation initiale du terrain d'étude reposait sur le choix d'une commune rurale et une périurbaine au sein d'une Communauté de communes identifiée comme étant très dynamique sur le plan de la reterritorialisation agricole. Nous avons identifié de manière préliminaire, lors de la rédaction du projet de recherche, la Communauté de communes du Val-d'Ille-Aubigné, en Ille-et-Vilaine, comme étant particulièrement investie dans la reterritorialisation de l'agriculture et dotée d'un bon maillage en fermes engagées dans les circuits courts et dans les changements de pratiques vers une transition. En procédant à un bref diagnostic territorial, réunissant des données concernant, justement, le nombre de points de ventes, la part de la Surface agricole utilisée (SAU) certifiée en agriculture biologique (AB) par rapport à la SAU totale, les dispositifs mis en œuvre dans une perspective de reterritorialisation (autour du foncier, de la biodiversité, etc.), nous avons pu mesurer qu'une enquête s'attachant à l'analyse de deux communes seulement ne serait sans doute pas représentative des dynamiques en cours et surtout que cette délimitation ne correspondait pas aux échelles des échanges et synergies qui existent à l'échelle de la Communauté de commune et même à l'échelle du Pays de Rennes, territoire dans lequel s'inscrivent les initiatives que nous avons passées en revue dans un premier temps. Et cela est déjà un révélateur des dynamiques territoriales à l'œuvre puisque les interactions constatées dans le champ de l'agro-écologie dépassent le cadre quotidien des exploitations et interrogent ainsi la dynamique même de territorialisation de l'agriculture.

Nous avons procédé à différentes étapes dans la perspective de préparer le terrain :

- le recensement **des initiatives autour de la reterritorialisation** de l'agriculture (à l'initiative d'agriculteurs, d'associations d'habitants ou de défense de l'environnement) et des **dispositifs territoriaux** visant l'accompagnement et l'animation de politiques publiques convergentes avec l'agro-écologie, afin de comprendre les logiques d'acteurs et de réseaux qui se trouvent derrière ces processus ;
- dans l'optique d'acquérir une bonne connaissance de la dynamique territoriale du terrain de recherche retenu, nous avons opté pour l'acquisition de **données secondaires agricoles, foncières, démographiques** et l'observation de corrélations existantes entre elles. Ces données nous permettent d'observer un large panel des forces en présence, de leur évolution dans le territoire et ainsi de les envisager sous l'angle de l'émergence des différentes initiatives de reterritorialisation et de la mise en place des différents dispositifs. Il convient, par la suite, de mettre ces données en lien avec les informations et propos recueillis auprès des acteurs agricoles et territoriaux afin d'avoir un état des lieux plus complet ;
- le travail de terrain permet, grâce aux **entretiens semi-directifs** auprès des acteurs du territoire retenus pour la recherche de comprendre les acteurs à l'origine de ces dynamiques, quels projets ils portent et sur quel cadre commun ils se basent pour engager des transformations sur les plans agricoles et territoriaux. Ainsi, on peut saisir les leviers dont ils se saisissent et les synergies qu'ils sont amenés à former pour la concrétisation de leurs initiatives et dispositifs et identifier ainsi les réseaux actifs dans la reterritorialisation de l'agriculture.

Nous recherchons à comprendre, par l'intermédiaire des entretiens semi-directifs, l'état du territoire, à en prendre le thermomètre social et ainsi à saisir le territoire vécu, celui du quotidien (Di Méo, 2002) qui va nous donner une idée des acteurs engagés dans la reterritorialisation de l'agriculture, de leurs aspirations, de la manière dont ils se perçoivent dans le jeu social et le processus de gouvernance territoriale, en fonction des défis qu'ils souhaitent relever. L'approche qualitative en géographie est ainsi mobilisée dans la perspective de saisir les discours et capter les catégories utilisées par les acteurs interrogés quand ils définissent la relation espace-société, sortant ainsi du positivisme pour comprendre les **objets subjectifs et linguistiques** (Bulot et Veschambre, 2006) qui définissent tout autant le territoire que les éléments objectivables que l'on retrouve sous forme de données quantitatives. Les acteurs locaux sont des témoins de leur quotidien et sont ainsi en mesure de retracer les changements qui surviennent dans leurs territoires, changements qu'ils vivent subjectivement. **L'analyse de discours** permet en ce sens d'identifier les problèmes et jeux de pouvoir et ainsi d'entrevoir les dynamiques de réorganisation territoriale et les enjeux qui se dessinent dans la transition agro-socio-environnementale. La méthodologie d'entretien permet alors de comprendre les processus historiques et l'évolution des représentations sociales (Turra Neto, 2011) et ainsi d'identifier les systèmes de références, les « communs » qui s'affirment et qui viennent justifier et légitimer les actions entreprises.

Afin de représenter les processus de reterritorialisation de l'agriculture nous établirons des **schémas topologiques** (Nahmías, 2017) visant à mettre en évidence les échelles et les systèmes d'acteurs (réseaux) qui gravitent et structurent les fermes tournées vers ces dynamiques et également dans le but de représenter ces mêmes éléments pour ce qui est des dispositifs territoriaux accompagnant la transition agricole.

3. POSITIONNEMENT DE RECHERCHE : CHANGEMENT DE PARADIGME AGRICOLE ET TERRITORIAL

Les dynamiques de reterritorialisation de l'agriculture à l'œuvre depuis quelques décennies s'inscrivent dans le cadre d'une prise de conscience écologique mais aussi alimentaire et sociale où la relocalisation des activités agricoles se trouve au point de convergence de différents enjeux de société et de changements paradigmatiques territoriaux et agricoles. Dans ce chapitre nous explorons les raisons de la crise d'un modèle industriel et déterritorialisant en agriculture et les nouveaux communs qui s'affirment et qui se retrouvent dans le paradigme agro-écologique et dans une approche territoriale, et plus précisément de la gouvernance territoriale renouvelée.

3.1. Le modèle agricole industriel : l'épuisement d'un cadre commun de référence

C'est dans le contexte d'après-guerre, sous couvert de répondre à la lourde pénurie alimentaire que traverse la France que l'agriculture change de perspective. Elle est pensée alors comme devant **intégrer l'économie nationale**. Ceci passe par la **modernisation des systèmes productifs** et notamment par le recours aux **intrants** chimiques afin d'augmenter la productivité de la terre et par **l'agrandissement des exploitations**, pour faire des économies d'échelle, développer la productivité du travail paysan et ainsi augmenter la production agricole. On encourage le « départ des agriculteurs en « surnombre » (Muller, 2000, p. 34) qui viendront constituer un réservoir de main d'œuvre pour des industries en plein essor.

Pour ce faire, le gouvernement compte sur une gestion de la modernisation via un système d'indemnités permis par la **cogestion** avec le syndicalisme agricole. Cette collaboration étroite entre le pouvoir politique et les organisations agricoles a permis des changements techniques importants avec une production agricole multipliée par deux et demi et une population agricole divisée quant à elle par quatre, passant ainsi de « trois millions de paysans au début des années 1950, pour la plupart porteurs de savoirs empiriques appris de leurs pères et pairs, on est passé aujourd'hui à 400 000 "exploitants agricoles" » (Hubert, 2020, p. 89). Ceci est à l'origine d'une « **rupture épistémique** », qui en l'espace d'une dizaine d'années seulement, les années de la Révolution silencieuse (1952-1962), fera vivre des changements sans précédent aux paysans et aux campagnes. Comme l'a montré H. Mendras (1967), la société paysanne, patriarcale et holiste, est rejetée par la jeunesse agricole qui lui préfère un nouveau paradigme moderniste dont les références sont l'école d'agriculture, la « profession » en tant qu'institution et la science en général. Ceci se prolonge par quelques décennies de modernisation enthousiaste, notamment dans le domaine des technologies, des savoirs et du vivant, entre 1960 et 1990 (Hubert, 2020). En effet, de paysan en polyculture-élevage :

« peu intensif cède progressivement la place à l'exploitant spécialisé dans une production et intensifiant ses méthodes d'élevage ou de culture. En d'autres termes, le **paysan se professionnalise**, ce qui veut dire qu'il se situe **de moins en moins dans un espace territorial et de plus en plus dans un espace professionnel ou sectoriel** dans lequel les organisations agricoles définissent de nouvelles règles d'excellence et donc une nouvelle identité paysanne fondée non plus sur le rapport au terroir mais sur la compétence technique » (Muller, 2000, p. 34).

C'est ce qui constitue une rupture radicale entre le **paradigme paysan** et introduit alors le **paradigme professionnel** (Croix, 1998), transformant les rapports d'un paysan à son espace, modifiant les circuits productifs et commerciaux mais également la circulation des savoirs et des connaissances, assurés par le système coopérativiste, venant remplacer la transmission assurée dans les réseaux familiaux et de voisinage où la base locale et territoriale était particulièrement forte. Un système de plus en plus déconnecté des logiques territoriales voit le jour, où le savoir agricole est simplifié, standardisé, afin d'être répliqué en divers espaces, indépendants des contextes locaux (Hubert, 2020), afin d'assurer le « saut en avant », discours qui s'est inscrit dans les politiques publiques, le milieu professionnel et auquel les campagnes en général ont adhéré, parfois dans l'enthousiasme, parfois malgré elles. Cette phase, marquée par la mécanisation de l'agriculture et la généralisation de la production au sein de « grandes » exploitations (grandes à l'échelle française, c'est-à-dire surtout « agrandies »), a donné lieu à une **déterritorialisation de l'agriculture** (Poulot, 2010), en particulier du fait d'une diminution de la production à destination de la consommation locale et du rapport de proximité production-consommation.

Si cette modernisation a permis de répondre en bonne partie aux attentes en termes de sous-alimentation calorique des années 1950 en France, elle reste impuissante à nourrir le monde : on compte deux milliards de personnes en situation de malnutrition et environ 800 000 personnes souffrant toujours d'accès aux produits alimentaires. En concurrence avec l'argument « alimentaire » venant légitimer la productivité agricole sur lequel s'est construit le paradigme modernisateur, ce sont les conséquences/externalités négatives, en particulier environnementales, du mode de production conventionnel¹ qui sont venues mettre à mal, à partir de 1974, sa légitimité politique et son acceptation, pour une partie des agriculteurs et une grande partie de la société urbaine. Ceci est concomitant à la prise de conscience écologique émergente à l'échelle mondiale qui vient ainsi donner une assise aux mouvements sociaux en faveur d'une alternative agricole, à la recherche d'un nouveau cadre commun de référence dans la construction d'un changement paradigmatique. Ces « principes supérieurs communs » (Boltanski et Thévenot, 1987) prennent place au sein de la « théorie de la justification » développé par les auteurs, où la recherche de « communs » vient alors prendre la place d'une norme sociale et légitimer un ensemble de politiques, d'actions. Ainsi, ces communs viennent donner une assise à une vision paradigmatique qui caractérise une certaine appréhension du monde, d'une société et des moyens de résoudre les problèmes qui l'assaillent (Kuhn, 1962). La transition s'accompagne, voire se base, de cette manière sur une vision du monde et de ses problèmes/enjeux, une approche paradigmatique qui elle-même est traversée par la recherche de communs qui puissent faire converger un ensemble d'acteurs et d'actions devant les défis qui se présentent.

¹ Les acteurs interrogés utilisent souvent les termes d'agriculture conventionnelle et d'agriculture industrielle comme synonymes. Il faut pourtant distinguer le modèle industriel porté par des filières qui peuvent intégrer de grosses comme de petites exploitations, y compris certifiées en agriculture biologique (la bio industrielle dénoncées par certains), de l'agriculture conventionnelle qui désigne l'ensemble des exploitations non certifiées en agriculture biologique, ce qui inclut de nombreuses petites fermes pas du tout industrielles mais qui utilisent des produits chimiques de synthèse ou refusent de faire certifier leurs pratiques agro-écologiques...

3.2. Emergence d'agricultures alternatives : vers un nouveau référentiel ?

De premières voix s'élèvent contre les conséquences de la mise en œuvre de la modernisation agricole dès le début des années 1960. De nombreux petits paysans ont le sentiment de subir le regroupement et l'agrandissement des parcelles dans le cadre des remembrements, et la définition de critères de l'exploitation « viable » dans le cadre du contrôle des structures les exclut de facto d'un ensemble de dispositifs d'aides à l'installation et d'accompagnement économique. Des comparaisons internationales, notamment avec l'Angleterre (peu d'aides publiques avant 1973 et l'entrée dans l'UE, libéralisation du prix du lait en 1953 et démantèlement progressif du Milk marketing board, facturation forfaitaire du passage du laitier...), montreraient que les petites fermes françaises ont eu des possibilités de survie non négligeables et qu'elles restent paradoxalement nombreuses et résilientes comme l'ont montré des travaux de l'Institut national de recherche agronomique (INRA, Mundler, 2011), mais cela n'a pas été perçu politiquement. Les mouvements de la gauche paysanne s'élèvent contre l'exclusion sociale engendrée par la modernisation, laissant à la marge les paysans pauvres mais également et de plus en plus nettement contre les dégâts environnementaux constatés. Cette gauche paysanne croise alors les chemins du mouvement écologiste qui dans les années 1970 s'étoffe et dénonce les conséquences sur les milieux naturels du productivisme agricole, de l'intensification et du recours généralisé aux intrants chimiques (Deléage, 2011).

3.2.1. Vers un consensus environnemental

Les années 1970 voient émerger aussi une **crise de confiance** vis-à-vis de la dérive productiviste du modèle professionnel. Les deux **chocs pétroliers** constituent les « premiers obstacles que rencontre » le modèle basé sur une consommation importante d'intrants issus d'énergie fossiles (Compagnone et al., 2018, p. 115). En 1972, La Conférence des Nations Unies sur l'environnement de Stockholme se fait porte-parole de ces critiques et marquera la **globalisation des problèmes environnementaux** (Arrignon, 2020). Il y a une convergence des critiques du modèle modernisateur centré sur la productivité. La première réoriente le référentiel sur les enjeux environnementaux et leur articulation avec les systèmes anthropiques, marquant ainsi l'avènement de **l'impératif écologique**. Aux impacts sur les milieux naturels vient se joindre les critiques orientées sur la santé humaine du fait de la récurrence de scandales sanitaires dans lesquels la responsabilité de filières agroalimentaires est engagée.

La critique du productivisme agricole acquiert une **nouvelle légitimité avec la crise environnementale** et l'ampleur planétaire dont elle fait l'objet. Le contexte de la fin des années 1990, avec la publication du rapport Brundtland en 1987, conforte le consensus qui se façonne autour de la nécessité à agir en faveur de l'environnement avec l'introduction du concept de **développement durable**. En 1992, lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement à Rio de Janeiro, il deviendra le mot d'ordre à l'échelle mondiale. Cela contribua à **positionner l'environnement au cœur des discours** contemporains grâce à une prise en compte de l'ampleur du problème écologique. Il y a bien une prise de conscience environnementale mondiale, un consensus autour du fait que le Développement durable doit incarner la nécessité de tendre vers un développement à la fois économique, de progrès sociaux et de protection de l'environnement, ce qui suppose des changements

significatifs dans les modes de productions agricoles de masse qui sont identifiés comme des responsables majeurs des dommages environnementaux.

3.2.2. Emergence des mouvements agricoles alternatifs

Dès la fin des années 1950, des associations ou réseaux d'agriculteurs voient le jour pour promouvoir une agriculture paysanne, alternative, plus autonome et plus économe, chaque groupe mettant en avant un aspect plutôt qu'un autre. Parmi ceux-ci on peut citer le Mouvement de défense des exploitants familiaux (Modéf). Dans les années 80 une gauche paysanne se structure et devient visible dans la sphère publique (Paysans-travailleurs en 1981, Confédération paysanne en 1987) en réaction à la construction cogestionnaire du syndicalisme agricole dit majoritaire (FNSEA-JA) qui porte le modèle professionnel unique. En parallèle de l'engagement syndical, certains agriculteurs cherchent à limiter la dépendance économique de leurs exploitations et se sont regroupés en 1994 au sein du Réseau agriculture durable (RAD), lui-même fédération de collectifs le plus souvent départementaux qui aspirent à un développement davantage local et porté par les acteurs eux-mêmes. Dans ces mêmes années on assiste au décollage de l'agriculture biologique avec une structuration départementale et régionale des associations d'agriculteurs engagés. Ainsi, « des collectifs d'agriculteurs autonomes par rapport aux groupes de développement classiques se créent afin d'échanger sur leurs systèmes de production et de produire les connaissances nécessaires à la maîtrise de ces systèmes » (Compagnone et al., 2018, p. 116) : le CEDAPA, l'Adage, les CIVAM, les GAB voient le jour fin des années 1980-début des années 1990. Beaucoup des agriculteurs qui animent ces agricultures paysannes, alternatives au modèle agricole issu du syndicalisme majoritaire, se retrouvent dans les orientations de la Confédération paysanne, mais pas tous.

Ces agricultures alternatives sont très exigeantes envers les écosystèmes, excluant de leurs pratiques (bio) ou limitant drastiquement (RAD) l'usage de produits chimiques de synthèse et sont aussi particulièrement ancrées dans les territoires où elles se trouvent. C'est pourquoi les agriculteurs concernés se trouvent souvent investis ou porteurs d'initiatives autour de circuits courts alimentaires, l'approche territoriale étant centrale dans le fonctionnement de ces projets.

Pour autant, la reconnaissance de ces mouvements et de la légitimité de leurs approches est relativement tardive ; il faut par exemple attendre les années 1980, pour que l'article 14 de la Loi d'orientation agricole reconnaisse les cahiers des charges homologués et légitime ainsi **l'Agriculture biologique**. L'environnement met ainsi du temps à trouver une place dans les politiques publiques nationales et internationales et celles en direction de l'agriculture. Mais alors qu'au début des années 1980 il constitue un « problème » dans les discussions de la Politique Agricole Commune (PAC), en 1992, avec l'implantation des **Mesures Agro-environnementales** (MAE), on note un changement de cap dans la prise en compte de l'environnement avec la rémunération des pratiques favorable à sa protection. De problème à résoudre, il devient solutions à encourager.

C'est notamment à partir du moment où les agricultures alternatives acquièrent une légitimité internationale que le mouvement d'institutionnalisation prend de l'ampleur et se traduit notamment par la mise en place des MAE. Pour autant il n'est pas mis de frein majeur à la politique de modernisation engagée jusqu'à présent, d'autant plus que les Accords de Marrakech (1994) introduisent les denrées agricoles (céréales et viande bovine dans un premier temps) dans la dérégulation en en confiant le commerce à l'OMC. Si la prise en compte de l'environnement est

toujours présente dans les réformes successives de la PAC depuis 1992, le budget alloué demeure limité si on le compare aux aides allouées au soutien à l'agriculture industrielle (Deléage, 2011). Alors que les soutiens directs sont de droit pour tout agriculteur qui déclare des surfaces éligibles, les MAE sont des contrats qui nécessitent l'adhésion volontaire des agriculteurs avec de nombreuses contraintes dont un engagement de 5 ans. Tout cela démontre une certaine volonté de se placer dans le champ environnemental sans pour autant remettre en question le modèle de production dans son ensemble. Des auteurs comme Samir Amin y voient une sorte de « **capitalisme vert** » dans lequel le capital capture une rhétorique écologique afin de légitimer la perpétuation de ses activités (Amin, 2010). On a aussi beaucoup entendu parler ces dernières années de **greenwashing**.

Les tenants de l'agriculture industrielle ne sont pas restés indifférents face au tournant écologique qui est porté par les agricultures alternatives. Ils prennent le train en marche et s'approprient la montée des préoccupations environnementales et celle des agricultures alternatives en intégrant leurs principes sous une forme recyclée : **l'agriculture raisonnée**. Elle apparaît en 1993 avec la création du Réseau pour une agriculture raisonnée et respectueuse de l'environnement (FARRE) et en réaction à la croissance de l'AB. Si nombre d'exploitants agricoles membre de Farre cherchent sincèrement à améliorer leurs pratiques et à jouer la transparence, les organisations agricoles et agro-chimiques qui pilotent le réseau protègent ainsi le modèle dominant en faisant de l'agriculture raisonnée le « nouveau standard de l'agriculture française » (Deléage, 2011). Il s'agit en effet davantage d'un renouvellement de la posture discursive qu'une véritable remise en question des pratiques productives responsables d'effets néfastes sur l'environnement. L'avènement du développement durable étant acté à l'échelle internationale, l'agriculture raisonnée cherche à s'imposer comme un mode de production durable. F. Houtart (2009) nomme cette reformulation discursive une adaptation de **la frontière d'accumulation du capital**, évoquant par exemple l'engouement des années 90 pour les agroénergies, perspective de verdissement des objets de l'agro-industrie qui ne la détourne en rien des pratiques productives et financières contestées.

Après vingt-cinq années d'émergence et de consolidation conflictuelle (1974-1999) de la question agri-environnementale, l'environnement devient l'objet d'un large consensus durant les années 2000. Une vision portée par les groupes environnementalistes et les acteurs de la PAC qui promeuvent la rémunération des services environnementaux (Ansaloni, 2013). Cette « **fabrique du consensus** » est la conséquence d'une « lutte cognitive et symbolique » (ibidem) au sein de laquelle des groupes environnementalistes ont fait usage de leur maîtrise et de leur expertise des savoirs scientifiques et techniques. S'impose finalement une approche globalement « molle » des questions environnementales, laissant de la place à une diversité de réappropriations et de conceptions sous-jacentes. Si elle ne suit pas les courants les plus radicaux et peut sembler ne pas s'élever à la hauteur des défis à relever, cette euphémisation des enjeux environnementaux permet à la PAC de rémunérer les services environnementaux fournis par les agriculteurs « de l'argent public pour des biens publics » (ibid.). Cet exemple montre la manière dont l'environnement s'est imposé dans les politiques agricoles internationales et européennes et souligne les enjeux qui sous-tendent les stratégies discursives et d'argumentation pour imposer telle ou telle vision, telle place pour le champ cognitif et scientifique dans la légitimation d'un modèle ou d'un paradigme. La réforme de la PAC de 2003 marque en ce sens « un tournant dans le processus d'écologisation en introduisant la conditionnalité dont les implications financières sont autrement plus importantes que le financement des MAE » (Deverre et de Sainte

Marie, 2008, p. 5) et repose sur « l'implantation de couverts environnementaux ne recevant ni engrais, ni traitements » (ibidem) afin de pouvoir percevoir « son » droit à paiement unique (DPU) à hauteur de 3% de sa surface cultivée en céréales, oléagineux, protéagineux et jachères.

Cette **écologisation** des politiques agricoles se traduit alors par des « niveaux graduels d'intégration à la pensée écologique » (Ollivier et Bellon, 2013), depuis la consolidation, l'émergence et la floraison de pratiques alternatives jusqu'à l'instrumentalisation des enjeux internationaux autour d'un consensus sur le développement durable, qui ont marqué l'imposition dans la sphère publique du **cadre commun de la durabilité**. Le processus d'écologisation s'apparente à un **verdissement des politiques sectorielles** et du soutien public sous condition d'une **bonne conduite écologique**. Pour les acteurs des filières engagées sur les marchés de masse, l'avènement des préoccupations environnementales sur la scène internationale a conduit à une légitimation du cadre commun de la durabilité et si de larges marges de manœuvres demeurent, le verdissement des politiques publiques et sectorielles s'impose. Pour nombre d'acteurs plus engagés vers l'écologie et alternatifs au regard de l'économie capitaliste, ce verdissement tient aussi d'aménagements de façade de type *greenwashing*.

3.3. L'agro-écologie nouveau paradigme ? Des mouvements sociaux à la mise sur l'agenda politique

Le mouvement agro-écologique n'est pas à penser distinctement des dynamiques d'écologisations des politiques agricoles. De par le contexte historique de la perspective agro-écologique et sa récente mise en politique, on en vient à réfléchir à l'ampleur des changements qu'elle laisse entrevoir dans les domaines agricoles et pour les territoires. Le consensus de la durabilité implique une nécessité d'agir et d'infléchir la tendance à la dégradation des écosystèmes mais les dimensions énergétiques, alimentaires ou encore paysagères demeuraient souvent secondaires en comparaison de la place que prenaient les enjeux environnementaux dans la réflexion commune, l'action publique et l'action entrepreneuriale en matière de durabilité. Cela se vérifie par le fait de réussir à intégrer à des niveaux graduels divers paramètres environnementaux sans se risquer néanmoins à un véritable changement de modèle de production. L'agro-écologie semble venir en ce sens interroger et mobiliser l'ensemble du modèle (tout comme les agricultures alternatives d'ailleurs). Son institutionnalisation, quoique tardive et difficile, laisse entrevoir l'émergence et la mise en place d'une approche englobant non seulement les filières les plus productives mais aussi l'ensemble des systèmes alternatifs dans leur dimension territoriale.

3.3.1. Des mouvements sociaux porteurs de l'agro-écologie

Dans le champ institutionnel, l'agro-écologie a fait son apparition relativement tardivement en France, en comparaison avec des pays comme le Brésil par exemple. Et pourtant, on considère l'institutionnalisation de l'agro-écologie comme étant « un opérateur majeur de transformation de l'agriculture » (Compagnone et al., 2018, p. 111). Ainsi, bien qu'elle ait depuis les années 1970 fait l'objet de diverses expérimentations, en particulier par les mouvements sociaux, elle a encore du mal à se positionner comme alternative concrète au modèle de production agricole dominant qui s'est structuré au lendemain de la Seconde guerre mondiale. Cela s'explique en partie par les nombreuses dissensions qui existent au sein du mouvement en faveur de l'agro-écologie en France. C'est dans un premier temps **Pierre Rahbi** qui incarne cette « figure centrale du mouvement social français de l'agro-écologie » de par les nombreuses initiatives qu'il a engagées et associations qu'il a organisées à travers

la France (Bellon et Ollivier, 2013, p. 60). Néanmoins, la pensée de Pierre Rahbi évolue et aspire à la « sobriété heureuse » marquant « la volonté de P. Rahbi de sortir de la marginalité pour s'imposer dans le "mainstream" comme l'indique la création en 2010 de la Fondation Pierre Rahbi » (ibidem, p. 63). Il prend ses distances, de cette manière, avec le reste du mouvement agro-écologique lui-même en pleine ébullition et construction. Le **Colloque d'Albi en 2008** représente une étape importante de fédération d'un « autre courant agro-écologique » qui rassemble la **Confédération Paysanne**, Nature & Progrès, les Amis de la Terre, l'Institut de Sociologie et d'Etudes Paysannes (ISEC) mais signale surtout l'absence de Pierre Rahbi. Le mouvement agro-écologique se positionne et se construit en faveur de la recherche de formes alternatives au modèle dominant. Si l'AB avait représenté en ses débuts un point de convergence entre la diversité des organisations impliquées dans une transition écologique et sociale de l'agriculture, les critiques de la « conventionnalisation » de l'AB ont poussé à l'affirmation du caractère paysan de l'agro-écologie et de la nécessité de « Sauver l'AB [afin de] sortir d'un modèle de production et de distribution spécialisé de type industriel » comme est titré un article cosigné par **Miguel Altieri**, penseur chilien et référence de l'agro-écologie, publié dans le numéro spécial de la revue Nature & Progrès issu du Colloque².

3.3.2. De la légitimité internationale de l'agro-écologie à sa mise en politique en France

L'agro-écologie prend une place croissante dans les débats internationaux ; elle a démarré par des mouvements sociaux dans des pays des Suds principalement et devant l'ébullition en cours et les enjeux notamment alimentaires, socio-économiques et environnementaux, cela a contraint les organisations internationales à se positionner. Issu de l'initiative d'évaluation internationale des connaissances, des sciences et des technologies agricoles pour le développement (**IAASTD**) engagée en 2008 par la Banque Mondiale (2008), c'est en particulier le **rapport de Schutter**³ de 2011 qui pointe la nécessité d'engager, à l'échelle des pays, des politiques en faveur de la recherche pour enclencher de manière effective la **transition agro-écologique** visant « un développement équitable et socialement, écologiquement et économiquement rationnel ». Ce rapport devient une référence et a amplement contribué à donner une « légitimité internationale à l'agro-écologie [...] et au processus de circulation des idées, [qui] ont ensuite eu des effets sur les politiques de recherche agronomiques en France comme en témoigne le cas de l'INRA » (Bellon et Ollivier, 2013, p. 75). C'est à partir de là que l'agro-écologie acquiert une légitimité internationale et va pousser le gouvernement français à l'institutionnaliser. Il est intéressant de noter que c'est au même moment que **l'agriculture de conservation** est définie officiellement par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Faut-il y voir une manière pour le modèle agricole dominant de faire évoluer son image et le bagage discursif qui l'accompagne au moment où le tournant agro-écologique semble s'imposer ? On peut l'imaginer quand on observe l'appropriation des techniques culturales simplifiées (TCS) par les céréaliers français, mais l'on peut aussi noter que l'agriculture de conservation est elle-même issue de pratiques agronomiques sud-américaines (Goulet, 2004, p.34) et qu'elle a suivi le même chemin d'institutionnalisation, quoique plus facilement car elle remet moins en cause le système agro-

² Altieri M.A. et Nicholls C.I., Sauver l'AB. Sortir d'un modèle de production et de distribution spécialisé de type industriel, *Nature & Progrès*, 2008, 70, 18-22.

³ "Agroécologie et droit à l'alimentation", Rapport présenté à la 16ème session du Conseil des droits de l'homme de l'ONU [A/HRC/16/49], 8 mars 2011.

industriel. Le « flou autour de l'usage des termes (agro-écologie vs agriculture de conservation) ne relèverait-il pas aussi d'un processus permettant un consensus pragmatique autour du plus petit dénominateur commun [mais aussi] une restriction à quelques formes d'agriculture déjà référencées ? » (Bellon & Ollivier, 2013). Des travaux montrent qu'en France, les deux systèmes techniques entretiennent des liens non négligeables sur le terrain (Fleury et al., 2014), même s'ils continuent effectivement à s'appuyer sur des paradigmes agro-environnementaux disjoints et à assumer une opposition majeure autour de l'usage des désherbants.

En France, le mouvement d'écologisation des pratiques agricoles est engagé depuis les années 1980 et a permis des avancées dans le verdissement des pratiques et l'institutionnalisation de l'environnement avec l'éco-conditionnalité des aides de la PAC. En 2012, le Ministère de l'agriculture place l'agro-écologie au centre de son programme « **Produire autrement** », et l'inscrit dans la loi en 2014, dans le cadre du projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt. On peut se demander ce qui pousse le Ministère Le Foll à un tel positionnement (convictions, pression de la légitimité internationale) mais surtout quelles pourront être les mesures prises dans ce contexte : les moyens qui vont être investis seront-ils à la hauteur des objectifs fixés pour **une transition agro-écologique**. Dès le départ, il s'agit pour le Gouvernement d'englober la diversité des agricultures et ainsi de « rallier l'ensemble du monde agricole dans sa diversité » (Lamine et al., 2019, p. 15). Certains diront alors que la mise en politique de l'agro-écologie et cette volonté de rallier l'ensemble des acteurs agricoles répond à une « capture de l'agro-écologie historique » afin de répondre à un consensus trouvé à l'échelle internationale. Mais on est avant tout dans ces années 2014 passé d'une « dénonciation d'usurpation [...] à [une logique de] re-différenciation avec l'affirmation et la mise en avant de l'agro-écologie paysanne » (ibidem, p. 10).

Si « l'agro-écologie est devenue un sujet à la mode depuis l'annonce du Projet agro-écologique pour la France fin 2012 et son inscription dans la loi en 2014 » (Lucas et Gasselin, 2018, p. 2), ces auteurs notent que la transition agro-écologique a tendance à se développer de manière silencieuse. On assisterait ainsi à une **invisibilisation des changements en cours** du fait du manque de verbalisation de la part de celles et ceux qui contribuent à faire émerger des bénéfices environnementaux de leur changements de pratiques agricoles. Cela rejoint l'idée d'un flou sémantique lié à l'agro-écologie ministérielle, comme elle a été lancée par le Gouvernement (Arrignon, 2020) du fait des difficultés à définir les objets de la transition, ses acteurs et moyens, donnant ainsi à voir une formule incantatoire se positionnant en faveur de changements sans moyens conséquents (Hubert, 2020). On peut toutefois noter que cette politique, tout comme l'avait amorcé l'expérience des Contrats territoriaux d'exploitation entre 1999 et 2003, a permis d'engager le débat sur les concepts de l'agro-écologie dans les principales filières et les principaux cercles de l'agriculture conventionnelle, administrations agricoles comprises, et que cela ouvre sans doute des portes pour des changements plus profonds, à partir des expérimentations individuelles et de celles qui sont mises en place par des groupes de développement, tels que les CETA, GEDA, etc. regroupés dans la fédération TRAME.

3.3.3. La production des connaissances agro-écologiques pour soutenir la transition

Durant les années 90 et 2000 et 2010, alors que l'on somme les acteurs d'écologiser leurs pratiques dans la perspective d'une transition agro-écologique généralisée à tous les systèmes productifs

agricoles, on constate que le système de production des savoirs et des connaissances agronomiques tarde à s'accorder avec l'objectif agro-écologique. En effet, les savoirs et les connaissances agro-écologiques ont été construites d'une toute autre manière que les connaissances qui ont alimenté le modèle dominant. Il faut négocier « un passage de la 'monoculture de la connaissance scientifique' à une écologie des savoirs qui intègre la diversité des connaissances » (Compagnone et al., 2018, p. 121). Et ainsi se marque une « opposition entre **connaissance encapsulée et connaissance incorporée**, entre appui sur des outils technologiques et appui sur la perception sensible et les savoirs d'expérience, [opposition] intéressante par les questions qu'elle génère sur les modes de gouvernance et d'usage des systèmes techniques et sur les rapports de pouvoir en jeu pour la maîtrise de ces systèmes » (ibidem, p. 125)

Si l'on peut y voir une continuité de dispositifs déjà en place (réduction de produits de synthèse, soutenir et favoriser l'AB) on remarque, très modestement dans les années 90 et de manière plus affirmée ensuite, un mouvement nouveau concernant le contenu de l'enseignement agricole, de la formation continue des agriculteurs ou du soutien institutionnel à leurs démarches collectives. Le modèle agro-écologique (mais peut-on alors parler de modèle ?) semble tourné vers et construit depuis les savoirs locaux, les connaissances des acteurs. Il relève de « démarches *bottom-up* de développement par opposition aux démarches *top-down* » (ibid., p. 113). L'agro-écologie vient ainsi interroger le mode de production et de circulation des connaissances dont les auteurs retracent l'évolution dans l'histoire afin de comprendre l'ampleur des changements et la rigidité des systèmes qui ont lieu en agriculture depuis les années 1960. En effet, « si les racines disciplinaires dominantes de l'agro-écologie se trouvent dans l'agronomie et dans l'écologie, ces deux disciplines ont eu des dynamiques relativement séparées jusqu'à la fin du XXe siècle » (ibid., p. 69).

Globalement, jusque dans les années 1990, l'INRA s'attèle à produire des connaissances pour soutenir et appuyer le régime dominant de l'agriculture conventionnelle. Face aux crises de surproduction et aux conséquences négatives sur l'environnement, plus dramatiques pour les paysanneries pauvres, des organismes de recherche comme le Centre International de Recherche en Agriculture et Développement (CIRAD) s'engage dans l'idée d'une « **révolution doublement verte** » à partir des années 1990 mais cela ne « prend » pas et c'est lors du **Grenelle de l'Environnement** en 2007, « que la même idée a ressurgi sous l'appellation d'Agriculture écologiquement intensive » (AEI, Griffon, 2014). Cette approche est soutenue par la suite par l'agriculture *mainstream*, par les réseaux de l'agriculture de conservation et « s'appuie également sur l'agriculture raisonnée, l'AB, mais aussi sur l'écoagriculture et l'agro-écologie » (Bellon et Ollivier, 2013, p. 72). L'AEI est par exemple devenue en 2008 le mot d'ordre de Terrena (ex CANA, Coopérative d'Ancenis) et ses « Terrenales » de 2015 une de ces principales vitrines.

Des ambiguïtés persistent autour de la définition et des contenus de cette AEI car elle semble d'emblée pouvoir être appropriée par des pratiques et modalités productives très diverses, ce qui est symptomatique de la recherche d'un cadre commun de référence capable de répondre aussi bien aux attentes de la population que des agriculteurs tout en satisfaisant l'exigence des politiques publiques de répondre aux défis internationaux. Le débat prend place dans un contexte de « mouvement plus large de recomposition des agricultures écologisées » (Compagnone et al., 2018, p. 111) à la recherche d'un nouveau référentiel. L'ambiguïté de l'AEI est telle que « dans un sens, elle prolonge le paradigme productiviste de la modernisation agricole alors que, dans un autre, au contraire, elle le remet

profondément en cause. Son émergence et son déploiement s'inscrivent ainsi dans une lutte pour la définition de ce qu'est « la bonne agriculture » qui traverse les milieux scientifiques, que les mondes agricoles, la société civile et les politiques publiques » (ibidem, p. 112).

Le caractère international de l'agro-écologie lui a donné une légitimité et a conduit à son institutionnalisation scientifique de par les perspectives de développement qu'elle ouvre. En France, alors que l'INRA et le Ministère de l'Agriculture étaient jusqu'alors globalement distants du champ de l'agro-écologie, ils l'investissent au point de le réduire à une ambition disciplinaire en agronomie, assez loin donc du projet agro-écologique de société, voire de l'éthique de vie de certains mouvements précurseurs. Cela contribue toutefois à diffuser les concepts de l'agro-écologie auprès des agriculteurs conventionnels. Des outils émergent comme **la méthode IDEA** (Indicateur de Durabilité des Exploitations Agricoles), qui propose aux exploitations agricoles une autoévaluation critérisée (méthode de scoring). En leur proposant des manières de faire évoluer leurs pratiques vers plus de durabilité, elle accompagne de facto les agriculteurs qui l'utilisent vers la transition agro-écologique. Une première version d'IDEA sort en 1999 à l'initiative de la Direction générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER) et du ministère de l'Agriculture, et 3 versions lui ont succédé depuis, ce qui démontre le succès de la méthode. Si on est loin d'un renversement de l'ordre des facteurs faisant table rase du modèle dominant comme pourraient le souhaiter certains militants, la méthode IDEA, en accompagnant un processus dit d'amélioration continue sur les exploitations, sur le modèle des normes ISO⁴, peut concerner toutes les exploitations y compris les moins écologisées⁵. Ce flou sémantique autour de la durabilité (objectif à atteindre ou critère de distinction) a des airs de consensus pragmatique permettant notamment à l'agriculture *mainstream* de se maintenir (Bellon et Ollivier, 2013) et d'évoluer à son rythme.

Globalement, si l'agro-écologie s'est structurée ces dernières décennies « par les mouvements sociaux en marge des institutions », elle « s'institutionnalise [désormais] sous différentes formes dans le *mainstream* mais aussi dans le mouvement social avec leurs ambiguïtés respectives » (ibidem, p. 78) et s'impose comme nouveau référentiel sous l'effet d'un contexte international favorable. La légitimité politique acquise lui permet de remplacer en partie l'éventail rhétorique antérieur des politiques publiques (développement durable, biodiversité, agro-environnement). Si la transition agro-écologique est affirmée par les institutions officielles, les moyens pour la rendre effective sont encore timides (conditionnalité des aides du premier pilier de la PAC, diffusion de la méthode IDEA...). Néanmoins, la légitimité dont dispose l'agro-écologie depuis plus d'une décennie donne désormais la possibilité aux acteurs locaux de porter des projets qui s'appuient sur des lignes de financements ciblant les projets territoriaux, légitimés tout à la fois par le cadre commun dont dispose le paradigme agro-écologique et par des connaissances construites localement.

⁴ International standard organization. Les étapes « Plan Do Check Adjust » de la roue de Deming sont à la base conceptuelle de la norme environnementale ISO 14000, qui ne fixe pas de seuil quantitatif pour attribuer la norme à une entreprise mais certifie qu'elle est bien « en mouvement » vers un progrès environnemental managé, quel que soit le niveau d'écologisation actuel.

⁵ « Outil d'évaluation et d'analyse, la méthode IDEA rend compte de la durabilité de *tous types et systèmes d'exploitations agricoles* en France métropolitaine et de l'agriculture européenne. Elle permet d'identifier des voies d'amélioration ou de progrès vers plus de durabilité dans les démarches individuelles ou collectives de transition agro-écologique. » (souligné par nous, site officiel <https://methode-idea.org/>)

3.4. Contribution d'approches territoriales à la construction du référentiel agro-écologique

Dans le processus d'institutionnalisation de l'agro-écologie, la manière dont cela va se traduire dans les politiques publiques mises en œuvre localement et les moyens donnés aux collectivités locales et aux autres acteurs territoriaux pour mener cette transition à leur échelle nous intéressent tout particulièrement. Autour de la notion de multifonctionnalité, de nouvelles fonctions sont attribuées aux espaces ruraux sous l'impulsion conjointe de l'évolution des modes de vie ruraux et périurbains et du tournant environnemental. De nouveaux enjeux sont portés par de nouveaux acteurs qui viennent ainsi réinterroger et renouveler la place et le rôle des territoires locaux dans le pilotage de l'agriculture...

3.4.1. De la déterritorialisation à la multifonctionnalité de l'agriculture

La modernisation agricole s'est traduite par la diffusion massive de savoirs encapsulés, normes techniques et professionnelles universellement validées qui ont eu tendance à standardiser les systèmes de production, les cultures et les territoires agricoles. Même si la spécialisation régionale peut avoir donné l'illusion d'une différenciation, par exemple entre régions céréalières et d'élevage bovin, chacun de ces bassins de production a perdu la plupart des caractères spécifiques de ses terroirs. La conséquence majeure est une distanciation généralisée entre l'agriculture et son territoire, puisque ce dernier devient un particularisme à « maîtriser » tandis que les systèmes productifs doivent répondre à des logiques externes (de firme, de réglementation, de marché). Les exploitations deviennent alors des « pions » dans l'échiquier global de l'ajustement des paramètres productifs et leur mise en compétition rend difficile la coexistence de manières de faire différentes. En reprenant la métaphore écologique, nous pouvons dire que la modernisation a réduit drastiquement l'agro-diversité. L'expression « **déterritorialisation de l'agriculture** » synthétise ces processus et ne doit pas être comprise comme une absence de liens au sols et aux lieux. Simplement les territoires dans lesquels se trouve une exploitation (bassins versants, commune, voisinage...) deviennent des variables externes dont les effets négatifs sur la productivité doivent être gommés.

La déterritorialisation de l'agriculture se traduit concrètement par l'affaiblissement de liens matériels au milieu naturel et humain des exploitations agricoles : éloignement de la mission nourricière envers les populations locales avec l'élargissement des marchés, rôle réduit dans la régulation des écosystèmes avec la simplification des structures, banalisation de la production paysagère, etc. A partir des années 1990, sous le poids de l'essor démographique (réduction ou inversion de l'exode rural, croissance métropolitaine), de l'évolution des modes de vie et notamment de la périurbanisation, on reconnaît volontiers de nouvelles fonctions aux espaces ruraux. La notion de **multifonctionnalité** reflète ces évolutions non sans lien avec l'avènement du développement durable (Torre, 2011). Les espaces ruraux doivent rapidement concilier leurs fonctions productives agricoles avec des fonctions résidentielles, des fonctions récréatives en lien avec les précédentes et des fonctions de préservation de la nature. Il faut noter que la multifonctionnalité s'auto-entretient car elle attire une population qui a elle-même des attentes renouvelées, pour tout dire des attentes urbaines à propos de ces espaces. Dans les années 1990-2000 se multipliaient « les critiques adressées au modèle agricole dominant par des acteurs de plus en plus hétérogènes [...] qui ont leurs idées propres, bien que pas toujours convergentes, sur ce que doit être l'agriculture » (Compagnone et al., 2018, p. 117). La

multifonctionnalité de l'agriculture est prise en compte officiellement dans la loi d'orientation agricole de 1999 : « les Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE) sont créés afin d'accompagner les agriculteurs vers la prise en charge de cette multifonctionnalité et de permettre sa reconnaissance » (ibidem, p. 117). Même si la suite fut difficile (suppression des CTE pour des raisons politiques au lendemain de la réélection de Jacques Chirac en 2002, montage poussif des Contrats d'agriculture durable en 2003 pour finalement revenir aux MAE européennes en 2006) on peut dire que les CTE ont consacré la multifonctionnalité de l'agriculture et introduit cette idée que les paysans ne servaient pas que leurs filières mais devaient aussi exercer des responsabilités vis-à-vis de leurs territoires (Le Caro et al., 2007).

3.4.2. Innovations sociales : moteur des changements territoriaux

Couplé à divers scandales sanitaires et alimentaires, dont le plus marquant fut sans conteste la crise de l'ESB en 1996, le contexte de prise de conscience écologique a progressivement amené des citoyens et des acteurs de la société civile, le plus souvent organisés en associations, à formuler de nouvelles demandes sociales qui relaient et précisent les changements et transitions amorcées par les mouvements sociaux paysans vers des systèmes de production plus durables. Cette demande sociale se concrétise, par exemple, en initiatives regroupant producteurs et consommateurs autour de **circuits courts alimentaires**. Dans la période récente, le regain d'intérêt pour les circuits courts est justifié par une prise de conscience de la déconnexion entre agriculture et alimentation (Lamine et Chiffolleau, 2012). Le plan Barnier, en 2009, proposait un ensemble d'actions en faveur de ces formes de ventes et d'installation de fermes en circuits courts mais pour autant « sans réellement questionner les conditions et enjeux d'une meilleure articulation avec l'offre en produits agricoles » (ibidem, p. 86). Ce que met en exergue l'intérêt et la croissance des circuits courts c'est bien le rejet d'une déconnexion entre l'offre en produits agricoles et la demande sociale en produits sains et locaux, et la dénonciation des politiques agricoles, alimentaires et territoriales qui les disjoignent au profit de la seule régulation par le marché. En construisant une mise en cohérence pour répondre aux enjeux posés, ces groupes produisent tout à la fois de l'agriculture et du territoire : de l'agriculture en facilitant la viabilité de fermes agro-écologiques, du territoire en reposant l'alimentation comme une problématique locale (Amemiya, 2007).

La manière dont se structurent les circuits courts alimentaires peut être envisagée comme **une innovation sociale**. Il s'agit principalement d'initiatives privées lucratives ou non, indépendantes ou préalables à toute gestion publique. Dès les années 1990 sont expérimentées de premiers « échanges alimentaires alternatifs » (Prévoist, 2014) et ils sont alors considérés comme des innovations sociales puisqu'ils promeuvent « de nouvelles pratiques agricoles et alimentaires contre le système dominant » (ibidem, p. 31). Les innovations sociales sont construites comme des « réponses à des **défauts de coordination marchande ou publique** » (ibid., p. 37). Selon Y. Chiffolleau et B. Prévoist (2012), les circuits courts peuvent être décrits comme des innovations sociales qui alimentent une prise de conscience mais contribuent aussi à une logique d'**empowerment**, la participation de la société civile débouchant sur de véritables compétences sociales. Il faut noter que ces innovations circulent internationalement, les Amaps françaises ayant par exemple pris appui sur les CSA anglo-saxonnes (*Community supported agriculture*) et les *Teikei* japonais (Amemiya, 2011).

Ces dernières années, dans un contexte de pilotage libéral des politiques publiques, l'innovation est un concept obligé des projets locaux lorsqu'on souhaite qu'ils aboutissent. Les élus des collectivités ciblent donc les démarches d'innovations pour construire leurs projets de territoires (Landel, 2011). C'est ainsi

que les innovations « jouent le rôle de catalyseur d'un ensemble de transformations socioéconomiques, auxquelles elles donnent un support dont les acteurs peuvent se saisir pour tenter de changer les **logiques de régulation du développement territorial** » (Prévost, 2014, p. 30) et c'est pourquoi les circuits courts, en tant qu'innovations sociales, peuvent être considérées comme des leviers pour le développement territorial.

Mais qu'entend-on par le développement territorial, et prend-il une coloration particulière quand il s'agit d'agriculture ? Communément, **le territoire** est un espace politique délimité par des frontières ou limites administratives et juridiques, dans lequel s'exerce un pouvoir, une autorité. C'est la vision qui s'est imposée pendant longtemps, celle de l'Etat nation et de ses structures déconcentrées, admettant l'existence d'un seul et unique pouvoir. Une autre vision du territoire émerge depuis les années 70, comme une production sociale émanant de multiples relations entre acteurs et mobilisant donc un vaste champ de pouvoirs (Raffestin, 1980). Divers chercheurs, en particulier géographes, introduisent ainsi l'idée que le territoire est le résultat d'une construction historique et sociale caractérisée par l'appropriation et la domination de l'espace dans la perspective de la concrétisation des visions et projets individuels et collectifs (Haesbaert, 2005). C'est pourquoi, le territoire est aussi bien matériel qu'immatériel dans la mesure où il est chargé des valeurs, connaissances et théories qui le déterminent et légitiment les diverses appropriations et dominations de l'espace qui font la construction territoriale (Fernandes, 2008).

Le territoire passe ainsi d'un espace où s'exerce l'autorité de l'Etat à un espace plus complexe où se retrouvent et s'expriment différents pouvoirs. S'ouvre alors la possibilité de considérer et d'exercer des projets provenant d'autres acteurs que les seuls acteurs officiels. L'évolution paradigmatique de **la pensée territoriale en géographie** vient se répercuter directement dans les usages qui sont fait du concept de territoire par les autres disciplines universitaires (même si le mot sert trop souvent à se référer à la simple aire géographique de l'objet de recherche) ainsi que dans le champ des politiques publiques qui adoptent abondamment la notion. Au point que l'on fait face, à partir des années 1990, à une « inflation sémantique » (Ripoll et Veschambre, 2005) : le large usage du terme fait régner un flou certain autour du sens initial et de l'intérêt heuristique du concept de territoire, laissant craindre un affaiblissement de son sens (Godin, 2014). Des chercheurs en géographie se demandent même si cet engouement pour la notion de territoire par les politiques publiques ne serait pas une « collusion d'intérêts entre chercheurs et politiques en quête de légitimité et de pouvoir ? » (Di Méo, 2002). Si la banalisation lexicale du mot territoire peut faire craindre l'installation d'une hégémonie conceptuelle (Ripoll et Veschambre, 2005) elle peut aussi, par la reconnaissance de l'existence de multiples pouvoirs et groupes sociaux, de revendications diversifiées, de caractéristiques propres à l'espace en question et à la dialectique acteur-milieu y existant, représenter au contraire un outil de lutte contre l'hégémonie d'un pouvoir (en France, l'Etat national) qui se considérait comme seul légitime (Di Méo, 2002). De ce point de vue les collectivités territoriales issues de la décentralisation jouent, contre l'Etat, une partition voisine de celle des associations locales, le « territoire » contribuant largement à la lisibilité et à la légitimation de leurs actions.

L'émergence des circuits courts, portée par des acteurs agricoles et citoyens, met en exergue ce que l'on peut considérer comme une défaillance, un défaut conjoint de l'action publique et du marché, incapables de répondre à une demande sociale en produits locaux et respectueux des écosystèmes alors même que l'offre en agriculture écologisée ou alternative qui pourrait satisfaire cette demande

existe. C'est en cela que B. Prévost (2014) parle d'une innovation sociale à la fois « territorialisée », car elle se fonde sur des ressources existantes dans le territoire local et tout aussi « territorialisante », car elle va être à l'origine du développement territorial par la création de nouveaux réseaux, créant des dynamiques et des synergies en reliant les ressources et acteurs existants selon de nouveaux schémas de coopération. Ces processus et initiatives de circuits courts « s'appuient sur la proximité des acteurs et renvoient ainsi aux territoires » (Prévost, 2014, p. 37). Cela rejoint alors l'idée selon laquelle le territoire se construit selon les dynamiques des acteurs, renvoyant à l'approche privilégiée en géographie sociale d'un « renversement de l'ordre des facteurs » en géographie, car ce sont bien les acteurs sociaux qui, grâce à leurs représentations sociales, projettent leurs idées dans l'espace qu'ils façonnent en produisant des territoires, dans un jeu de négociation et d'expression de rapport de force incessant.

C'est bien en s'intéressant aux processus sociaux qu'il est possible de comprendre les changements territoriaux et, de manière plus générale, **la dimension spatiale des sociétés** (Ripoll et Veschambre, 2005 ; Séchet et Veschambre, 2006), approche que les deux auteurs de ce rapport privilégient depuis leurs travaux de thèse, Y. Le Caro ayant démontré que ce sont les compétences sociales des agriculteurs et des usagers qui se le partagent qui permettent d'affirmer l'existence d'un espace agricole récréatif (Le Caro, 2002) et M. Dubos-Raoul ayant fondé son analyse des luttes de pouvoir autour de l'agrobusiness au Brésil sur une analyse des rapports sociaux qui prévalent dans cette « recomposition socio-spatiale » :

« Au sein de la discipline géographique, c'est surtout la géographie sociale qui privilégie cette approche depuis les années 1980, au moment du « renversement de l'ordre des facteurs ». Elle est prônée déjà en 1963 par Renée Rochefort par « Le groupe humain d'abord, l'espace ensuite » (Hérin, 1984, p. 149). Il ne s'agit pas de mettre l'espace en second plan mais de considérer les individus et groupes sociaux comme les « producteurs » du territoire. La géographie sociale prend ainsi le parti de « l'exploration des interrelations qui existent entre les rapports sociaux et les rapports spatiaux, plus largement entre sociétés et espaces » (Frémont et al., 1984, p. 90 ; cité dans Séchet et Veschambre, 2006, p. 14). S'intéresser aux processus sociaux qui se déclenchent à l'arrivée d'une nouvelle activité et donc d'une nouvelle organisation socio-spatiale suppose « qu'il n'y a pas d'espace en soi séparé du monde social [...] il n'y a rien de social qui ne soit spatial, le social est toujours déjà spatial » (Ripoll, 2006, p. 201). Sans non plus tomber dans le piège de la « disparition du spatial » - et alors de la « disjonction espace/société » -, il s'agit au contraire d'interroger, comme le suggère F. Ripoll, les relations entre espace et société et de savoir comment la seconde agit sur le premier. Nous voulons donc les envisager non pas en dualité et d'autant moins dissoudre la société ou l'espace » (Dubos-Raoul, 2017, p. 94).

Sous la pression d'innovations sociales et dans un contexte de déconcentration et de décentralisation de l'action publique, la pensée territoriale a évolué, s'est enrichie et complexifiée. Aujourd'hui on peut considérer qu'elle s'est banalisée autour d'approches partenariales et participatives qui font consensus mais elle peut aussi se présenter comme « une arme braquée contre la domination et contre l'hégémonie » (Di Méo, 2002, p. 291). Dans l'analyse que les sciences sociales font de la société, on parle d'un « tournant territorial » (Pecqueur, 2006) prenant mieux en compte la diversité des caractéristiques des groupes sociaux localisés, les spécificités locales et l'affirmation de proximités

géographiques. Ce tournant territorial semble contradictoire dans une période qui vit sous l'égide au contraire d'une globalisation et d'une uniformisation de la production et des pratiques. Il en est sans doute un contrefeu, une tendance de rééquilibrage : « le territorial, c'est ce qui n'est pas mondial » (Godin, 2014, p. 155). Le tournant territorial s'incarne dès alors dans des initiatives provenant de groupes d'acteurs en partenariat avec des institutions locales pour mettre en avant « la spécificité de la production en délimitant les contours géographiques du territoire » (Pecqueur, 2006, p. 28).

De cette manière « le territoire devient un espace central de coordination entre les acteurs cherchant à résoudre des problèmes productifs inédits » (ibidem, p. 29). Les innovations sociales, venant souvent compenser une défaillance initiale de l'action publique, prennent tout leur sens dans la dynamique de construction territoriale et celle des nouveaux besoins de l'agriculture. Lorsque des agriculteurs et des acteurs locaux « se bougent » pour construire l'agro-écologie, nous nous demandons comment les territoires ainsi compris peuvent répondre à ces changements dans les modes de production agricole et alimentaire, dans une sorte de rétroaction positive d'accompagnement, d'encouragement, d'élargissement de l'action des innovateurs sociaux. On s'intéresse alors à la manière dont les acteurs territoriaux agissent et se saisissent des ruptures paradigmatiques en agriculture ; ruptures qui leur donnent d'ailleurs une place privilégiée, les caractéristiques locales des territoires devenant pour l'agro-écologie des ressources à valoriser.

3.4.3. Pour une gouvernance territoriale de l'agriculture ?

Parmi les divers processus de territorialisation de l'agriculture, les circuits courts, par la manière dont ils se concrétisent et par le jeu d'acteurs qu'ils mobilisent, sont un bon exemple pour interroger **les modes de gestion des projets à l'échelle locale**. Arrangements établis afin de répondre à une demande sociale croissante, ils nous permettent d'analyser la gouvernance territoriale en train de se faire. Ces arrangements font évoluer le rapport au territoire des acteurs privés et publics impliqués ; on note « leur capacité à avoir fédéré des acteurs aux statuts et aux objectifs très divers autour de nouvelles questions construites collectivement. Et ces transformations des représentations jouent un rôle déterminant dans l'évolution des référentiels de l'action publique » (Prévost, 2014, p. 40). Les circuits courts, autrement dit une matérialisation dans l'espace des changements dans les rapports producteurs-consommateurs, au même titre que l'ensemble des innovations sociales très ancrées dans l'espace, interrogent les modes de gestion publique car ils mobilisent de nouvelles articulations et coordination d'acteurs et ainsi contraignent les gestionnaires publics à se questionner, à se remettre en question et à mobiliser d'autres modes de gestion du territoire.

G. Pierre et Y. Le Caro constatent que l'activité agricole, même en occupant la majorité de l'espace français, reste trop peu envisagée territorialement : « Depuis les années 1980, les chercheurs, les gouvernants et les professionnels de l'agriculture ont pourtant beaucoup évoqué la dimension territoriale de l'activité agricole » (Pierre et Y. Le Caro, 2007, p. 251). Et ils notent qu'« il n'existe pas de projet collectif post-productiviste en agriculture, alors que les sociétés locales et les collectivités ont des attentes fortes envers l'agriculture en termes d'occupation de l'espace, de paysage, d'identité et de culture alimentaire » (ibidem, p. 252). **L'absence d'un projet collectif post-productiviste en agriculture**, qui devrait répondre aux enjeux environnementaux, alimentaires et sociaux (local, implication citoyenne) s'explique en partie par l'effet de traîne de la structuration modernisatrice des organisations professionnelles agricoles en France depuis les années 50, structuration qui bénéficie toujours d'un soutien clair de l'Etat, et en partie par la prégnance de la PAC qui vise la capacité de

l'Union européenne à garder sa place sur le marché mondial agricole, qui doit poursuivre la modernisation dans les pays entrés en 2004 et qui n'a pris qu'à la marge, par son second pilier et la conditionnalité des aides du premier, la mesure de la transition nécessaire.

Du côté des modes de gouvernement, en France, la décentralisation, le transfert de compétences, de personnels et de moyens financiers de l'Etat vers les collectivités territoriales, est relativement récente (à partir de 1982) « en leur laissant une marge plus ou moins importante de redéfinition d'une politique plus adaptée aux enjeux repérés au niveau local » (Landel, 2011, p. 116). Dans ce contexte quasi expérimental sur le plan constitutionnel, le tournant territorial, **le tournant local met au débat la gouvernementalité** : la gouvernance « est conçue comme une extension des procédures de décision collective au-delà du cadre gouvernemental » (Lardon et al., 2008, p. 21). La gouvernance permet ainsi de rassembler potentiellement un ensemble large d'acteurs concernés par une même thématique, par un même enjeu :

« Foucault, qui est parmi les premiers à conceptualiser cette notion [de gouvernance] l'avait définie comme « un ensemble résolument hétérogène, comportant des discours, des institutions, des aménagements architecturaux, des décisions réglementaires, des lois, des mesures administratives des énoncés scientifiques, des propositions philosophiques, morales, philanthropiques, bref : du dit, aussi bien que du non-dit. Le dispositif lui-même, c'est le réseau qu'on peut établir entre ces éléments » (Foucault, 1975) » (Lardon et al., 2008, p. 21).

La gouvernance est en somme la capacité d'un ensemble d'acteurs, de règles, d'objets à œuvrer autour d'un projet commun. La concrétisation de ce projet étant mise en œuvre par des **dispositifs**, pouvant être multiples, allant dans le sens d'une coordination d'acteurs et d'actions, et le tout au sein d'un réseau qui construit une dynamique territoriale. Ceci renforce alors l'idée selon laquelle le territoire est par nature hétérogène, qu'il n'a pas besoin d'une homogénéité, d'une harmonie ou d'un consensus sur un enjeu pour pouvoir agir. La manière dont s'organise l'articulation et la coordination permet l'émergence des différents dispositifs qui dans leur action successive ou concomitante participent à la gouvernance des territoires. Les processus de gouvernance participent à la construction collective des territoires, malgré l'existence de contradictions et d'une grande diversité : « le territoire est [en effet] le creuset de démarches de négociation exprimant l'émergence et le renforcement d'actions collectives qui rassemblent des acteurs aux statuts et aux enjeux différents » (Lardon et al., 2008, p. 21). La gouvernance peut être évaluée en fonction de ses dispositifs, de leur capacité « à gérer les coordinations entre acteurs pour et sur un territoire » (ibidem, p. 31) et de sa capacité à engendrer une réflexion sur le développement et le dynamisme territorial.

Pour certains auteurs, l'alimentation, bien qu'encore balbutiante en tant qu'enjeu local, représente un véritable **levier pour le développement des territoires ruraux** et c'est pourquoi « il est nécessaire de se pencher sur les modalités concrètes de gouvernance territoriale mises en place » (Loudiyi et Houdart, 2019, p. 41). D'autres insistent sur le fait que les modes de gouvernance sont remis en question dans le processus productif lui-même et plus particulièrement dans la production des savoirs et des connaissances qui vont sous-tendre et appuyer la transition agro-écologique des territoires, dont les circuits courts sont une manifestation parmi d'autres. La perspective agro-écologique remet en effet en question la diffusion et la circulation des savoirs agricoles qui s'est auparavant construite au sein du modèle dominant par des connaissances privatisées, encapsulées, marchandisées (Compagnone et al.,

2018). La circulation et la diffusion des connaissances et des savoirs agro-écologiques suppose des connaissances expérimentées, échangeables entre acteurs locaux ; cela implique une nouvelle organisation territoriale qui puisse répondre et accueillir leur diffusion, organisation territoriale qui n'est pas donnée a priori mais émerge de réseaux et d'alliances d'acteurs.

Les politiques agricoles gouvernementales, même si elles affichent depuis 2012 l'objectif d'une transition agro-écologique, se maintiennent dans la « continuité du principe classique de cogestion à la française bien qu'avec une participation croissante d'acteurs alternatifs » (Lamine et al., 2019), ce qui change les thèmes de débat mais pas fondamentalement le mode de gouvernance des projets. « L'optique intersectorielle fait encore défaut et le regard agricole sectoriel prévaut toujours » (ibidem, p. 15). Ce n'est pas « par le haut » mais bien par le renouvellement agricole et l'alimentation de proximité que se renouvèlent les modèles de gouvernance : diversité d'initiatives, coordination entre acteurs autant publics que privés, le tout à différentes échelles (Lardon et Loudiyi, 2014, p. 3).

Parallèlement, le pilotage des actions agricoles n'a pas pris la mesure des changements intervenus dans l'action territoriale du fait de la décentralisation, les principaux acteurs agricoles dont la FNSEA et les Chambres d'agriculture ayant toujours une « préférence pour l'Etat ». De manière générale, « les organisations professionnelles agricoles sont restées la plupart du temps muettes sur ces questions de décentralisation. Accrochées à la défense ou à la critique du système d'exploitation dominant, et donc du système de cogestion qui y est associé au niveau national, elles n'ont pu participer à la territorialisation des politiques » (Landel, 2011, p. 117). Elles se sont faites l'écho, le relai, surtout aux échelles départementales, de la politique de l'Etat. C'est pourquoi, dans le contexte de la décentralisation on a eu affaire, en matière agricole, à une redistribution des compétences centrales vers les périphéries de l'Etat par la voie de la déconcentration. Parfois même les collectivités locales se sont vu attribuer des rôles anciennement dévolus à l'Etat sans avoir réellement les moyens d'en faire des politiques locales, à l'exemple de la gestion par les Régions de l'initiative Leader.

Ce sont davantage les idées de développement local qui permettent de renouer avec la question territoriale : « Si le développement local est fondé sur la participation et le consensus, la décentralisation en revanche contient l'expression d'un droit de substitution légitime ; c'est la différence fondamentale entre la décentralisation, comme projet politique, et le développement local, comme pratique sociale » (Deberre, 2007, p. 46). Dans ce contexte, et selon le même auteur, dans le cadre du développement local il n'est plus question « de 'faire' pour des individus mais d'être plutôt catalyseur de l'action des citoyens, en apportant une aide ou en facilitant la mise en relation des acteurs » (ibidem, p. 46) et bien souvent, les initiatives portées par le développement local se présentent en opposition à un pouvoir. Le développement local permet ainsi l'expression de multiples pouvoirs, d'acteurs et donc d'une diversité des projections territoriales qui sont en constante construction, remise en question, à l'image des dynamiques de territorialisations où les conflits sont des processus inhérents à la production des territoires (Retraillé, 2011). Fondamentalement, dans une perspective de gouvernementalité, M. Foucault estime « que le pouvoir n'est pas localisé dans l'appareil d'Etat et rien ne sera changé dans la société si les mécanismes de pouvoir qui fonctionnent en-dehors des appareils d'Etat, au-dessous d'eux, à côté d'eux, à un niveau beaucoup plus infime, quotidien, ne sont pas modifiés » (Foucault, *Dits et écrits*, T. II, 1954-1969, repris par Lascoumes, 2004, p. 2). C'est pourquoi, on peut observer dans le développement local, dans les rôles de ses acteurs et dans les territoires qu'il produit « une transformation centrale dans la conception de l'exercice du

pouvoir. Il ne s'agit plus de conquérir et de posséder, mais de produire, de susciter, d'organiser la population afin de lui permettre de développer toutes ses propriétés » (ibidem, p. 4)

Il convient toutefois de conserver un regard critique vis-à-vis de « l'absence de normes contraignantes, d'obligations réglementaires ou même de budget à la hauteur des enjeux » (Arrignon et Bosc, 2017) en matière de transition agro-écologique. Derrière les volontés affichées de transition, on remarque trop peu d'actions mises en œuvre et davantage un effort de communication (ibidem). Alors qu'on semble devant « une rencontre opportune » entre le déclin de l'interventionnisme d'Etat en matière agricole et la « valorisation des pratiques locales » (ibid), entre gouvernance locale et désinvestissement de l'Etat (Arrignon, 2020), on ne peut faire l'économie du constat de changements d'ampleur, certes localisés et dans l'ensemble disparates à l'échelle du territoire national, et de leur accorder une attention particulière, qu'il conviendrait à juste titre de relativiser et de ne pas généraliser mais au contraire d'étudier et d'analyser dans l'optique de tendre vers une politique nationale plus à la hauteur des objectifs de transition.

A la faveur du renouveau du « local » et de l'engagement citoyen devant les défis contemporains, « le territoire peut se mettre au service de l'agriculture et l'agriculture au service du territoire. Le développement agricole et le développement territorial sont appelés à interagir » (Esposito-Fava, 2010, p. 335) : la thèse d'A. Esposito-Fava démontre que ce qu'il appelle l'action agricole et l'action territoriale ont en effet très longtemps été clairement disjointes, chacun s'occupant... de ses vaches ! C. Lamine et Y. Chiffolleau (2012) envisagent la **gouvernance alimentaire territoriale** sous l'angle des systèmes agri-alimentaires territoriaux (SAT) constitués entre acteurs de la société civile et acteurs du monde économique (dont les agriculteurs et les IAA), les collectivités locales n'y intervenant pas encore beaucoup à l'époque de leurs travaux. Le rapport des acteurs de la transition, et particulièrement celui des acteurs des circuits courts au cadre réglementaire est complexe et ambigu. En effet, s'il ne s'agit que très rarement d'évoluer en dehors (« hors-la-loi » comme dans les ZAD), se maintenir dedans rend l'action difficile à faire émerger. Ce que l'on constate en pratique ce sont des dynamiques territoriales émanant d'acteurs publics et privés, qui vont au-delà de la mise en œuvre des seules politiques publiques tout en profitant des cadres offerts par ces dernières et qui expérimentent ainsi l'action publique locale dans les territoires (Leloup et al., 2005).

Les modes de gestion se trouvent bouleversés par ce nouveau mode de gouvernance. S'il peut convenir aux acteurs porteurs des circuits courts et intégrant la transition agro-écologique dans leur manière de penser et d'agir, l'adhésion à ce mode de gouvernance et aux différents dispositifs territoriaux qu'il anime demeure moins évidente pour les acteurs agricoles issus de la modernisation agricole et du modèle dominant encore en vigueur, car cela les amène à renverser leurs logiques d'action, en particulier leur confiance dans la cogestion de politiques nationales. C'est pourquoi, on note une faible participation des acteurs agricoles à la gouvernance territoriale :

« La montée en puissance des territoires de projet caractérise les politiques de développement rurales. Cette évolution appelle de nouveaux modes d'action publique, moins sectoriels et top down, plus transversaux et participatifs, en d'autres termes plus de gouvernance territoriale » (Michel et al., 2018, p. 139).

Les difficultés de nombreux acteurs agricoles à « s'inscrire dans les modalités de participation proposées, que ce soit à titre individuel ou par le biais de leurs organisations socio-professionnelles »

s'explique car « l'offre de participation correspond mal aux habitudes organisationnelles et de représentations politique des agriculteurs, voire qu'elle entre en contradiction avec elles » (ibidem, p. 140). Ici apparaît toute la difficulté et la complexité de la gouvernance territoriale sur les questions agricoles, qui interroge bien plus que ce qu'elle met en place, du fait de l'émergence d'un nouveau cadre de référence en construction en agriculture d'une part (l'agro-écologie) et dans le cadre de l'action publique territoriale d'autre part (la gouvernance participative). Elle se confronte à la réalité des situations locales encore sous influence du monde agricole dominant en besoin de construction de références et de communs nouveaux pour intégrer la dynamique de transition agri-territoriale.

Les Projets alimentaires territoriaux (PAT) institué en 2014 dans le cadre de la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LOAAF) permettent, par exemple, de mettre les SAT au centre des débats sur le développement agricole et en même temps constitue un outil, un dispositif nouveau (supplémentaire ?) pour la mise en œuvre de ces SAT. Les PAT, fédérés en Réseau national des PAT (RnPAT), permettent d'accompagner une dynamique de concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire. Le PAT est un outil utile pour enclencher une dynamique, pouvant permettre d'engager des actions concertées, mais il n'apporte pas de solution clés en main. La difficulté est là car autant sur certains territoires cet outil peut être bien approprié par les acteurs dans le sens d'une transition, autant ces acteurs peuvent dans le territoire voisin contribuer à maintenir le *statu quo*. On mesure la complexité et les écueils d'une politique nationale affichée en faveur de la transition agro-écologique mais qui se déploie différemment en fonction des caractéristiques locales. Au travers des PAT, la gouvernance territoriale permet toutefois de d'interroger une réalité, un enjeu national et sa traduction locale et d'engager un débat, des interactions, de la concertation qui visent à satisfaire l'ensemble des acteurs du territoire concerné (Lamine et Chiffolleau, 2012).

C'est pourquoi, l'enjeu de la gouvernance territoriale n'est pas tant de proposer, mieux ou à la place d'une politique nationale, une solution clé en main à un problème, en l'occurrence la nécessaire relocalisation de l'agriculture et de l'alimentation, mais davantage de **permettre une coordination entre acteurs** en vue d'expérimenter des solutions qui laissent la possibilité aux acteurs de s'adapter en fonction du contexte local. En cela, elle amène les acteurs concernés au cœur même des enjeux de la transition agro-écologique puisque celle-ci suppose de déconstruire les solutions toutes faites. Le tournant environnemental ayant conduit à des changements paradigmatiques agricoles et territoriaux s'exprime dans les dynamiques de reterritorialisation de l'agriculture où les territoires se trouvent au cœur des enjeux de relocalisation des dynamiques productives. Les acteurs locaux sont confortés dans leur légitimité à infléchir les processus décisionnaires et politique dans l'optique de répondre aux enjeux contemporains. L'absence de projet collectif post-productiviste donne à voir pour le moment une panoplie d'initiatives isolées mais de toute évidence certaines cristallisations commencent à faire réseaux et synergies :

« Des innovations et de nouvelles formes de gouvernance participatives voient le jour dans les espaces périurbains (règlementations sur l'utilisation des sols, projets agri-urbains, parcs agricoles, ceintures vertes), qui montrent une connexion nouvelle entre acteurs publics et privés, entre projets de développement urbain, projets agricoles ou alimentaires et enjeux sociaux locaux, attestant, là encore, d'un renouvellement des liens entre la ville et l'agriculture » (Rieutort et al., 2018, p. 13).

Ces évolutions paradigmatiques viennent marquer les dynamiques de reterritorialisation de l'agriculture grâce à la construction de nouveaux cadres communs qui permettent l'adhésion de différents acteurs (agricoles, citoyens, territoriaux), l'expérimentation d'outils (dispositifs territoriaux) et la réalisation de projets (innovations sociales mises en œuvre). Se construisent sous nos yeux et en même temps des dynamiques nouvelles de gouvernance territoriale et l'émergence d'une agro-écologie significative. La littérature spécialisée constate toutefois le caractère expérimental de la gouvernance territoriale de l'agriculture ; c'est pourquoi la confrontation avec le terrain nous semble indispensable afin de mesurer, d'observer et d'analyser l'état de ces transitions et ainsi de tirer des « conclusions » en termes de besoins particuliers en politiques agricoles et territoriales, en précisant leur déclinaison à l'échelle locale.

4. LES DYNAMIQUES DE RETERRITORIALISATION DE L'AGRICULTURE DANS LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL-D'ILLE-AUBIGNE

Dans ce chapitre nous abordons les dynamiques de reterritorialisation de l'agriculture au sein du terrain que nous avons choisi pour nous questionner sur les possibilités qui sont données aux territoires et saisies par ceux-ci pour faire avancer la transition agro-socio-environnementale. Le terrain breton est en ce sens un véritable « laboratoire » des dynamiques rurales en termes d'expérimentations et d'innovations. Après avoir présenté notre démarche de préparation du terrain nous restituerons les différentes initiatives et dispositifs qui nous semblent refléter les enjeux que représentent la reterritorialisation de l'agriculture pour les territoires, tels qu'ils ont été précisés dans la partie précédente. Ces dispositifs mettent en lumière les efforts portés par une conjonction d'acteurs œuvrant pour des intérêts non nécessairement communs mais construisant des synergies et des convergences. Enfin, en les analysant au regard des enjeux fixés par leur projet politique et des moyens et possibilités existantes, nous pourrions pointer certaines limites et établir des perspectives pour ces dispositifs, dans le cadre de la transition agro-écologique et en fonction des politiques publiques territoriales et agricoles.

4.1. Le terrain breton

Le choix du terrain breton est judicieux car il conjugue un dynamisme général orienté vers l'industrialisation de l'agriculture et un dynamisme tout aussi net dans les directions alternatives, parfois même portés par les mêmes acteurs tant agricoles que territoriaux !

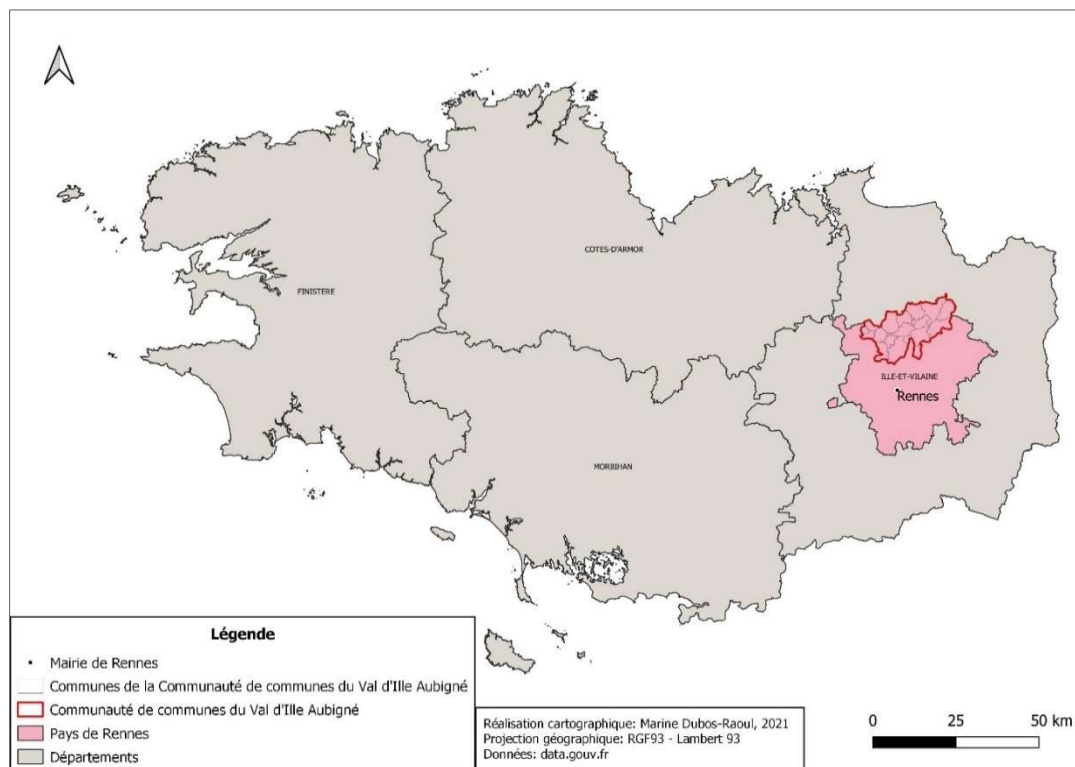
D'une part la Bretagne est le territoire qui a été le plus marqué par la modernisation agricole des années 1960. Il a notamment été très marqué par l'agriculture dite « hors-sol » (Canévet, 1992), ce qui lui a valu d'être considéré comme étant une réussite de la modernisation agricole. Aujourd'hui, c'est la région qui détient la plus grande proportion des élevages porcins, bovins et avicoles. Comme nous avons pu le voir précédemment, ce sont les conséquences négatives de l'agriculture moderne qui ont entraîné les premiers mouvements de critique du modèle conventionnel et notamment là où celles-ci ont été parmi les plus intenses pour ne pas dire ravageuses.

C'est ainsi que l'Ouest de la France a très tôt accueilli diverses initiatives de reterritorialisation de l'agriculture et à ce titre a été, et l'est toujours, un « espace laboratoire » des ruralistes (Pierre et al., 2008) qui se penchent sur les mutations dans les espaces ruraux français et sont toujours étonnés par la rapidité des changements observés en Bretagne. À partir des années 1970 « la nouvelle gauche paysanne rencontre d'autres mouvements critiques du productivisme agricole, notamment le mouvement écologiste [...] Plus globalement, une dynamique syndicale et associative agricole et rurale, se situant à la croisée de préoccupations écologiques et sociales, émerge en milieu rural dans les années 1970-1980 » (Deléage, 2011, p. 45). Le développement d'alternatives au modèle dominant s'est vite structuré au sein de réseaux et collectifs d'agriculteurs où ces derniers mènent des réflexions, structurent la coordination et la mutualisation des connaissances et des initiatives. En 1982, est créé ce qui deviendra plus tard le Réseau agriculture durable (RAD), qui débute dans l'ouest de la France et vers lequel vont converger plusieurs dynamiques visant à constituer des systèmes agricoles économes et autonomes. André Pochon fait partie des figures emblématiques de ce questionnement breton. Issu du monde rural des Côtes d'Armor, il prend une part active dans la Jeunesse agricole catholique (JAC)

qui, dans les années 1950, crée les Centre d'études des techniques agricoles (CETA) bretons, dont celui de Corlay, et portera la modernisation agricole. Mais très tôt, dans les années 80, André Pochon et son CETA pensent, expérimentent et choisissent une autre voie, convaincu de l'efficacité de ce qu'on appellera plus tard la « durabilité » des systèmes herbagers, jusqu'à la publication de « La prairie temporaire à base de trèfle blanc » en 1981 et la fondation du CEDAPA en 1982, une des premières associations qui se fédèrent dans le RAD. Le fonctionnement des CETA influencera souvent le fonctionnement des groupes locaux du RAD : des agriculteurs et des animateurs salariés qui rendent possibles les échanges horizontaux entre agriculteurs avec l'intervention d'experts extérieurs. « Le Rad adhère à des réseaux nationaux comme les Civam, travaille avec des associations de défense de l'environnement ou de consommateurs dans le Grand ouest » (Coquil et al., 2019, p. 57).

Il y a donc en Bretagne un terrain fertile en termes de dynamiques alternatives à l'industrialisation agricole et c'est pourquoi nous avons fait le choix du terrain breton. Nous pourrions ainsi observer des initiatives de reterritorialisation de l'agriculture et la place du territoire dans ces démarches.

4.2. Préparation du travail de terrain



Carte 1 : Localisation de la Communauté de communes du Val-d'Ille-Aubigné en Région Bretagne

Nous avons choisi plus précisément une intercommunalité pour mener nos recherches. Comme indiqué dans la section 2.2, nous avons initialement songé à concentrer notre analyse sur deux communes mais un premier relevé des démarches existantes nous a permis de constater que l'échelle communale n'était pas nécessairement la plus pertinente en termes de portée de l'agriculture territorialisée et notamment de ce que revêt l'échelle locale. Dans les résultats que nous présentons par la suite, plusieurs points nous permettront de confirmer cette idée et ainsi de révéler les différents

échelons pertinents de mise en œuvre, de soutien et d'accompagnement de la reterritorialisation de l'agriculture par les politiques publiques.

La carte 1 localise l'intercommunalité étudiée, la Communauté de communes du Val-d'Ille-Aubigné (CC VIA), située, au centre-nord du département d'Ille-et-Vilaine, jouxtant l'intercommunalité Rennes Métropole et dans le rayon d'influence de l'agglomération au sein de l'aire urbaine rennaise (INSEE) et du Pays de Rennes.

4.2.1. Initiatives et démarches identifiées dans la phase préparatoire du terrain

Lors du travail préparatoire du terrain, nous avons pu recenser des initiatives qui nous ont semblé porteuses de dynamiques de transition agricole et qui nous ont conforté dans le choix du terrain :

- une **convention de partenariat avec la SAFER** de Bretagne (SBAFER, Société bretonne d'aménagement foncier et d'établissement rural) est signé avec la CC VIA en 2008 pour permettre de réaliser une **veille foncière** et favoriser les installations en AB soit en ayant recours au portage foncier du Conseil Départemental 35 soit en passant par une acquisition directe par l'EPCI ;
- en 2017, la CC VIA participe à l'action « **Défi familles et alimentation positive** » visant à encourager les familles à consommer des produits issus de l'AB et locaux ;
- la commune de Guipel a accueilli en 2020 la 3^{ème} rencontre nationale de l'Agora des Colibris du réseau Bretagne Rurale et Urbaine pour un Développement Durable (BRUDED), réseau créé en 2005 qui repose sur le **partage d'expérience entre collectivités dans tous les champs du développement durable** et regroupe environ 200 communes et 6 communautés de communes. L'accueil de l'évènement est symptomatique du dynamisme de la commune dans le contexte breton (Loire Atlantique incluse) du fait de son investissement dans la construction d'une transition énergétique, agricole et alimentaire ;
- la CC VIA, avec d'autres EPCI voisines et le syndicat mixte du bassin versants de l'Ille, de l'Illet et de la Flume, est engagée dans une action **d'échanges parcellaires** afin de regrouper les parcelles agricoles d'une même exploitation, notamment dans la perspective de favoriser le système herbager dans ces territoires, et donc la part de l'herbe dans les assolements. Ceci a lieu dans le cadre du contrat territorial du Syndicat de l'Ille, de l'Illet et de la Flume 2020-2025 visant les objectifs de gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (Gemapi⁶), et concerne les différentes collectivités de ce bassin versant (Val-d'Ille-Aubigné, Rennes Métropole, Liffré-Cormier) ;
- deux communes, Langouët et Guipel, se démarquent également dans leur investissement dans le changement des pratiques alimentaires et agricoles en favorisant un approvisionnement de **la restauration collective 100% bio et local sur leur commune** ou en bannissant le désherbage chimique par les services municipaux ;
- sur l'ensemble de la CC VIA s'observe un **bon maillage en fermes biologiques** commercialisant en local, coordonnées entre elles, offrant ainsi un **bon maillage en termes de points de vente**.

⁶ La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (Gemapi) est une compétence confiée aux intercommunalités par les lois de décentralisation n° 2014-58 du 27 janvier 2014 et n° 2015-991 du 7 août 2015, depuis le 1er janvier 2018

Ce premier recensement nous a permis de constater un dynamisme dont l'origine tient à divers acteurs locaux de la transition mais également à une volonté politique et collective de la part des communes et des collectivités (CC VIA, Syndicats divers) de soutenir des initiatives de transition (agricole, énergétique et alimentaire) ; cela conforte notre hypothèse d'une reterritorialisation de l'agriculture sous l'effet conjugué d'initiatives et dispositifs engagés par des acteurs privés et publics.

4.2.2. Protocole de recherche

Grâce au recensement des initiatives existantes sur la CC VIA et jugées significatives ou symptomatiques au croisement de nos hypothèses de travail, nous avons pu constituer un **protocole de recherche** identifiant les différentes thématiques à exploiter pour obtenir des informations utiles sur les leviers de la reterritorialisation de l'agriculture, les enjeux qu'elle recouvre et l'articulation entre les actions de différents acteurs. Le tableau 1 page suivante représente cet outil mis au point pour la recherche AgriTER.

4.2.3. Les entretiens semi-directifs

A partir de l'élaboration du protocole de recherche nous avons pu identifier les thématiques centrales ainsi que les informations à collecter afin de nous permettre de répondre à notre hypothèse de travail.

Nous optons pour des entretiens semi-directifs, méthode privilégiée dans le cadre de l'approche qualitative. En géographie, le recours à l'entretien, par opposition aux questionnaires par exemple, dont les réponses sont largement induites, a marqué « un basculement de la géographie » et a permis à la discipline scientifique de porter son attention sur des objets idéels voire langagiers (Lévy, 2000 *apud* Bulot et Veschambre, 2006).

Si le recensement des initiatives et dispositifs en place qui viennent concrétiser la territorialisation de l'agriculture est utile, saisir les **modes de justifications** qui les sous-tendent nous semble plus essentiel encore à la compréhension de la dynamique de transition agricole qui s'enclenche. Cela peut permettre de discerner, parmi les changements de pratiques des agriculteurs, ceux qui sont mis en œuvre dans une perspective de normalisation réglementaire de ceux qui sont mobilisés dans une volonté de transformation profonde du mode de production du territoire. Saisissant cela, nous serions en mesure de mieux percevoir quel outil, quel dispositif s'adapte et répond de manière plus pertinente aux objectifs territoriaux.

C'est pourquoi, nous accordons une place centrale aux discours des acteurs comme révélateurs et symptomatiques du processus de **construction d'une légitimité territoriale** et ainsi des fondements de la dynamique de transition. L'entretien semi-directif nous permet ici de capter à la fois **la forme et le fond des actions** et des dispositifs en faveur de la reterritorialisation de l'agriculture et d'identifier les leviers qui influencent cette dynamique et ses modalités (réseaux d'acteurs, institutionnalisation, gouvernance territoriale).

Thématiques	Informations recherchées	Sources collectées et méthode de traitement
Reterritorialisation de l'agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - Etat des lieux de l'agriculture dans un territoire - Types d'agriculture les plus présents, évolution, part dans la SAU - Caractérisation des fermes, évolution des pratiques et modes de production 	<p><u>Sources :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - lectures bibliographiques ; - diagnostic territorial réalisé par Agrobio35 ; - entretiens avec des collectivités, des organismes publics et des agriculteurs du territoire.
Enjeux soulevés/thèmes	<ul style="list-style-type: none"> - Enjeu alimentaire - Enjeu énergétique - Enjeu de protection de l'environnement - Enjeu culturel (paysage) <p>→ Système de justification et de légitimation à l'œuvre : la reterritorialisation de l'agriculture vient répondre à ces grands enjeux de société</p>	<p><u>Méthodes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - synthèse bibliographique - traitement des données par tableaux et schémas topologiques - analyse des entretiens.
Initiatives et dispositifs	<ul style="list-style-type: none"> - gestion du foncier agricole - restauration collective - eau - bocage <p>→ Leviers pour l'action public-privée territoriale en faveur de la reterritorialisation de l'agriculture</p>	<p><u>Sources :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - lectures d'études de cas dans des situations analogues à notre terrain ; - entretiens auprès des diverses collectivités (EPCI, communes, syndicats, établissements publics, etc.), et des agriculteurs et associations.
Interactions agri-territoire et gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> - participation des agriculteurs à la gouvernance locale/territoriale - interactions entre monde agricole et territoire - autour des circuits-courts : marchés, magasin à la ferme - rôle / place des filières - dispositifs multi-acteurs <p>→ Le type de gouvernance agricole territoriale</p>	<p><u>Méthodes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - synthèse bibliographique ; - traitement des entretiens en vue d'une synthèse locale - traitement des entretiens en vue d'une synthèse / schématisation articulée avec les enjeux théoriques.

Tableau 1 : Protocole de recherche

Nous présentons au tableau 2 le guide d'entretien qui décrit la façon dont nous mobilisons les acteurs du territoire et ce sur quoi nous les interrogeons. Il convient de préciser toutefois que nous faisons le choix de ne pas nous contraindre autour d'un guide d'entretien « rigide », aux questions précises et détaillées. Si les détails viennent certes confirmer des tendances, nous souhaitons davantage comprendre les processus, les dynamiques et ainsi capter le récit, dans lequel les éléments factuels et de détails apparaissent, mais surtout, **laisser la marge aux interrogés de s'exprimer « librement »**. Lorsqu'ils racontent leur parcours et leurs trajectoires avec les embuches et les entraides expérimentés en chemin, cela nous donne des éléments beaucoup plus riches que des données quantitatives à la virgule près (superficies, composition du cheptel, valeurs de production, etc.). Bien entendu, nous questionnons nos interrogés sur des ordres de grandeurs quantitatifs et bien souvent ils les mentionnent d'eux-mêmes. C'est pourquoi notre guide d'entretien ne liste pas des questions précises mais des thèmes à aborder en écho à nos hypothèses de recherche. Nous sommes convaincus que le récit nous apporte des éléments de réponses, dans la fluidité des paroles, gagné par la mise en confiance dans cette relation « enquêteur-enquêté ». Nous rassurons l'enquêté sur le fait qu'il n'y a pas de « bonne réponse » et que nous voulons entendre sa vision et point de vue sur ces processus et dynamiques non en tant qu'expert mais depuis sa place et son rôle d'acteur ou d'actrice du territoire. C'est ainsi que dans un premier temps nous présentons notre démarche aux interrogés en insistant sur le fait qu'il s'agit d'une discussion, d'un échange autour d'un thème que nous « maîtrisons » en théorie mais sur lequel nous avons besoin de nous confronter à la réalité pratique pour en comprendre les ressorts : c'est à ce titre qu'ils interviennent et qu'ils ont donc une place centrale dans cette recherche.

Cette posture théorico-méthodologique de recherche nous accompagne et s'est confirmé au cours de la thèse de doctorat et des précédents travaux de post-doctorat de Marine Dubos-Raoul et s'est alimenté grâce à l'ouvrage « Guide de l'enquête de terrain » (Beaud et Weber, 2010), la citation suivante issue de l'ouvrage représente cette posture de recherche que nous adoptons :

« Nous ne croyons pas qu'il existe des recettes simples pour conduire un entretien. Le problème n'est pas non plus de savoir si vous devez poser les bonnes questions pour obtenir de bonnes réponses. L'essentiel est de gagner la confiance de l'enquêté, de parvenir rapidement à le comprendre à demi-mot et à entrer (temporairement) dans son univers (mental). Tels sont les ingrédients qui alimenteront le plus sûrement l'entretien qui, idéalement, pourra alors se transformer en « discussion » instructive pour les deux parties. [...] Vous essaieriez, par votre pratique, de leur suggérer qu'il s'agit plutôt d'un échange de points de vue. [...] En réalisant un entretien approfondi, vous effectuez un véritable travail sociologique. Certaines de vos questions sont des hypothèses de recherche, d'autres seront des petits tests et vous allez mettre au point, en cours d'entretien, des petits raisonnements expérimentaux. Au fur et à mesure que votre enquête de terrain avancera, vous progresserez dans la manière de conduire vos entretiens et dans l'élaboration de votre « problématique ». Vous finirez par construire un questionnement d'entretien qui sera directement ajusté à votre objet. L'entretien s'apprend essentiellement par la pratique. Plus vous en ferez, plus vous en discuterez avec votre directeur, mieux vous serez armé, à condition bien sûr de respecter quelques principes de base. Vous ferez des « erreurs », voire des gaffes, qui seront utiles si vous apprenez à ne pas les dissimuler et à les analyser. Ici aussi, on ne vous conseille pas d'utiliser des protocoles contraignants qui sont autant de moyens de lutter contre votre angoisse.

Appuyez-vous sur des faits objectifs tirés de votre enquête et de vos lectures, faites confiance à votre capacité à mener l'enquête » (ibidem, p. 177-178).

Groupe d'acteurs interrogés	Questionnements
Question commune aux différents types d'acteurs	Au début de l'entretien l'enquêtrice commence par se présenter, introduire sa thématique de recherche en parlant toujours volontairement de « reterritorialisation de l'agriculture » et dans la foulée elle leur propose de se présenter, en revenant sur leur trajectoire dans le territoire et ensuite de focaliser sur l'évolution des dynamiques agricoles ces 10-15 dernières années. Cette « grande question » permet en général, et cela a fonctionné à chaque fois d'ailleurs, de donner la parole à ces acteurs, sans les interrompre, en leur spécifiant bien que ce qui nous intéresse ici est bien leur point de vue sur le contexte de reterritorialisation de l'agriculture.
Collectivités, syndicats et établissements publics	Ce groupe d'acteur est interrogé sur l'évolution de l'agriculture à l'échelle de leur territoire d'action, les projets et initiatives mis en place sous leur responsabilité et en partenariat avec d'autres acteurs, mettant ainsi en exergue les synergies existantes entre agriculture et territoire et les leviers d'action qui permettent d'infléchir sur la territorialisation de l'agriculture grâce à différents échelles et objets d'intervention.
Agriculteurs du territoire	Le groupe des agriculteurs, pour contenir un grand nombre d'agriculteurs s'étant installés non pas par transmission de foncier mais nouvelle installation portant des projets qui divergeaient déjà à l'époque et encore aujourd'hui de la majorité en termes d'occupation surfacique, est interrogé sur l'historique de l'installation, les difficultés et les solidarités/synergies du processus dans ce milieu rural. Je leur demande de faire un retour réflexif sur ce processus et les évolutions qu'ont connu le territoire en l'espace d'une 10-15aine d'années en insistant aussi sur les dispositifs mobilisés et les réseaux d'acteurs actifs.

Tableau 2 : Guide d'entretien

Pour le traitement des données nous croisons et mettons en lien les éléments de réponse attendus et identifiés dans le protocole de recherche et les éléments de réponses apportés par les acteurs interrogés sur le terrain qu'on appuiera, grâce aux synthèses bibliographiques, en fonction des thématiques (ces éléments sont présentés dans la section 4.3).

4.2.4. Construction de l'échantillon de personnes interrogées

L'objectif étant de recueillir des informations relatives à l'évolution du contexte agricole et territorial et à la dynamique de transition, nous faisons le choix d'interroger les acteurs que nous appelons « territoriaux » (communes, collectivités, établissements publics, syndicats, associations) et les agriculteurs présents et impliqués dans ces dynamiques sur le territoire de la Communauté de communes du Val-d'Ille-Aubigné.

Dès le départ l'objectif était d'interroger **une diversité de profils d'agriculteurs** dans le but de comprendre comment ils territorialisent leur agriculture, pourquoi ils font ce choix, ce que cela signifie pour eux. Cela suppose d'interroger aussi ceux qui ne sont pas *a priori* dans ces logiques territorialisantes, d'en comprendre les raisons et d'essayer d'identifier les leviers qui leur permettraient d'intégrer l'approche territoriale dans leurs systèmes productifs, si l'on admet que c'est un objectif d'aménagement !

Dans les faits nous avons surtout été reçu par des agriculteurs que l'on qualifiera ici d'« **alternatifs** » au sens qu'ils sont dans des logiques qui proposent du nouveau d'une part, qui se présentent comme des alternatives au modèle productif en place d'autre part. Des agriculteurs que l'on nomme « **réflexifs** » ont pu être rencontrés et nous ont permis de discerner les raisons qui les portent à changer leur mode et pratiques productives et surtout les **dispositifs territoriaux qui les encouragent à le faire**. Nous avons cherché à avoir accès à un maximum d'acteurs et de points de vue différents en fonction des divers objets, dispositifs et initiatives préalablement identifiées comme « territorialisantes ».

Nous n'avons pas déterminé à l'avance un nombre fixe de personnes à interroger, c'est l'absence de nouvelles informations et donc le sentiment d'avoir atteint une saturation des données à recueillir qui a justifié d'arrêter la recherche de nouveaux acteurs à interroger. Lors de la présentation des hypothèses et objectifs de recherche en réunion du Laboratoire Espace et Société (ESO) au tout début du post-doctorat en janvier 2021, nous avons eu connaissance d'une équipe de recherche, Atlass2, qui allait développer des travaux relatifs aux stratégies alimentaires et à la résilience alimentaire dans les territoires⁷ et dont la CC VIA était un des terrains. Après une réunion d'échange **AgriTER-Atlass2**, nous avons décidé de mutualiser nos efforts et actions sur le terrain en tentant de nous coordonner au maximum avec la stagiaire Atlass2 qui avait la CC VIA en charge. Ainsi, certains entretiens ont été conduits à deux et dans l'impossibilité d'une des deux d'être présente, un effort de mutualisation de la retranscription des entretiens a été fait. 80 % des entretiens ont eu lieu en présentiel et le reste en distanciel (en visioconférence ou par téléphone). Les entretiens ont duré en moyenne 1 heure chacun.

Pour trouver les personnes interrogées, nous avons exploré divers secteurs socio-économiques, divers projets et utilisé la méthode de la pelote de laine, certains interrogés nous suggérant d'autres personnes. Le taux de refus s'est élevé à 20 %. Le tableau 3 donne la liste des différents acteurs interrogés. Seule la profession de la personne et la date de l'entretien sont mentionnées afin de préserver l'anonymat des sources. On ne trouvera dans cette liste que les entretiens que nous avons pu mener personnellement. Les retranscriptions d'entretiens de l'équipe Atlass2 nous ont permis de conforter et d'enrichir la réflexion mais il n'en sera pas fait usage directement ici dans le cadre de la restitution du terrain et de l'analyse AgriTER.

⁷ Le projet de recherche-action : Action Territoriale pour une Alimentation Solidaire et Soutenable (ATLASS) a été mené de 2016 à 2018. En 2021, la même équipe initie ATLASS 2 en intégrant les enjeux de relocalisation de l'alimentation en cas de crise, en prenant appui sur la crise provoquée par la COVID-19.

Entretien	Profession	Date de l'entretien
Entretien 1	Élu collectivité	04 mai 2021
Entretien 2	Agriculteurs	7 mai 2021
Entretien 3	Agriculteur et élu local	18 mai 2021
Entretien 4	Agriculteur	25 mai 2021
Entretien 5	Élue locale	10 juin 2021
Entretien 6	Élue locale et agricultrice	10 juin 2021
Entretien 7	Agriculteur	13 juillet 2021
Entretien 8	Agriculteurs	04 octobre 2021
Entretien 9	Agriculteur	04 octobre 2021
Entretien 10	Agricultrice	14 octobre 2021
Entretien 11	Agriculteur	15 octobre 2021
Entretien 12	Agriculteur	20 octobre 2021
Entretien 13	Agricultrice	21 octobre 2021
Entretien 14	Agriculteur	27 octobre 2021
Entretien 15	Société civile	29 novembre 2021
Entretien 16	Artisan fromager	01 décembre 2021
Entretien 17	Salariée collectivité	06 janvier 2022
Entretien 18	Salariée collectivité	10 janvier 2022
Entretien 19	Salariée collectivité	11 janvier 2022
Entretien 20	Agriculteur	13 janvier 2022
Entretien 21	Salariée collectivité	25 avril 2022

Tableau 3 : Profession des acteurs interrogés et date de l'entretien

4.3. Initiatives et dispositifs vecteurs de la reterritorialisation de l'agriculture dans la Communauté de communes du Val-d'Ille-Aubigné

Nous présenterons dans un premier temps le profil agricole du territoire retenu pour analyser les dynamiques de reterritorialisation agricole. Dans ce contexte particulier nous introduisons les récentes initiatives qui tendent vers la reterritorialisation de l'agriculture. Brosser un tableau agricole nous permet de cerner les enjeux soulevés afin d'introduire les besoins en politiques publiques. Dans un second temps, nous présentons et analysons les dispositifs mobilisés pour engager la reterritorialisation de l'agriculture en confrontant les alliances et synergies que nous avons pu rencontrer, les points de blocages, les questionnements que nous avons pu trouver dans la littérature et que nous retrouvons dans les mécanismes de mise en œuvre sur notre terrain. Il s'agit ici de faire un état des lieux des rapports de force qui se rencontrent dans les dynamiques de reterritorialisation de l'agriculture afin de tirer des enseignements quant aux enjeux de **gouvernance agricole territoriale**.

4.3.1. Profil agricole de la CC VIA : entre continuité et renouvellement ?

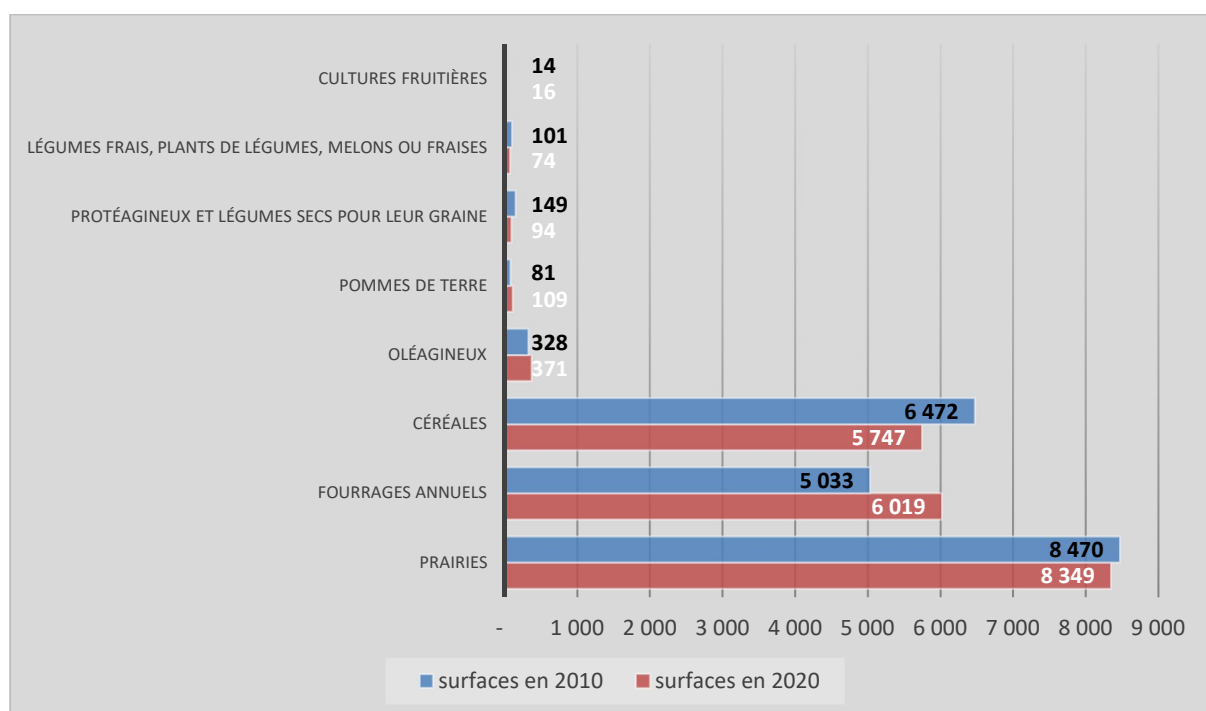
Comme signalé à la section 2.2, nous avons choisi d'étudier la Communauté de communes du Val-d'Ille-Aubigné en raison de son dynamisme apparent tant sur le plan institutionnel qu'au regard des initiatives privées. En effet, l'intercommunalité affiche son investissement en direction de la reconstruction des bocages à l'échelle de son territoire et de l'installation d'agriculteurs biologiques.

Les initiatives engagées par les agriculteurs inscrits dans des systèmes alternatifs sont nombreuses et inscrites dans la durée sur le territoire via des points de ventes collectifs (magasins ou marchés à la ferme) dans un contexte de recrudescence des circuits courts.

La CC VIA voit le jour en 2017 avec la « fusion » entre la Communauté de communes du Val d'Ille et celle d'Aubigné. La dénomination « Val d'Ille Aubigné » date donc de 2017 avec l'incorporation à la CC du Val d'Ille des communes d'Andouillé-Neuville, Aubigné, Feins, Gahard, Montreuil-sur-Ille, Mouazé, Saint-Aubin-d'Aubigné, Sens-de-Bretagne et Vieux-Vy-sur-Couesnon. Les acteurs du territoire parlent plus communément de « fusion » entre la CC du Val d'Ille et la CC d'Aubigné que d'élargissement de la CC du Val-d'Ille car seule une commune de la CC d'Aubigné n'a pas adhéré à la démarche. La CC VIA regroupe 19 communes. Elle se situe entre Rennes et Saint-Malo et se trouve sous grande influence de la métropole rennais. Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) se sont développées à partir des années 1990 dans le cadre des politiques de décentralisation pour la mutualisation de certaines opérations afin d'optimiser et de réduire certains coûts. Un groupe de communes qui présente une certaine cohérence géographique et territoriale s'unit et développe ensemble un « projet de territoire » qui se traduit normalement par diverses actions territorialisées, en fonction des compétences obligatoires ou optionnelles de l'EPCI concerné. Parmi celles-ci, on trouve l'urbanisme et l'aménagement, le développement économique et touristique, la gestion de l'eau, de l'assainissement, des déchets, les aires d'accueil des gens du voyage. A priori l'agriculture en soi ne figure pas parmi les compétences des EPCI.

Le territoire actuel de la CC VIA connaît une hausse de sa population avec + 65 % entre 1990 et 2017 soit 21 993 habitants en 1990 et 36 302 habitants en 2017. Une tendance qui se distingue dans le contexte départemental puisque la population n'a augmenté que de 32 % sur la même période en Ille-et-Vilaine (sources données : Insee via Observatoire économique de l'Ille-et-Vilaine). Cette dynamique est largement associée au mouvement de périurbanisation et d'une population en recherche d'un cadre de vie particulier, lui permettant de travailler à Rennes, grâce à un réseau en transport en commun bien cadencé et bien maillé dans le territoire. C'est aussi en suivant le phénomène « d'exode urbain » (Cusin et al., 2016) que la CC VIA a observé une croissance démographique importante ces dernières années, générale à l'échelle du Pays de Rennes et qui se trouve fortement marquée par les trajectoires résidentielles mais aussi de plus en plus par la construction d'une organisation spatiale particulière, donnant à voir une certaine hétérogénéité entre les territoires périurbains. La CC VIA fait partie du Pays de Rennes et dans ce cadre, un projet commun aux quatre EPCI constitutives du Pays de Rennes (Rennes Métropole, Communauté de communes du Val-d'Ille-Aubigné, Liffré-Cormier communauté, Communauté de communes Pays de Chateaugiron Communauté), regroupant 76 communes, est développé au sein d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) depuis 2007. Nous insistons là-dessus car ce sont des éléments qui nous permettent d'envisager que l'échelle du pays pourrait porter des enjeux importants dans les stratégies de mise en place de la reterritorialisation de l'agriculture, en plus de l'échelle intercommunale donc.

L'activité agricole domine les paysages. La SAU occupe 68% de l'espace, soit 20 307 ha. Les sols⁸ sont limoneux au sud-ouest sur un sous-sol de schistes briovériens (ancienne CC du Val d'Ille), plus sableux au nord-est sur un sous-sol gréseux (ancienne CC d'Aubigné). Le territoire du Val-d'Ille-Aubigné se trouve au cœur du grand bassin laitier de l'Ouest, qui, avant même les années 1950 présentait déjà une certaine spécialisation autour de l'élevage et de la production de céréales mais qui s'est consolidée, voire intensifiée, ne changeant pas la localisation des productions agricoles, mais en modifiant les concentrations et les paysages, accentuant ainsi les contrastes internes à la région Bretagne (Canévet, 1992).



Source : Recensement agricole 2020. Les prairies naturelles et temporaires sont regroupées.

Graphique 1 : Assolement (en ha) dans le territoire du Val-d'Ille-Aubigné en 2010 et 2020

On remarque sur le graphique 1 la place dominante, dans le paysage de la CC VIA, du modèle de production lié à l'élevage bovin : pâturage, maïs-fourrage et culture de blé en rotation courte avec le maïs. Cet assolement se maintient sur la période 2010-2020, avec des effets-année normaux en statistique annuelle à cette échelle. Les productions de céréales et de fourrage indiquent en effet l'existence prononcée d'un système cultural destiné à répondre aux besoins alimentaires des élevages d'herbivores (maïs-fourrage et prairie) et de l'ensemble des élevage (blé principalement). Les surfaces de prairies en très légère diminution apparente ne permettent pas de conclure à une tendance à « l'enfermement » des bêtes au détriment des pâtures comme l'ont signalé plusieurs agriculteurs interrogés. Le dernier recensement agricole (2020) pointe que l'élevage bovin occupe 55 % de la SAU, soit environ 38 % des exploitations de la CC VIA.

⁸ Rapport final du programme Sols de Bretagne (2005-2010), en ligne : <https://sols-de-bretagne.fr/a-telecharger/func-startdown/114/>

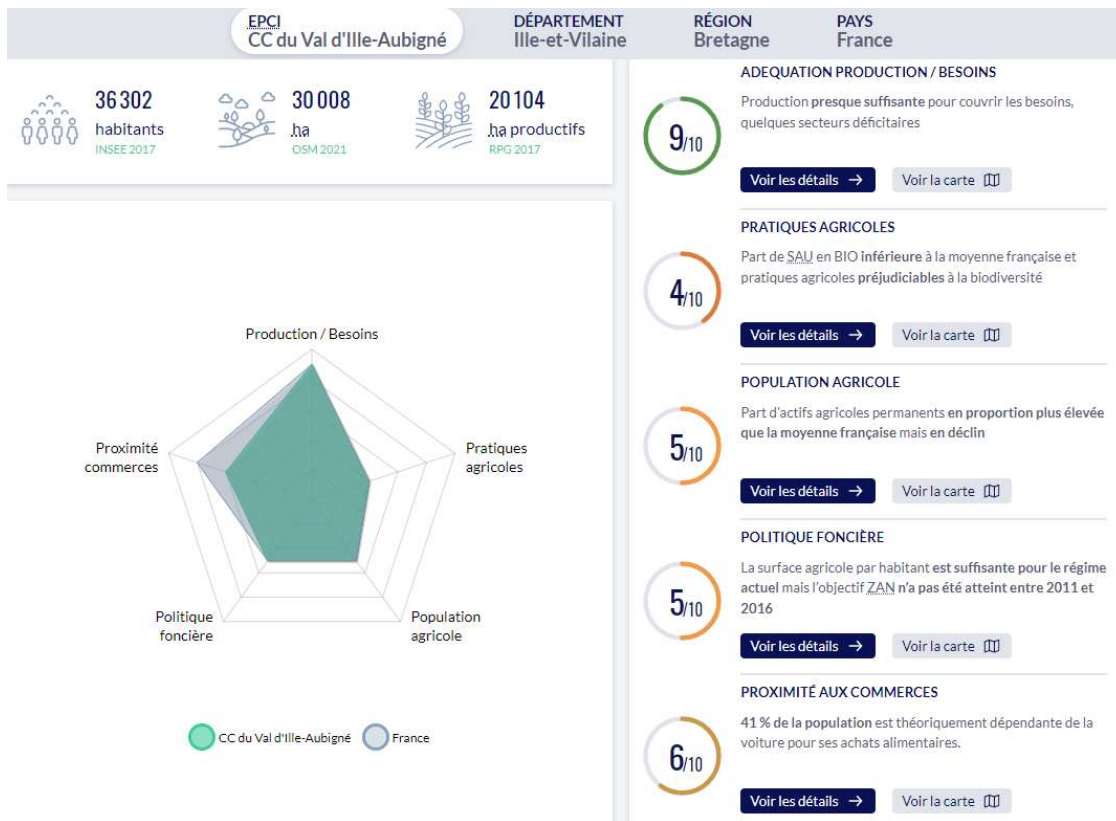
Le tableau 4 vient confirmer l'importance de l'élevage laitier en termes d'effectif. Non seulement les productions porcines et avicoles ne sont pas majeures dans le territoire (le porc dans la moyenne d'Ille-et-Vilaine, les volailles peu représentées) mais en termes d'occupation du sol ce sont bien les vaches laitières qui mobilisent les surfaces et marquent ainsi l'inscription du territoire dans le bassin laitier et termes économiques mais aussi paysagers. A noter que la part de prairies permanentes dans l'est du territoire explique un taux relativement élevé de vaches nourrices mais cela reste une production secondaire.

Têtes	VIA 2010	VIA2020	I&V 2020	% VIA/I&V
Total bovins	33 183	32 306	640 000	
<i>Vaches laitières</i>	11 026	12 267	241 000	5,09%
<i>Vaches allaitantes</i>	2 325	2 264	37 000	6,12%
Total porcins	42 034	48 542	1 106 000	4,39%
Total volailles	214 502	132 054		
<i>Poules pondeuses</i>	18 039	16 726	1 897 000	0,88%
<i>Poulets de chair et coqs</i>	127 951	38 426	86 378 000	0,04%
Hectares		20 307	445 708	4,56%

Source : Recensement Agricole 2020. VIA = Val-d'Ille-Aubigné. I&V = Ille-et-Vilaine.

Tableau 4 : Effectifs animaux dans le territoire du Val-d'Ille-Aubigné en 2010 et 2020

Afin de replacer la CC VIA dans le contexte régional et d'avoir une vision d'ensemble de la situation agricole en région Bretagne, nous mobilisons les ressources mises à disposition par le projet CRATER (Calculateur de Résilience Alimentaire des Territoires) qui grâce à la confrontation de 4 indicateurs permet de visualiser les enjeux agricoles, alimentaires et territoriaux d'un territoire donné. Le schéma de synthèse (figure 1) et le tableau 5 qui suivent permettent, de prime abord, de constater un rapport relativement équilibré entre les besoins de la population et la production agricole dans la CC VIA, et même que la couverture alimentaire est nettement supérieure aux besoins, si l'on se réfère aux surfaces produites et aux besoins des habitants reportés en hectares. C'est assez logique pour un territoire à forte proportion de SAU (68% contre 54% à l'échelle métropolitaine), qui plus est exploitée plutôt intensivement avec le modèle breton, et pour nourrir localement une densité de population qui reste moyenne pour la France métropolitaine (126 contre 118 habitants par km²). La CC VIA est donc un **territoire à alimentation positive**, qui contribue à nourrir les autres, si l'on s'en tient à une approche quantitative.



Source : CRATER (<https://crater.resiliencealimentaire.org/diagnostic.html?idTerritoire=R-53>)

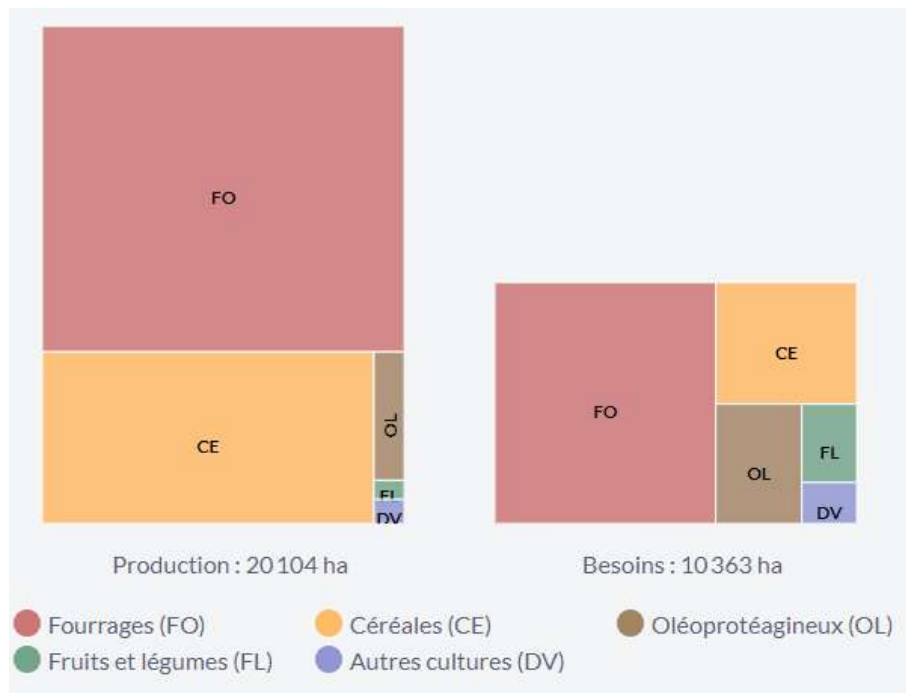
Figure 1 : Schéma de synthèse du diagnostic alimentaire CRATER dans la CC VIA

	Production	Besoins	Taux de couverture théorique global
CC du Val d'Ille-Aubigné	20 104 ha	10 363 ha	194 %
Ille-et-Vilaine	438 239 ha	310 268 ha	141 %
Bretagne	1 604 834 ha	987 567 ha	163 %
France	25 017 886 ha	20 891 205 ha	120 %

Source : CRATER (<https://crater.resiliencealimentaire.org/diagnostic.html?idTerritoire=E-243500667>)

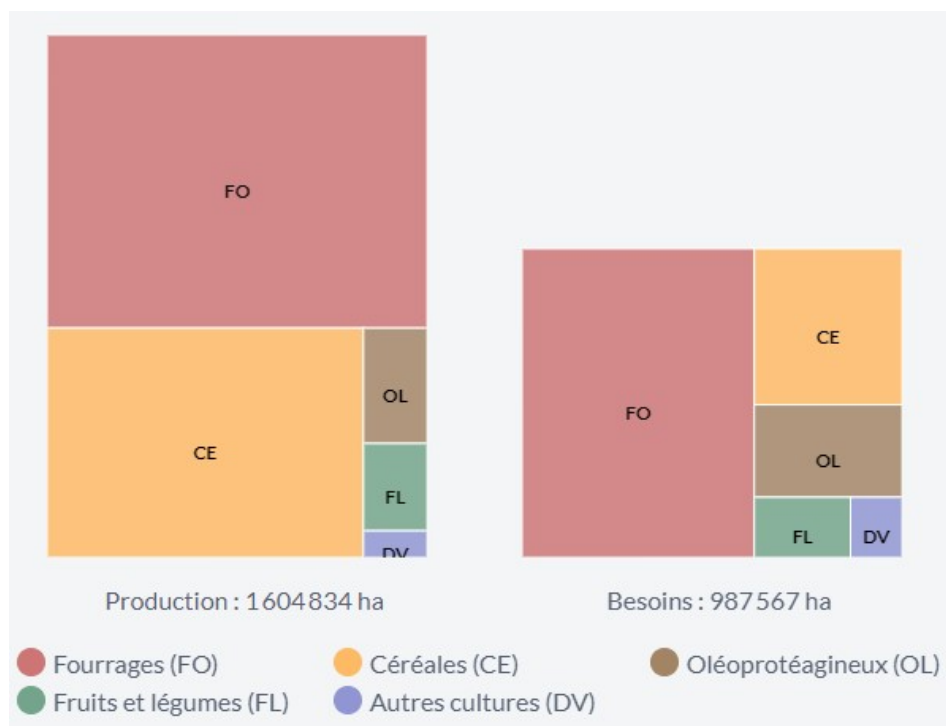
Tableau 5 : Taux de couverture alimentaire en Val-d'Ille-Aubigné, en Bretagne et en France

Qualitativement, nous constatons cependant (figure 2) un écart particulièrement prononcé entre les besoins et la production dans le territoire de la CC VIA, avec une production animale excessive (par l'intermédiaire de cultures de céréales et de fourrages) par rapport aux besoins de la population locale, avec au contraire des **déficits dans les secteurs alimentaires végétaux** (oléoprotéagineux, fruits et légumes, viticulture...).



Source : CRATER (<https://crater.resiliencealimentaire.org/diagnostic.html?idTerritoire=E-243500667>)

Figure 2 : Surfaces produites au regard des besoins alimentaires du Val-d'Ille-Aubigné



Source : CRATER (<https://crater.resiliencealimentaire.org/diagnostic.html?idTerritoire=R-53>)

Figure 3 : Surfaces produites au regard des besoins alimentaires de la région Bretagne

Autrement dit, la production ne couvre pas entièrement les besoins de sa population alors même que l'agriculture exploite presque le double des terres dont elle aurait théoriquement besoin pour cela.

C'est une réalité commune à toutes les régions agricoles productives et spécialisées. Mais elle est plus prononcée dans la CC VIA que dans l'ensemble de la région Bretagne, comme nous l'indique la figure 3, confirmant ainsi une spécialisation productive et l'inscription dans le bassin laitier, qui se fait au détriment des besoins en d'autres types de cultures.

Sur le plan social, l'agriculture de la CC VIA suit le profil du département dans son ensemble avec **une population agricole en diminution rapide et relativement âgée**. La moitié des exploitants ont plus de 50 ans, et un quart ont plus de 57 ans, faisant ainsi de la thématique transmission-installation un enjeu pour les années à venir : la Chambre d'agriculture estime en effet que d'ici 5 ans, ce quart des chefs d'exploitations âgé de plus de 57 ans partira en retraite. A l'échelle de la CC VIA il s'agirait de 113 départs potentiels à la retraite d'ici 5 ans (données MSA 2017 reprises les mémentos CC VIA et Ile-et-Vilaine publiés par la Chambre d'agriculture de Bretagne en 2019). Ces données sont connues et inquiètent en particulier les « têtes » de réseaux des agriculteurs alternatif (sortant du paysage local et de la culture « lait-mais-blé ») car les superficies sont d'un autre ordre de grandeur que celui des projets de reterritorialisation que nous passons en revue dans les pages qui suivent. De cette manière, les terres de ces agriculteurs partant à la retraite ont tendance à être rachetées par des voisins aux mêmes logiques productives, accentuant le processus d'agrandissement des fermes sans réellement dégager de foncier pour les alternatives.

Mais tandis que se conforte la spécialisation du territoire autour de l'élevage bovin laitier, ces dernières années ont été marquées par **des dynamiques de transition significatives**. Par exemple, dans le territoire de la CC VIA, alors que le nombre total d'exploitations est en baisse comme partout sur la période 2010-2020, passant de 408 à 319 exploitations, le nombre d'exploitations en agriculture biologique est passé de 16 à 43 sur cette même période, marquant ainsi une franche augmentation, grâce à la dynamique de l'installation en bio. Autre exemple, la vente directe, qui était déjà bien installée en 2010 (49 vendeurs directs représentant 12% des exploitations totales), continue de progresser avec 60 exploitations y ayant recours en 2020 (Recensement Agricole 2020).

Ainsi, le « paysage agricole » se diversifie et l'on voit apparaître de plus en plus d'exploitations bio, suivant la tendance à l'échelle du département et de la Région d'ailleurs. La Fédération des Agriculteurs Biologiques de Bretagne (FRAB) estime à un peu plus de 10% le nombre d'exploitations en AB sur le territoire de CC VIA. Il y a encore 10 ans les agriculteurs bio étaient en petit nombre et peu visibles, aujourd'hui ils constituent pour ainsi dire la présence active du mouvement de la bio dans la CC VIA. Tous relatent cependant leurs débuts rendus difficiles par **l'inexistence d'un réseau d'acteurs adapté** : « Pendant plus de 10 ans j'étais seul et là, en bossant en commun, on a plus de visibilité, de savoirs à partager... » (entretien, 2021). Ce vécu est d'autant plus difficile pour certains, non issu du milieu agricole ou même simplement étrangers au territoire : ils éprouvent des difficultés à trouver des terres du fait que les paysans bio n'étaient ou ne sont pas bien vus et ils déplorent que la coopération entre agriculteurs « issu du milieu » œuvre en leur défaveur. Ceux qui sont « du coin » admettent volontiers qu'il est plus aisé pour des acteurs issus du territoire et du milieu agricole d'acquérir des terres, par le simple fait que tout se sait dans le milieu paysan.

Des **précurseurs** ont été à l'origine des premières fermes bio et en vente directe dans le territoire. La Ferme du **P'tit Gallo** à Montreuil-Le-Gast est la première dans le territoire qui installe un labo de transformation sur sa ferme en vente directe pour la valorisation du lait de ses vaches laitières en

yaourt, suite à la reprise de la ferme familiale qui a eu lieu en 2004. Le P'tit Gallo a été à l'origine d'un réseau de producteurs laitiers bio transformant sur leurs fermes qui commercialisent localement grâce à l'adhésion au **Réseau Invitation à la Ferme**. Leur stratégie est notamment d'accéder aux GMS permettant de donner plus de visibilité à leurs produits et de développer leurs ventes. Autres précurseurs, la ferme maraîchère **Le Coucou** s'est implantée en 2007 à Montreuil-Le-Gast, a intégré le GIE Giraumon destiné à écouler la production à l'échelle du Pays de Rennes, vend à la plateforme Biocoop et réalise des dépôts de paniers (dont un au P'tit Gallo). La **Ferme Pradenn** à Melesse, installée en 2010 par reprise d'ferme familiale, associe élevages de porcs et de vaches Highlands et culture de pomme à cidre. Si une faible part est destinée à la vente directe à la ferme, Pradenn est à l'initiative d'un réseau de vente directe collective structurée à l'échelle du Grand-Ouest au sein de Salaisons Bio Valeur (SBV). Pradenn participe aussi à des échanges territoriaux entre entreprises, notamment avec la paysanne-brasseuse de la **Brasserie DRAO** à Melesse, installée en 2014 : en échange de lui assurer une partie de la culture de son orge (du fait d'un foncier encore insuffisant pour répondre à ses besoins en orge), Pradenn dispose des drêches issues du brassage pour nourrir les cochons de Pradenn.

Dans l'ensemble on est face à un **bon maillage territorial d'agriculteurs inscrits dans des dynamiques de proximité**. Ils ont recours à des arrangements et à de l'entraide entre agriculteurs pour remédier aux difficultés à accéder au foncier et plus largement pour s'intégrer et faire face aux difficultés productives. Par l'activation de réseau d'acteurs, ils parviennent à une certaine performance territoriale. Un gros tiers des agriculteurs interrogés est issue du territoire et a procédé à une reprise de la ferme familiale en en modifiant le projet dans son ensemble, en particulier en y ajoutant un projet de transformation et de commercialisation en direct ou en circuits courts, inscrivant de la sorte le projet de la ferme dans une perspective territoriale. L'autre deux-tiers des agriculteurs rencontrés est non issue de la profession agricole et arrive le plus souvent d'ailleurs, tous relatant de grandes difficultés pour l'accès au foncier et l'intégration dans le milieu paysan local. Au-delà de différences sociologiques et d'un déficit initial d'interconnaissance, ils viennent en effet en quelque sorte déroger à la norme professionnelle du milieu agriculteur-éleveur local, produisant du maïs et du blé, complétant l'alimentation animale par l'importation de soja et livrant le lait à la coop, à la laiterie. Pour ces agriculteurs conventionnels, très liés aux organisations professionnelles (coopératives et associations professionnelles, syndicalisme majoritaire, industries agroalimentaire) auquel ils appartiennent, il est objectivement difficile et a minima risqué de changer des pratiques déjà assimilées et qui ne démontrent pas que des faiblesses.

Les agriculteurs alternatifs et réflexifs sont quant à eux davantage engagés dans **des réseaux professionnels eux-mêmes marginalisés** par les deux institutions publiques de référence du monde agricole, L'Etat et les Chambres d'agriculture. C'est le cas pour quasiment l'ensemble des agriculteurs alternatifs et réflexifs interrogés. Ils sont investis notamment dans le Groupement des Agriculteurs Biologique d'Ille-et-Vilaine (Agrobio 35), dans un Groupe d'étude et de développement agricole (GEDA) et ils ont disposé ou disposent de l'aide du Centre d'initiative pour la valorisation du milieu rural (Civam). Cela explique une forte entraide entre eux et leur capacité à l'union ou au rassemblement pour converger vers des outils concrets et collectifs de transformation et de commercialisation. Ces agriculteurs alternatifs sont en effet très investis dans des **réseaux de commercialisation alternatifs**, souvent en partenariat avec des consommateurs, comme au sein des Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) et autres initiatives autour de paniers. Ces initiatives débouchent

fréquemment sur la mise en place de points de ventes fixes, marchés et magasins de producteurs, groupement d'achat, afin d'offrir une gamme de produits plus diversifiée aux consommateurs.

Dans son diagnostic territorial réalisé en 2020, Agrobio 35 a recensé une trentaine de points de ventes directes sur l'ensemble du territoire de la CC VIA, venant confirmer le maillage territorial et le dynamisme qui le sous-tend. La dynamique amorcée autour de la vente directe et plus généralement des circuits courts s'est trouvée particulièrement bouleversée par la crise provoquée par la Covid-19. En effet, alors que qu'un certain nombre de points de ventes et de dynamiques collectives se structuraient déjà depuis plusieurs années, la crise sanitaire et plus particulièrement les confinements sont venus **réinterroger les pratiques quotidiennes d'approvisionnement alimentaire**. Si les acteurs du territoire et en particulier les agriculteurs ont pu noter un véritable engouement, la demande pouvant être décuplée dans certains cas, la fin des mesures de confinement a rapidement sonné le retour à la normale. Une faible fraction seulement de la clientèle conquise pendant la crise s'est maintenue. Les marchés à la ferme, les tournées de paniers et autres formules ont permis de rêver une d'autres modes de vie et de consommation pendant les semaines où le confinement a redonné le temps aux consommateurs de penser à leur manière de consommer, mais l'engouement semble être descendu aussi vite qu'il n'était monté. Si certains ont pu se laisser tenter et surprendre par une autre manière de consommer, le retour du rythme métrou-boulot-dodo aurait repris le dessus dès le déconfinement et fait fi de ces instants d'utopie. Mais la raison principale de cette défaveur est datée de septembre 2021 et tient moins au déconfinement qu'à l'annonce du retour de l'inflation ; les consommateurs qui tiennent à conserver leur pouvoir d'achat dans d'autres secteurs ont comprimé brutalement leurs dépenses alimentaires et donné à nouveau la priorité aux « premiers prix » dans les sanctuaires de la consommation que sont les GMS.

Ces circonstances ne peuvent faire oublier, au côté de la volonté d'agriculteurs innovateurs, l'existence d'une **demande sociale** qui a été par exemple à l'origine de l'émergence des initiatives de circuits courts alimentaires comme peut en témoigner l'expérience des AMAP et les groupements d'achats. Cette dynamique d'investissement citoyen est à mettre en relation avec le processus de **périurbanisation** qui s'observe aujourd'hui dans des territoires comme celui du Val-d'Ille-Aubigné. Sans pouvoir parler d'exode urbain car Rennes demeure attractive, on retrouve dans la CC VIA une **population soucieuse de son cadre de vie, de son environnement naturel et de son alimentation** et qui est venue vivre ici au moins en partie pour cela. Cette population motivée par la vie périurbaine se trouve ainsi en prise directe avec l'agriculture jusqu'à formuler, voire exiger, des changements qui soient à la hauteur du style de vie qu'elle recherche, à la croisée de divers enjeux de société. Ici, les aspirations individuelles (cadre de vie, alimentation, etc.) trouvent une nouvelle légitimité dans un projet collectif. A la recherche d'un « principe supérieur commun » pour construire la légitimité de ses revendications, cette population périurbaine défend certaines visions, certaines justifications qui prennent corps dans l'action (Boltanski et Thévenot, 1987). La demande sociale est ici fondamentale puisqu'elle alimente et structure les dispositifs mis en place, incitant et confortant les agriculteurs à se tourner vers des projets territorialisants.

Les aspirations des nouvelles populations rurales convergent avec les projets des agriculteurs néo-arrivant dans le territoire et avec ceux des agriculteurs ayant réorganisé le système productif des fermes familiales vers des projets tournés vers le territoire local. Une nouvelle légitimité partagée se dessine et œuvre à des actions concrètes. C'est particulièrement le cas de la valorisation des

productions locales en circuit court. En associant à la production la transformation et la commercialisation dans un rayon géographique déterminé moins par les capacités et l'étendue des filières que par les besoins de la population et les aspirations de la demande sociale, en l'occurrence l'intérêt d'une clientèle locale pour un type de consommation de produits locaux.

Si les agriculteurs alternatifs construisent des liens étroits avec certains consommateurs, il convient de préciser que s'il existe un consensus parmi les agriculteurs interrogé sur leur difficile intégration dans le scénario local « bassin laitier », la plupart insistent sur le fait que dans l'ensemble ils entretiennent de bonnes relations de voisinage avec les agriculteurs dits conventionnels. Cette bonne relation se concrétise dans le prêt de matériel, l'échange de pratiques etc. Beaucoup se trouvent investis dans des structures comme les Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA) qui sont à l'origine composées d'agriculteurs conventionnels qui s'associent pour l'achat de matériel. Un maraicher alternatif nous relate qu'il est parvenu, peu de temps avant l'entretien, à faire acquérir par la CUMA dont il est adhérent une herse étrille, outil de désherbage mécanique généralement utilisé dans le cas de culture biologique et ne faisant pas partie du matériel dont les agriculteurs conventionnels sont habitués à faire usage. Le maraicher nous exprime sa satisfaction devant cette « victoire », victoire dans la mesure où une telle action lui semblait inenvisageable quelques années avant ; ceci prouve selon lui une grande évolution en termes de respect de la diversité des métiers au sein de la profession agricole, fruit d'un dialogue au long cours, de travail en commun sur des chantiers et de présence dans ces réseaux.

4.3.2. Schématisation topologique des liens entre acteurs

Afin de représenter ces nouvelles relations au territoire qui se dessinent entre acteurs territoriaux, producteurs et consommateurs, nous avons fait le choix de recourir à des schémas topologiques, inspirés des travaux de P. Nahmias (2017) sur l'agriculture urbaine. Chaque schéma caractérise la territorialité d'un acteur interrogé. Le schéma regroupe et articule quatre catégories qui viennent préciser l'action observée :

- Quels autres **acteurs** sont associés à la reterritorialisation de l'agriculture telle que la met en œuvre l'acteur interrogé ;
- Quels sont les différents **réseaux** mobilisés ou construits ;
- A quelle **échelle** territoriale se situent ces réseaux et ces acteurs (notamment dans l'optique de penser l'échelle territoriale la plus cohérente pour organiser la reterritorialisation de l'agriculture) ;
- Quels **flux** élargissent l'échelle d'action au-delà du territoire local ?

Le schéma 1 représente les rapports territoriaux d'une ferme laitière. La reprise familiale au début des années 2000 avait comme objectif central un projet de labo de transformation sur la ferme. Il est possible de constater un important maillage territorial local à l'échelle du Pays de Rennes comptant sur la livraison de 150 points de ventes (magasins de producteurs, marchés à la ferme, paniers, plateforme Biocoop, etc.) venant offrir une offre diversifiée de produits en partenariat ou association avec d'autres producteurs. On remarque aussi un système de commercialisation commun à un réseau de producteurs laitiers (« Invitation à la ferme »), qui parvient à se déployer à une échelle plus ample en passant par les GMS.

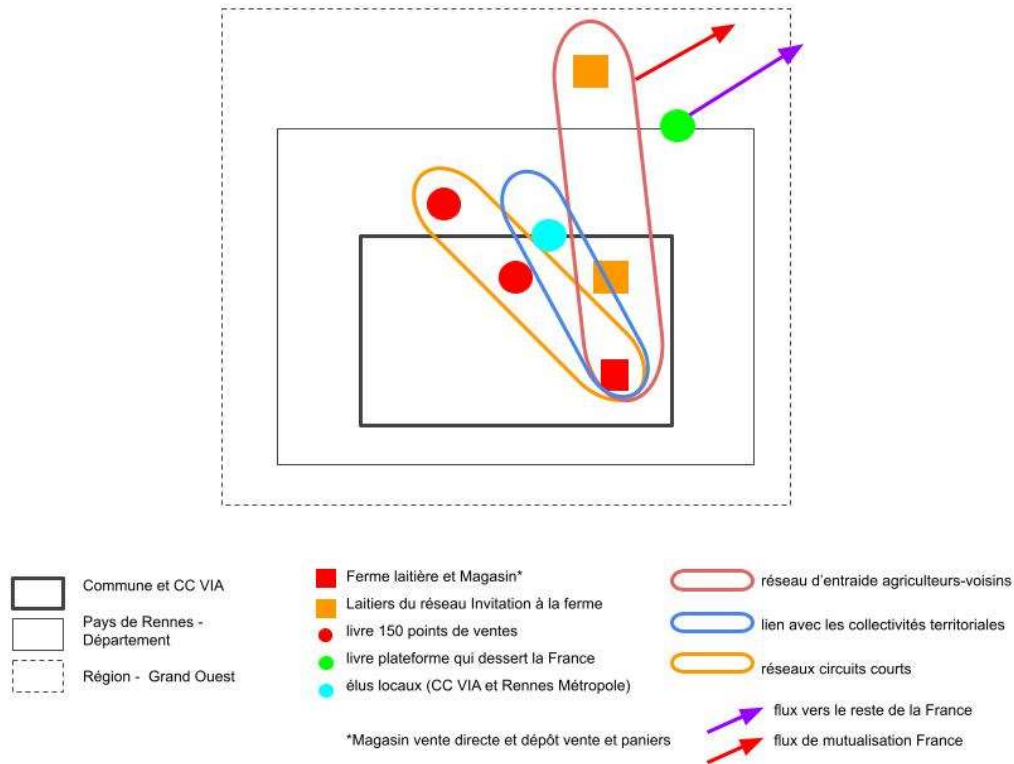


Schéma 1 : Schéma topologique de la territorialisation agricole d'une ferme laitière

Le réseau local est ici fortement mobilisé par la livraison de divers points de ventes, par les relations et partenariats avec les agriculteurs locaux ainsi qu'avec les élus de la CC VIA et de Rennes Métropole mais aussi du Pays de Rennes, puisque le local dépasse la seule échelle intercommunale pour s'inscrire à l'échelle du pays. L'exemple du réseau de commercialisation via le réseau « Invitation à la Ferme » est intéressant puisqu'il est révélateur de l'échelle des produits, des différentes filières de produits et en l'occurrence des produits laitiers labellisés biologiques. Dans une même logique territoriale nous avons pu rencontrer une ferme polyvalente (schéma 2) qui, bien qu'elle s'inscrive dans une diversité de projets et d'initiatives locales (intercommunales, Pays de Rennes) se retrouve inscrite dans un réseau et une dynamique qui correspond davantage aux caractéristiques de la filière porc-bio et de ses capacités locales d'absorption de la production. La nécessité de se structurer à une échelle Grand-Ouest tient à une demande à satisfaire encore limitée en termes de points de ventes et à des besoins liés au processus industriel de transformation. La structuration en vente directe collective permet d'alimenter à l'échelle régionale le réseau Biocoop sur un modèle où le groupement de producteurs bio est en mesure de négocier avec la structure commerciale sans perdre l'initiative des processus des décisions, répartissant alors plus également les rapports de force et de pouvoir.

Dans ce cas on remarque que l'échelle territoriale locale s'organise différemment que l'on soit sur le plan de la production, de la transformation ou de la commercialisation. Transformation et commercialisation trouvent leur cohérence à une échelle régionale, en écho à une demande qui se comprend à cette échelle. L'échelle locale (commune, intercommunalité) ne parviendrait sans doute pas à absorber les quantités produites par la ferme ou bien inversement calquer le volume produit sur la demande locale ne permettrait pas au paysan de s'octroyer une rémunération suffisante.

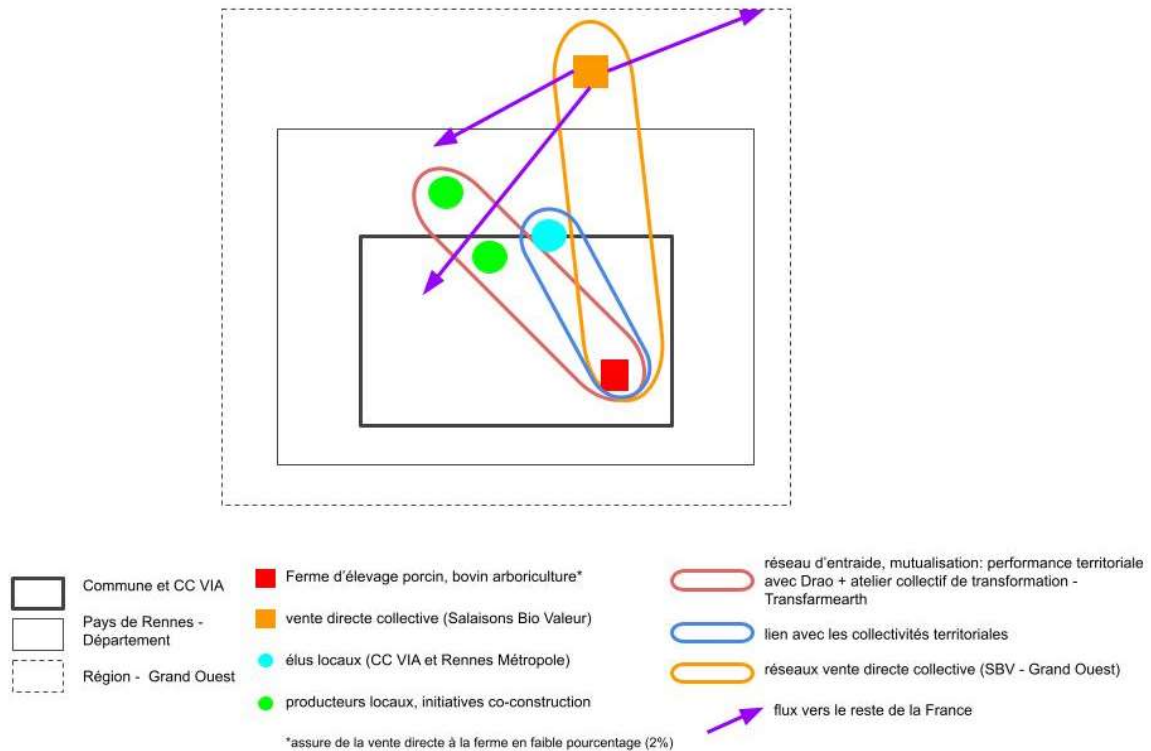


Schéma 2 : Schéma topologique de la territorialisation agricole d'une ferme polyvalente

Mais concernant la production elle-même, élevage et production de l'alimentation nécessaire, on trouve sur cette ferme une organisation ultra-locale comptant sur la mutualisation avec d'autres agriculteurs locaux. Il s'agit notamment de la production d'orge pour la brasserie paysanne DRAO. La brasserie ne disposant pas de foncier suffisant pour assurer les besoins en orge de sa brasserie, la ferme produit cette orge sur ses terres et en échange récupère les drèches pour nourrir ses cochons, ce que nous résumons comme étant une forme de performance territoriale car cette initiative vise à profiter de cet échange/partenariat plutôt que d'être contraint à aller à la recherche de terres plus éloignées. La ferme produit aussi du cidre issu de ses pommiers. Enfin, elle est aussi engagée dans la mise en place d'un outil de transformation à destination de surplus de production du maraichage dans l'optique de valoriser sous une forme de conserverie/légumerie. Cet outil de transformation réunit des maraichers, artisans et cuisiniers, à l'échelle de quelques individus seulement mais avec vocation à s'étendre à l'échelle du Pays de Rennes afin d'être une alternative au gaspillage/surplus de production de légumes et de fruits déclassés en les valorisant en soupe, compote, sauces, etc. Ces deux exemples nous permettent de voir que l'échelle territoriale d'intégration varie en fonction du produit, de sa filière mais aussi en fonction des différentes étapes de production qui sont plus ou moins facilement intégrables dans le tissu du territoire ultra-local. On constate que l'étape de transformation requiert un investissement et donc une échelle territoriale qui diffère d'une production à l'autre.

L'exemple qui suit (schéma 3) vient nous montrer la trajectoire de reprise d'une ferme familiale avec un projet de transformation qui diffère d'un schéma classique ; il faut parfois, comme ici, l'inventer de toute pièce ! La reprise de l'activité familiale a eu lieu en 2007. La ferme se structurait selon le schéma classique : élevage de cochons avec une majorité de l'alimentation animale importée et un cochon produit livré à un abattoir important. En 2012, les agriculteurs effectuent les premiers changements

dans le système d'écoulement de la production et se lancent dans la vente directe avec la vente de colis de viande sur réservation. En 2016, ils inaugurent leur magasin à la ferme pour la vente directe, au départ en partenariat avec un éleveur de volailles. Sur le plan productif ils évoluent et prennent un virage sur le plan végétal en produisant des légumineuses dans le cadre de la rotation et d'une réflexion en termes d'agriculture de conservation des sols. S'ils démarrent en 2016 avec 1 à 2 cochons vendus en direct par semaine, ils en sont en 2021 à 6 ou 7 et lors des premiers confinements liés à la crise de la Covid-19 en 2020 ils étaient même montés jusqu'à 8 cochons par semaine. Si la vente directe ne représente que 10 % de l'écoulement de leur élevage (les 90 % restant continuant vers les IAA classiques), le schéma 3 nous montre combien elle mobilise et sollicite le territoire local communal et intercommunal, par le magasin à la ferme qui compte aussi sur la présence de produits d'une quinzaine de producteurs locaux et par les initiatives entre producteurs comme les marchés et le placement de produit en épiceries et autres magasins de producteurs.

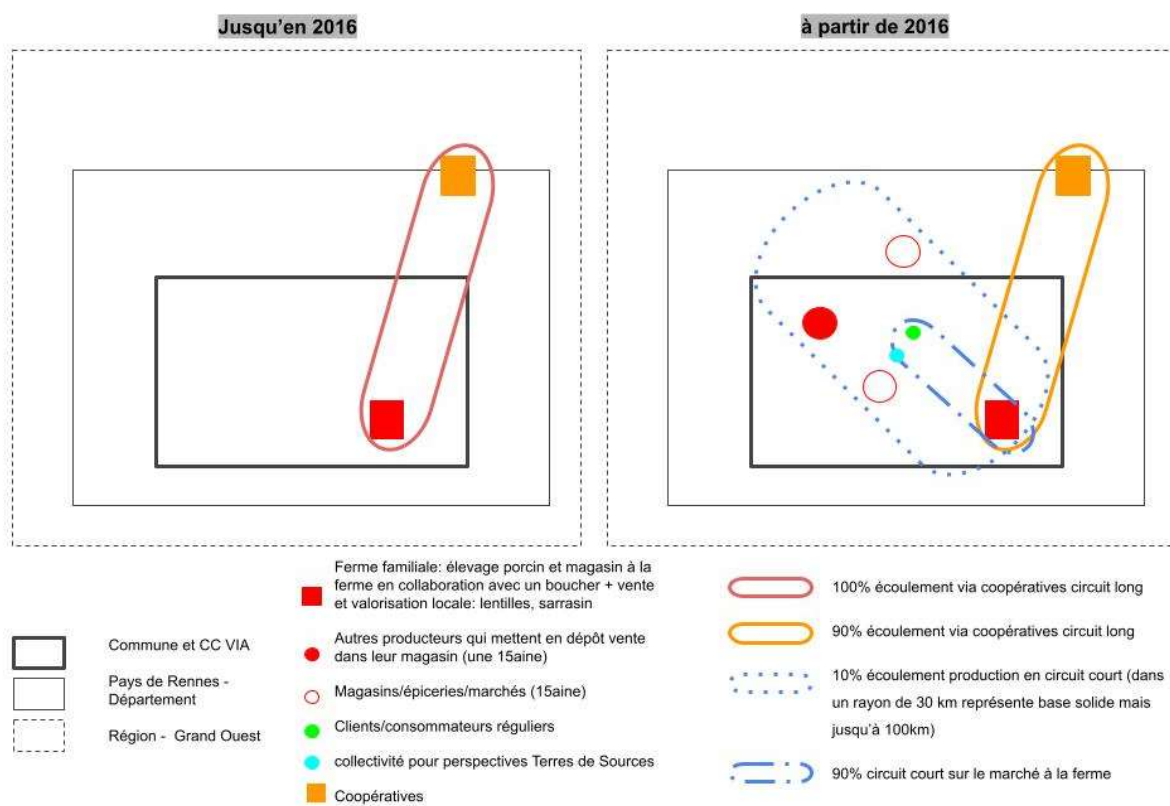


Schéma 3 : Schéma topologique de la territorialisation agricole d'une ferme porcine

L'exemple suivant (schéma 4) s'inscrit dans une démarche similaire à celle de la ferme porcine ci-dessus, mais en production laitière. Il s'agit d'une reprise de ferme familiale en 2012. La ferme reprise était inscrite dans un schéma classique d'élevage laitier avec production de céréales et de fourrages et la livraison du lait à la coopérative laitière. Dès 2012 murissait l'idée d'un projet de transformation. L'année 2018 marque ainsi la première transformation sur la ferme et la première vente de fromage en décembre de la même année. La difficulté d'accéder aux Grandes et Moyennes Surfaces (GMS), même ceux du coin, a été le moteur de l'initiative d'organiser la première vente à la ferme : « Quand Super U nous ont refusé, on s'est dit qu'on allait vendre chez nous » (entretien, 2021). Depuis lors, ils réalisent une vente tous les samedis matin sur leur ferme, marché auquel sont associés d'autres producteurs afin d'offrir une diversité à la clientèle, le noyau dur de 5 producteurs pouvant aller jusqu'à

15. Ils organisent aussi, avec les autres producteurs et un réseau de bénévoles particulièrement actifs, des marchés temporaires comme à l'occasion de Noël ou Pâques par exemple. Ils estiment à l'époque de l'entretien que 90 % de leur chiffre d'affaire est réalisé grâce à la vente à la ferme et le reste est relatif aux épiceries qui sont livrées (15 à 20 épiceries en tout) : « là, je pense qu'on pourrait vivre que avec la vente chez nous » (entretien, 2021). La crise Covid a contribué à lancer le marché : « le confinement, ça a été un projecteur sur ce qu'on faisait, ça a beaucoup aidé pour la mise en place » (entretien, 2021). Le contre-coup post-Covid y est sensible, ils observent une légère baisse, estiment qu'ils sont à 80 % de ce qu'ils faisaient lors du premier confinement. Le marché est toutefois devenu un point de raliement, de rencontre entre producteurs et consommateurs, un moment d'entraide (la logistique ne fonctionne que sur la base du bénévolat) et de convivialité. Les exploitants estiment que 95 % des personnes fréquentant le marché habitent dans un rayon de 15 kilomètres, ce qui se reflète dans le schéma 4 où le réseau de vente directe mobilise fortement la dynamique territoriale locale et principalement dans les rapports entre producteurs et consommateurs.

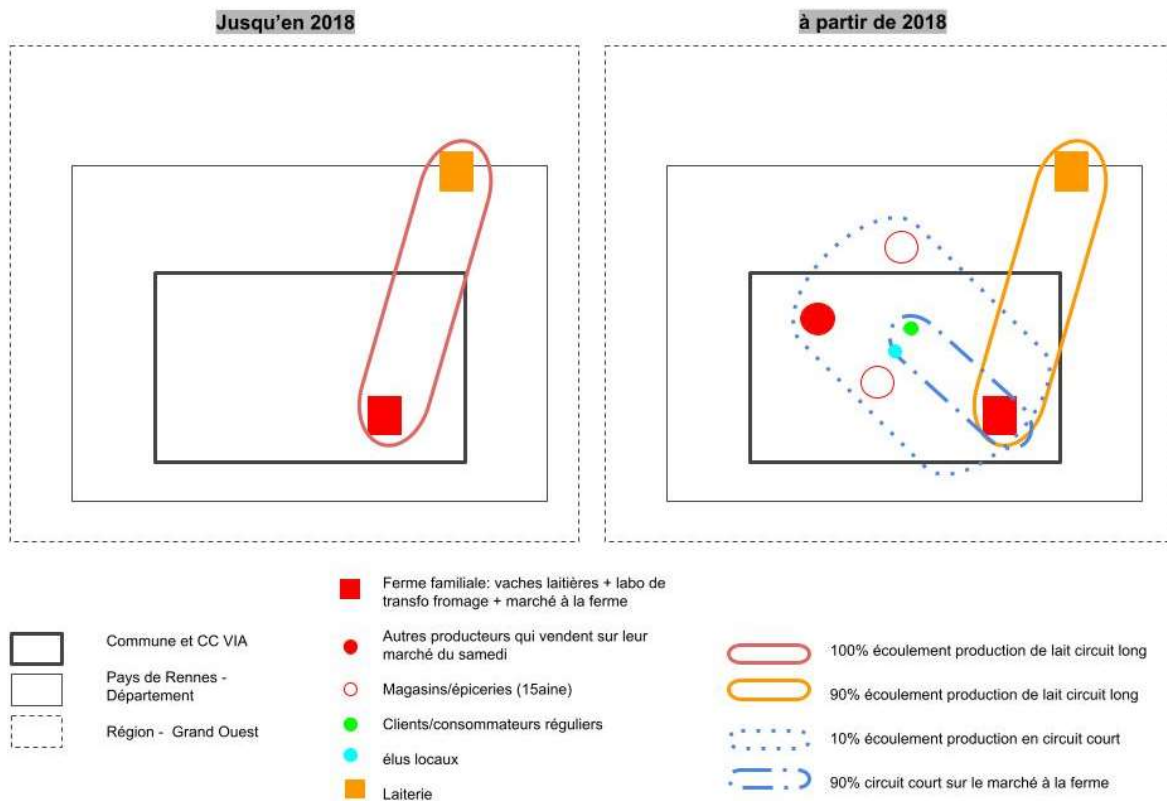


Schéma 4 : Schéma topologique de la territorialisation agricole d'une ferme fromagère

Néanmoins la transformation et la vente directe en circuit court ne représentent que 10 % de l'écoulement de la production de lait, les 90 % restant continuent à être écoulés en circuit long à la coopérative laitière. L'orientation vers la vente directe a toutefois eu une influence sur l'ensemble de l'atelier laitier, des changements ayant été opérés avec l'idée d'une « désintensification » de leur système de production. Les exploitants ont ainsi progressivement diminué la production en maïs et augmenté la production herbagère sans phytosanitaires : « on produit plus d'herbe et moins de maïs » (entretien, 2021). Lorsqu'ils ont repris la ferme en 2012 ils produisaient 25 hectares de maïs et en 2021 il n'en semaient plus que 15.

Les deux exemples précédents montrent toute la difficulté à sortir du modèle classique construit par les générations précédentes : comment préserver l'identité de la ferme familiale tout en faisant évoluer ses pratiques ? On observe alors que la valorisation locale voire ultra-locale est souvent la solution retenue. La commercialisation en dehors des circuits classiques du modèle dominant contrôlant l'ensemble de la filière et ses différentes étapes semble la clef pour changer la donne globale. Pour autant, ce chemin semble semé d'embûches car il court-circuite les réseaux et systèmes d'acteurs publics-privés « classiques » qui s'avèrent difficiles à remplacer. Dans les débuts du projet de transformation sur la ferme fromagère, à l'époque où les agriculteurs ont cherché de l'aide dans les instances de soutien classique, la Chambre d'agriculture, qui à l'époque n'était pas autant engagée dans les projets de circuits courts, leur a déconseillé de faire de la vente à la ferme. L'argument tenait au fait que la localisation de leur ferme ne se trouvait pas sur une voie fréquentée donc la vente directe était considérée comme risquée. La vente directe s'est pourtant avérée bénéfique pour les producteurs impliqués et les consommateurs.



Schéma 5 : Schéma topologique de la territorialisation agricole d'une ferme maraîchère (1)

L'échelle des circuits courts est un autre enjeu. Le projet de vente directe a été au centre du projet de la ferme maraîchère illustrée par le schéma 5. L'agriculteur s'installe en 2017 dans un projet associant cinq autres producteurs et artisans. La vente directe a conditionné la localisation de ses terres : dans sa recherche de terres, sur la ferme envisagée, le maire lui avait assuré 4000 passages par jours, ce qui présageait de bonnes opportunités et donc la possibilité de travailler en ultra local. Au début, il organise deux ventes par semaines qui fonctionnent plutôt bien. D'autres débouchés se sont ensuite présentés comme des dépôts de paniers dans différentes communes, la livraison de groupements d'achats, la livraison de quelques restaurants en plus de l'inscription à la plateforme « 21km », un service d'hyper

proximité mettant en relation des producteurs et les consommateurs par la collecte et la livraison de produits alimentaires⁹. Ces possibilités d'écoulements, plus fixes et stables, sont venues peu à peu consolider les réseaux d'écoulement en désactivant la vente directe. Il faut mettre à part les quelques semaines du premier confinement durant lesquelles s'est improvisé un marché éphémère sur la ferme. Le réseau d'écoulement de la production maraîchère de cette ferme s'est ainsi consolidé à l'échelle de l'intercommunalité et de Rennes Métropole, demeurant dans une approche territoriale locale.

Dans notre dernier exemple, une autre ferme maraîchère (schéma 6) organise son réseau territorial dans une logique similaire à la ferme fromagère (schéma 4), à la différence qu'il n'y a jamais été question de pratiquer la vente directe sur le site de la ferme. Le maraîcher se tourne d'abord vers la vente de paniers à Rennes puis dans une commune de la CC VIA, mais ce premier point de dépôt de paniers échoue. Lors d'une rencontre informelle, un élu de la CC VIA lui suggère un point de dépôt dans une autre commune. En racontant les difficultés qu'il a rencontré pour organiser un dépôt de paniers dans une commune de la CC VIA à un chargé de mission au Département ayant à charge les circuits courts, il sollicite et obtient un financement de 30 % de la part du Département pour l'achat du matériel pour le montage de ses serres. Le Département avait une enveloppe dédiée aux circuits courts.

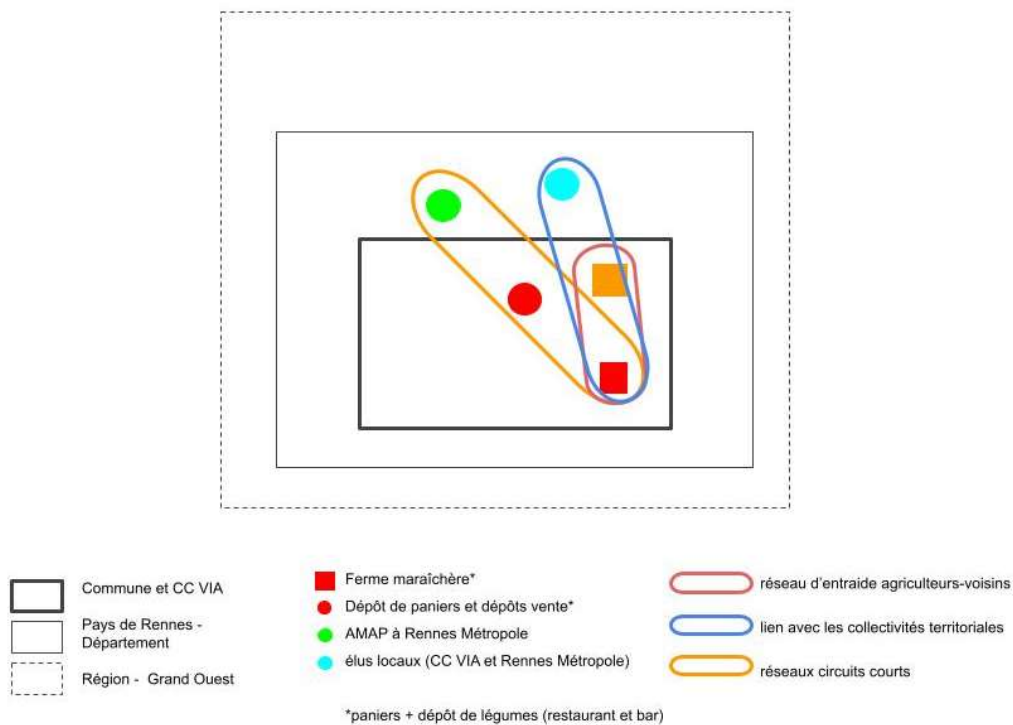


Schéma 6 : Schéma topologique de la territorialisation agricole d'une ferme maraîchère (2)

Le schéma 6 représente les rapports au territoire de la ferme et l'échelle à laquelle ses relations s'établissent et donc la manière dont se re-territorialise l'agriculture dans un rayon local à l'échelle de l'intercommunalité et du Pays de Rennes. Il est intéressant de noter qu'ici les relations entre acteurs

⁹ Voir le site Internet < <https://21km.fr/> >

au quotidien influencent et dynamisent nettement l'émergence et la concrétisation de certaines initiatives.

Nous avons relaté et représenté les dynamiques territoriales de six fermes que nous avons estimé représentatives de la quinzaine rencontrée au total. Ces six cas retracent en effet les processus qui conduisent à la reterritorialisation de l'agriculture et explicitent les différentes démarches entreprises pour ce faire. A partir de ces exemples et des 15 entretiens, nous pouvons résumer trois types d'acteurs agricoles territorialisés :

- des agriculteurs issus du milieu agricole local, innovateurs et pionniers dans des dynamiques de filières alternatives ;
- des agriculteurs non issus du milieu agricole ni du territoire local qui construisent un réseau local ;
- des agriculteurs issus du milieu agricole local qui territorialisent progressivement leur exploitation.

Ce qu'il convient de remarquer c'est le caractère innovant de ces différentes initiatives. Le recours au local et au territoire se présente comme alternative aux circuits et réseaux classiques de l'agriculture. C'est aussi un élément qui s'intègre à une éthique de vie pour les agriculteurs interrogés. Il faut souligner l'aspect globalement bricolé de ces initiatives, réalisées à tâtons au gré des rencontres, avec le soutien ou l'entraide de citoyens lambda ou de citoyens élus. On remarque néanmoins la présence, encore assez timide, de la « machine » institutionnelle publique, alors même que les collectivités locales font un constat partagé des enjeux alimentaires, environnementaux et de santé publique et sont convaincues du territoire local comme échelle privilégiée pour l'action.

L'ensemble des acteurs agricoles interrogés déplore le manque de politiques publiques empoignant frontalement l'enjeu de l'approvisionnement en produits locaux malgré l'existence d'initiatives ponctuelles et isolées de la part de mairies, engagées dans l'approvisionnement bio/local en faisant donc appel aux agriculteurs présents dans ces communes. Mi 2022 il a été dénombré seulement deux mairies (Langouët et Guipel) qui ont assumé la régie municipale de leur cantine et orientent la restauration sur un approvisionnement bio et local.

Ces deux premières sous-sections nous ont permis de dresser le portrait agricole de la CC VIA et d'en présenter des initiatives en faveur de la reterritorialisation de l'agriculture, déjà existantes dans ce territoire, introduisant ainsi les enjeux en termes de transition agro-socio-environnementale. Grosso modo, le bilan est assez partagé :

- expression d'un besoin en outils de première transformation adaptés à la vente en circuits courts ;
- nécessité d'un engagement public plus conséquent qui permettrait de développer les relations ultra locales entre producteurs et consommateurs sans avoir besoin de faire sortir les produits du territoire par circuits longs ;
- nécessité d'un engagement institutionnel notamment pour rendre les marchés publics plus accessibles.

Les trois sous-sections suivantes traiteront et passeront en revue, justement, l'engagement de la « machine publique » dans des dispositifs qui tendent à une reterritorialisation de l'agriculture dans les territoires.

4.3.3. Un positionnement politique en faveur de la gestion du foncier et de la bio

Dès avant la constitution de la CC VIA, la Communauté de communes du Val-d'Ille s'est appropriée assez tôt l'enjeu « foncier agricole » puisqu'en 2008 elle prend une compétence optionnelle et facultative et fait le choix de la dénommer « **Agriculture de proximité** ». À l'époque, c'est le maire de Langouet, Daniel Cueff, en tant que Vice-Président communautaire qui pousse à cette prise de compétence et marque ainsi une volonté politique forte et partagée de s'inscrire dans une démarche de préservation du foncier agricole face à l'artificialisation des terres sous l'effet du processus de périurbanisation. En tant que maire, Daniel Cueff est engagé dès 2004 dans une démarche en faveur de l'agriculture en mettant en place un approvisionnement 100% bio de la cantine de la commune dont il est maire, avec un retour à une régie municipale et un travail en commun avec le Groupement d'intérêt économique (GIE) « Manger bio 35 » pour l'approvisionnement et la confection des menus. Une initiative pionnière dans le territoire et plus largement à l'échelle bretonne.

En 2008, la CC prend donc à sa charge la compétence agriculture de proximité, ce qui va se solder dans un premier temps par la signature d'une **convention de partenariat avec la SAFER** de Bretagne (SBAFER) dont le but est de réaliser une **veille foncière** et favoriser les installations en agriculture biologique. Cela se concrétise par la notification, par la SBAFER, des transactions foncières ayant lieu sur le territoire de la CC. La CC dispose alors de 15 jours pour manifester un projet de maintien du bien en foncier agricole et l'implantation d'exploitations agricoles biologiques bio. Si la SBAFER se positionne favorablement à la préemption, la CC lance un appel à projets afin de trouver des porteurs de projets et peut également recourir à une acquisition directe des terres. Cette convention de veille foncière avec la SBAFER est appuyée par les dispositifs de **portage foncier** du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine et de la région Bretagne. Ces dispositifs permettent l'acquisition de terres en vue d'aider l'installation d'agriculteurs bio dans le territoire ; ils sont perçus de manière très positive par les agriculteurs comme le montre la citation suivante :

« Assumer la compétence agriculture bio c'est un vrai courage politique, une vraie force et du coup c'est vachement intéressant pour nous, c'est ce qu'on a besoin. Si tu veux, dans les débats il faut affirmer l'agriculture bio comme le modèle le plus abouti en termes d'agro-écologie. L'agro-écologie c'est très bien, que chacun fasse des efforts, mais aujourd'hui le moteur de tout c'est l'agriculture bio...le plus abouti car c'est un projet systémique, le plus abouti au niveau de la ferme, des territoires mais aussi des filières » (entretien, 2021)

Le fléchage vers des projets bio est clairement affiché et constitue un positionnement politique fort depuis 2008 qui se perpétue jusqu'aujourd'hui dans la CC VIA. Mais ce positionnement, s'il est une démarche encourageante du point de vue de la transition agro-écologique et environnementale, ne constitue pas un consensus et est d'ailleurs un point de crispation entre les collectivités et les agriculteurs qui ne se situent pas dans cette perspective.

Très tôt, le foncier apparaît central dans les politiques d'aménagement et sa maîtrise devient un enjeu fort. N. Croix (1998), qui a consacré ses travaux de recherche et de thèse aux rapports entre la terre, le foncier et le territoire, identifie l'appropriation et l'utilisation de la terre comme étant des étapes de la

gestion et de l'aménagement des territoires. Avec la mise en place de la PAC, la terre devient un « support de droits à produire » avec un système de primes venant ainsi booster les gains de productivité. Avec la prise de conscience écologique, la terre devient un « bien commun qu'il faut protéger ». En réponse à une demande sociale accrue pour la préservation de l'environnement et du patrimoine paysager on a vu se développer des « politiques récentes de développement local » centrées sur la reterritorialisation de l'agriculture. L'évolution de la perception et de la gestion du foncier a conduit à avancer qu'il « existe des interrelations permanentes entre système foncier et une organisation territoriale, et **le foncier** constitue donc un **indicateur** et un **révélateur** particulièrement pertinents des **dynamiques des territoires ruraux** » (Croix, 1998, p. 4).

Sur la base de ces analyse de N. Croix, nous pointons le dispositif de veille foncière mis en place par la CC en partenariat avec la SBAFER pour préserver le foncier agricole et plus précisément pour favoriser l'implantation d'agriculteurs bio comme un indicateur de changements importants dans ces espaces ruraux et périurbains : une volonté politique, relayant la demande sociale qui se fait de plus en plus entendre en faveur de la préservation de l'environnement et qui converge avec l'aspiration à manger des produits sains , ce qui implique une intervention de la part de la puissance publique pour interférer dans ce domaine. C'est dans le champ de la gouvernance territoriale que la question foncière est alors prise en charge (et non dans la seule sphère financière et juridique), associant alors divers acteurs territoriaux. Nicole Croix le présentait dans ses travaux de recherche : « il me semblait en effet plus important de privilégier le thème foncier et d'aborder suivant une approche de géographie générale le rôle de la question foncière dans l'organisation des campagnes et l'évolution socio-spatiale des territoires ruraux » (Croix, 1998, p. 5).

Un autre élément nous interpelle dans la présentation que N. Croix fait de ses objets de recherche, des choix d'approches méthodologiques mis en œuvre et des principaux résultats et conclusions qu'elle en tire. Elle conclut en avançant que l'étude du système foncier donne des indications et révèle les enjeux permettant de comprendre l'organisation des territoires ruraux mais ne suffit pas et doit être complétée et étudiée au prisme des **réseaux et systèmes urbains** (Croix, 1998, p. 7). C'est en effet à partir des années 1970 que le processus de périurbanisation prend de l'ampleur et se généralise à toutes les villes même moyennes, des années 80 qu'il est possible d'observer un regain d'attractivité pour les campagnes (la « renaissance rurale ») et des années 90 que les systèmes productifs ruraux, agricoles et forestiers, sont discutés dans les arènes publiques. Durant les 50 dernières années, les espaces ruraux ont progressivement diversifié leurs usages et leurs fonctions. Nous ne sommes plus dans cette dichotomie qui a longtemps dominée en géographie, à savoir le rural s'opposant à l'urbain comme deux mondes essentiellement différents. Les nouvelles demandes sociales, environnementales, résidentielles et alimentaires viennent de plus en plus se former dans des interrelations entre ces deux mondes fondamentalement interdépendants au sein des territoires. Ces nouveaux enjeux qui traversent nos sociétés se répercutent directement dans les politiques de développement territorial qu'il convient d'intégrer pour comprendre les dynamiques et l'organisation des territoires ruraux aujourd'hui. Le rapprochement des mondes urbains et ruraux a toutefois pour conséquence des incompréhensions mutuelles du fait de systèmes de référence et de communs distants qui rendent difficile la conjonction des intérêts et la construction de projets de territoire intégrés.

Dans ce contexte d'une **dialectique rural-urbaine en reconstruction permanente**, les agriculteurs sont, ces dernières années, fréquemment tenus pour responsables des dysfonctionnements environnementaux, sociaux et économiques des espaces ruraux. Les agriculteurs engagés dans les filières conventionnelles ont pu se sentir mis à l'écart de politiques agricoles locales, par exemple dans le cas du fléchage du foncier vers la bio dans la CC et c'est pourquoi un travail en profondeur a été nécessaire, et l'est toujours, dans le but de les raccrocher au projet territorial agricole. Ce dernier doit certes tenir compte des enjeux de société à l'interface rurale-urbaine mais doit aussi considérer les caractéristiques des différents acteurs agricoles locaux. Certains auteurs envisagent que les dispositifs aient cette capacité justement de « rassembler l'ensemble des acteurs concernés, de donner la parole à tous les acteurs, d'organiser la représentation des marginaux » (Lardon et al., 2008, p. 30), reconnaissant d'ailleurs volontiers que ces dispositifs territoriaux « ont du mal dans un premier temps à sortir de la phase du dialogue » (ibidem, p. 33). Parce que des groupes se retrouvent plus représentés que d'autres dans certains dispositifs, il demeure parfois difficile d'avancer sur des enjeux pourtant identifiés comme prioritaires, tellement la phase de dialogue et de concertation s'étend. Ainsi, par exemple, S. Lardon et al. (2008) expliquent comment, dans le cadre des réunions de concertation pour l'élaboration du SCoT du Grand Clermont, les agriculteurs conventionnels étaient en surreprésentation et c'est pourquoi il n'a pas été possible d'avancer en termes de multifonctionnalité de l'agriculture : « la restriction des débats aux seules parties actives et représentées masque des enjeux globaux ou des enjeux de parties non représentées » (ibid., p. 30).

Ceci démontre combien il est difficile d'avancer dans le **contexte de l'urbanisation des campagnes** où les valeurs urbaines et les besoins citoyens progressent dans les espaces ruraux (Le Caro, 2016) et entrent en collision avec les acteurs du monde rural au point que « la campagne et particulièrement l'agriculture sont peut-être alors un des moments de résistance au processus de banalisation urbaine généralisée » (ibidem, p. 567). La prise de conscience environnementale et le tournant écologique vient ainsi se confronter directement avec les tenants et défenseurs du modernisme en agriculture, ceux que l'on retrouve derrière le paradigme professionnel et entre en confrontation de modèle de pensée avec les acteurs du paradigme réflexif (ibid.) intégrant des injonctions écologiques et urbaines à leur processus productif et leur organisation territoriale. L'existence d'interactions agricoles et urbaines vient sans conteste orienter et réactiver la dynamique des campagnes et les formes de gouvernance territoriale s'en trouvent, elles aussi, remises en question.

Les travaux de F. Jarrige et al. (2006) mettent en exergue les faibles implications des agriculteurs dans les nouveaux projets de territoires à Montpellier. Les auteurs constatent que les collectivités font un effort pour **intégrer l'agriculture aux projets de territoire**, par la mise en place de dispositifs de Communauté d'agglomération et de Pays. L'agriculture s'est avérée représenter un réel enjeu de la gouvernance et du projet territorial dans la mesure où il y a eu des convergences d'acteurs en fonction de l'origine professionnelle du monde agricole dit plus traditionnel (maires de communes rurales, Chambre d'agriculture). En revanche, le manque de sensibilisation aux nouveaux modes de gouvernance territoriale du fait des habitudes de fonctionnement sectoriel des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA), moins sensibilisées aux démarches de concertation et de dialogue, n'ont pas permis d'avancer sur des formes innovantes de l'alternative en agriculture.

Les travaux de P. Germain et al. (2006) dédiés au développement du territoire angevin à la lumière des **compétences élargies des collectivités** autour de l'activité agricole, montrent que les dispositifs

territoriaux entrepris autour d'Angers ont révélé une capacité locale à créer des espaces de dialogue. Certes le simple fait de créer un nouveau dispositif vient nécessairement interroger une organisation sociale en place et donc les rapports de pouvoirs s'y étant implantés. Les tensions qui se manifestent, les alliances de fait ou encore des affirmations contradictoires avec un positionnement affiché montrent que les nouveaux projets de territoires et la volonté d'y inclure l'agriculture bousculent les organisations en place et le système de représentation sociale au sein des processus d'élaboration des politiques publiques. La prise en compte de l'agriculture dans les projets territoriaux des collectivités est relativement récente, l'espace rural (au sens de zones A et U des PLU, c'est à dire la campagne) y était auparavant considéré soit comme un espace à protéger, soit comme une réserve foncière pour des projets d'urbanisation (Lardon et al., 2008). Il n'y avait donc pas d'inclusion de l'activité agricole dans les projets territoriaux, puisque l'agriculture y était perçue soit comme une entrave à la « naturalité » soit comme une activité en sursis avant constructibilité. Les questions agricoles étaient alors considérées comme relevant des compétences des Chambres d'agriculture et non des collectivités (Esposito-Fava, 2010). Tout cela peut expliquer les difficultés que rencontrent les collectivités à travailler avec les agriculteurs conventionnels. On comprend ainsi que le manque d'implication et d'investissement des agriculteurs est une conséquence de la conjonction entre la construction sociale de la profession agricole, régie par des dispositifs d'acteurs et de réseaux détachés de cet ancrage territorial auquel les politiques publiques territoriales aspirent aujourd'hui, et du relatif désintérêt des collectivités pour l'activité agricole proprement dite jusqu'aux années 2000.

Les élus et les chargés de mission de la CC du Val d'Ille ont donc activement travaillé à créer du dialogue avec les agriculteurs, car, si les agriculteurs bios étaient partenaires d'initiatives communes, les agriculteurs conventionnels, en revanche, ne percevaient pas la CC comme interlocuteur légitime. Le travail au cas par cas a fini par porter ses fruits, un dialogue s'est installé. Le processus est globalement très long avant de voir émerger des initiatives concrètes. Les élus rapportent dans l'ensemble une faible participation des agriculteurs conventionnels aux initiatives proposées par la CC et auxquelles ceux-ci sont pour autant conviés que les bios. Cette faible participation des agriculteurs à la gouvernance territoriale a été analysée comme étant symptomatique de logiques organisationnelles propres aux différents secteurs. La logique sectorielle, par filière, ne permet pas une implication prononcée des agriculteurs du fait que le territoire n'est pas l'échelle à laquelle ils travaillent et où ils déploient leurs activités (Le Caro et al., 2007). On constate une difficulté de la part des acteurs agricoles inscrits dans des logiques sectorielles « que ce soit à titre individuel ou par le biais de leurs organisations socio-professionnelles » (Michel et al., 2018, p. 140). C'est pourquoi, des initiatives ou dispositifs de concertation attirent souvent des acteurs agricoles qui ne sont pas représentatifs de la population agricole du territoire auquel se réfère ledit dispositif. Ceci est d'ailleurs général aux territoires de projet qui s'inscrivent dans des politiques de développement rural et cela « appelle de nouveaux modes d'action publique, moins sectoriels et top down, plus transversaux et participatifs, en d'autres termes plus de gouvernance territoriale » (ibidem, p. 139).

Si les acteurs agricoles « classiques » sont peu investis dans les logiques de gouvernance des dispositifs censés inclure les enjeux agricoles aux politiques territoriales et aux procédures d'aménagement du territoire, en revanche « une certaine frange de l'agriculture, plus innovante, pluriactive et tournée vers des systèmes agricoles alternatifs [...], un certain nombre d'agriculteurs [qui] sont en bio, militent dans un CIVAM ou à la confédération paysanne [...], de néo-agriculteurs finissent par être

surreprésentés dans les dispositifs de concertation par rapport aux autres catégories d'agriculteurs [...] » (ibid., p. 125). De fait, on retrouve ce profil d'agriculteurs (bio, pas issus du milieu agricole traditionnel local) parmi les installés dans le cadre de la veille Safer et du portage foncier et également dans des dispositifs que nous aurons l'occasion d'exposer ci-après, confirmant l'idée selon laquelle la gouvernance territoriale a bien remis en question ses approches territoriales en y intégrant l'agriculture mais sans que cela entraîne l'ensemble du spectre agricole dans une perspective de reterritorialisation agricole. La prise en compte de l'agriculture s'inscrit dans des dynamiques, des initiatives et des dispositifs correspondant à des pratiques sociales et de concertation avec des agriculteurs déjà inscrits dans des logiques d'acteurs agricoles en réseaux et impliqués dans leurs territoires. Mais, en contrepartie ces processus restent assez distants des logiques propres aux OPA qui portent l'agriculture conventionnelle.

Ce qui s'exprime ici c'est un changement profond, voire une rupture paradigmatique, qui vient remettre en question des positions établies, au détriment de ces OPA classiques du monde agricole français. Du fait de changements dans les systèmes de références et donc de légitimité en agriculture et d'assises territoriales en évolution rapide, les rapports de forces au sein des mondes agricoles changent... Pourtant, cela reste encore marginal dans les faits. Le bilan de la convention de partenariat entre la Sbafer et la CC VIA dénombre seulement 2 projets d'installations bio qui ont été permises par ce dispositif en l'espace de 13 ans. Si ce dispositif est une prise de position forte, un engagement pionnier en la matière et dans le territoire breton, le chemin vers un changement du mode de penser les relations entre agriculture et territoire est encore long. Si changement paradigmatique il y a, s'il commence à faire son chemin parmi certains agriculteurs et quelques politiques volontaristes, il faudrait, pour qu'une transition soit concrètement engagée, obtenir l'adhésion d'un ensemble d'acteurs plus large en termes de réflexes de travail, d'approche liés à la production de savoirs et de connaissances et donc également de la formation des spécialistes intervenant dans ce domaine. Au cours de plusieurs entretiens, on nous a confié que la Sbafer commençait seulement (en 2021) à adhérer à la démarche de la CC VIA et à adopter des réflexes qui permettent d'avancer dans ce domaine. Un agriculteur bio interrogé félicite le dispositif mis en place mais admet que l'essentiel des transactions se déroulent en amont de la possible préemption publique, par un jeu de location, rachat et agrandissement entre agriculteurs. Ainsi, on comprend le peu de place qui est laissé au fléchage vers la bio et que le dispositif, tout novateur qu'il soit, se trouve de facto à la marge des dynamiques agricoles et foncières locales en vigueur. La reterritorialisation de l'agriculture ne dépend pas seulement des acteurs agricoles et politiques locaux motivés mais d'un changement de mode de pensée, de vision sur le fonctionnement et les enjeux territoriaux et donc de la construction de savoirs et de connaissances en direction de l'ensemble des acteurs liés de près ou de loin à la transition.

Les Chambres d'agriculture, par exemple, sont des acteurs majeurs et sont organisées selon des logiques sectorielles et de filières (Compagnone et al., 2018). L'approche territoriale y fait toutefois son chemin depuis les années 90. Les **Pays**, instaurés en 1995 dans le cadre de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (LOADT), intègrent les enjeux de développement rural et ont donné lieu à beaucoup de projets partenariaux. Le Pays de Rennes¹⁰ a par exemple signé

¹⁰ Signé en 2008 par Rennes métropole, il l'a été en 2010 par les deux CC qui ont ensuite fusionné pour former la CC VIA.

en 2008 avec la Chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine le « **Programme local de l'agriculture** » (PLA). Après deux années d'hésitations, les Chambres d'agriculture ont adhéré à l'approche territoriale des **Contrats Territoriaux d'Exploitation** (CTE) créés en 1999 par le ministre socialiste Louis Le Pensec. Ils ont été vigoureusement portés par les OPA entre 2001 et leur suspension en mai 2002. Toutefois, alors que le territoire est présent dans la dénomination du projet, on retombe dans un « relatif enfermement sectoriel » (Léger et al., 2006) largement dû à la dépendance cognitive du modèle conventionnel et à la prévalence de l'organisation par les filières alors même que l'échelle territoriale est, on l'a vu, peu compatible avec celle des filières. On comprend aisément que plutôt que de se lancer dans une politique nouvelle, des agriculteurs aient fait le choix de demeurer dans leur zone de confort.

Le fléchage vers la bio est un signal fort d'engagement politique qui participe à remettre en question l'ordre établi et à s'engager vers la construction d'une dynamique territoriale conflictuelle puisque si elle va à la rencontre d'initiatives écologiques en cours elle va aussi à l'encontre du contexte agricole existant. Comme cela avait été fait entre 1999 et 2001 pour que les CTE soient endossés par les OPA, un travail en profondeur est nécessaire auprès de tous les acteurs du territoire pour convaincre de participer à une gouvernance territoriale ainsi orientée. Suite à cet engagement en direction de la bio pour les dynamiques d'installation-transmission qui a demandé un travail conséquent auprès des agriculteurs et des OPA locales, une nouvelle mesure vient en 2019 réactiver les tensions existantes. Le 18 mai 2019, Daniel Cueff prend un arrêté municipal interdisant l'usage de pesticides de synthèse à moins de 150 mètres des habitations. Cela a provoqué un véritable tollé dans le milieu agricole. La décision a d'ailleurs été suspendue par le juge des référés du Tribunal de Rennes dès le mois d'août, le juge alléguant l'incompétence d'un maire à réglementer cet usage. En février 2021, la cour administrative d'appel de Nantes a annulé cet arrêté anti-pesticides en argumentant qu'il n'était pas du ressort, de la compétence d'un maire de statuer là-dessus. Trois enseignements nous semblent émaner de cet épisode :

- les décisions de suspension de l'arrêté puis son annulation sont symptomatiques de l'existence ancienne d'une tradition qui se perpétue de cogestion de l'agriculture entre l'Etat et les OPA ainsi que des difficultés du système public à interférer dans un modèle agricole qu'il soutient historiquement ;
- cela renforce l'idée d'un besoin de dialogue et de concertation entre les différents acteurs de terrain afin de mener à bien la transition agro-écologique dans le cadre d'une gouvernance territoriale renouvelée en fonction de l'approche agricole ;
- si on invoque de toutes parts une nécessaire reterritorialisation de l'agriculture, on n'accorde pas de compétences agricoles aux collectivités.

La controverse, d'échelon national, a particulièrement marqué les acteurs de la CC VIA du fait de la localisation de l'initiative sur leur territoire. Les acteurs des collectivités présents aujourd'hui sur l'intercommunalité et travaillant sur ces questions expliquent que l'initiative du maire de Langouët a impacté les rapports entre la collectivité et les agriculteurs. Le maire de Langouët ayant été à la tête de l'intercommunalité pendant un temps, ses démarches sont associées à la CC même si elles sont juridiquement municipales. Des tensions sont remontées à la surface détériorant les réflexes de travail qui commençaient à émerger. En revanche, cela a eu pour conséquence de réactiver un débat de société utile quant aux liens existants entre production agricole, dommages environnementaux et santé publique. Ce débat a permis d'explicitier des demandes sociales qui ont et auront des

répercussions importantes sur les systèmes productifs et leur mise en adéquation avec les enjeux territoriaux. Les syndicats de bassins versants, qui travaillent directement avec les agriculteurs, relatent aussi les difficultés qu'ils ont rencontrées pour initier ou continuer le travail avec les agriculteurs conventionnels : ces derniers ne souhaitaient même plus leur parler pendant plusieurs mois, alors même que les travaux engagés ne concernaient pas directement les pratiques agricoles mais davantage la reconstitution de haies de bocage.

Que retenir de cet engagement fort de la part de l'intercommunalité en faveur du foncier agricole et en particulier de son orientation vers des projets en agriculture biologique ? Le **caractère innovant de cette démarche** explique ses forces et ses faiblesses. Le principal point positif c'est que la collectivité semble s'engager dans une démarche de transition en assumant les enjeux de société pour lesquels il devient urgent d'agir. Le principal point négatif nous semble le recours à un fonctionnement territorial novateur visant à intégrer un ensemble large d'acteurs locaux afin de faire face aux enjeux, fonctionnement qui vient d'une certaine manière remettre en question les bases de fonctionnement et de prise de décision « classiques » lié aux organisations professionnelles, ces dernières ayant du mal à s'y impliquer. Ce que révèle cet échec relatif c'est la difficulté d'accorder une dynamique de transition agro-écologique avec le système foncier et ses acteurs en place, système conçu au sein d'un paradigme professionnel peu ouvert aux enjeux territoriaux, acteurs qui restent « accrochés » à des pratiques agricoles et sociales rodées. En somme, c'est la gouvernance territoriale appliquée à l'agriculture qui peu à peu s'installe en se confrontant aux habitudes des filières économiques et des organisations professionnelles. La complexité qui résulte d'un projet de territoire confronté au territoires du quotidien entraîne la nécessité à trouver des arrangements territoriaux qui puissent temporiser les conflits, voire les résoudre. Les trois sous-sections suivantes font écho à trois projets qui vont dans ce sens sur le territoire de la CC VIA.

4.3.4. La protection de la ressource eau potable avec le programme Terres de Sources

La demande sociale en produits agricoles sains couplé à la prise de conscience de la nécessité d'infléchir les pratiques agricoles et les modes de production dans la perspective de préserver l'environnement a encouragé la mise en place d'un dispositif porté par la collectivité Eau du Bassin Rennais (EBR) dans le but d'inciter les agriculteurs à adopter des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. Si la collectivité EBR est concernée au premier chef par **la préservation de la ressource en eau**, puisqu'elle distribue l'eau potable à 548 000 habitants sur 75 communes, son projet « Terres de Sources » (TDS) vise également la qualité de l'air et plus généralement la transition des modèles agricoles. Pour ce faire, la collectivité a imaginé offrir des débouchés rémunérateurs aux agriculteurs qui s'investissent et s'engagent dans la protection de la ressource en eau, leur apportant ainsi et tout premièrement de la reconnaissance. Le principal critère d'engagement des producteurs dans le programme consiste à signer une charte d'amélioration et d'évolution de leur système de production sur la base de la méthode IDEA (indicateurs de durabilité des exploitations agricoles). IDEA consiste en une autoévaluation critérisée des performances agro-environnementales, socio-territoriales et économiques de l'exploitation.

Le programme Terres de Sources sensibilise les producteurs mais aussi les consommateurs en les mobilisant autour de la consommation de produits issus des territoires de production de leur eau

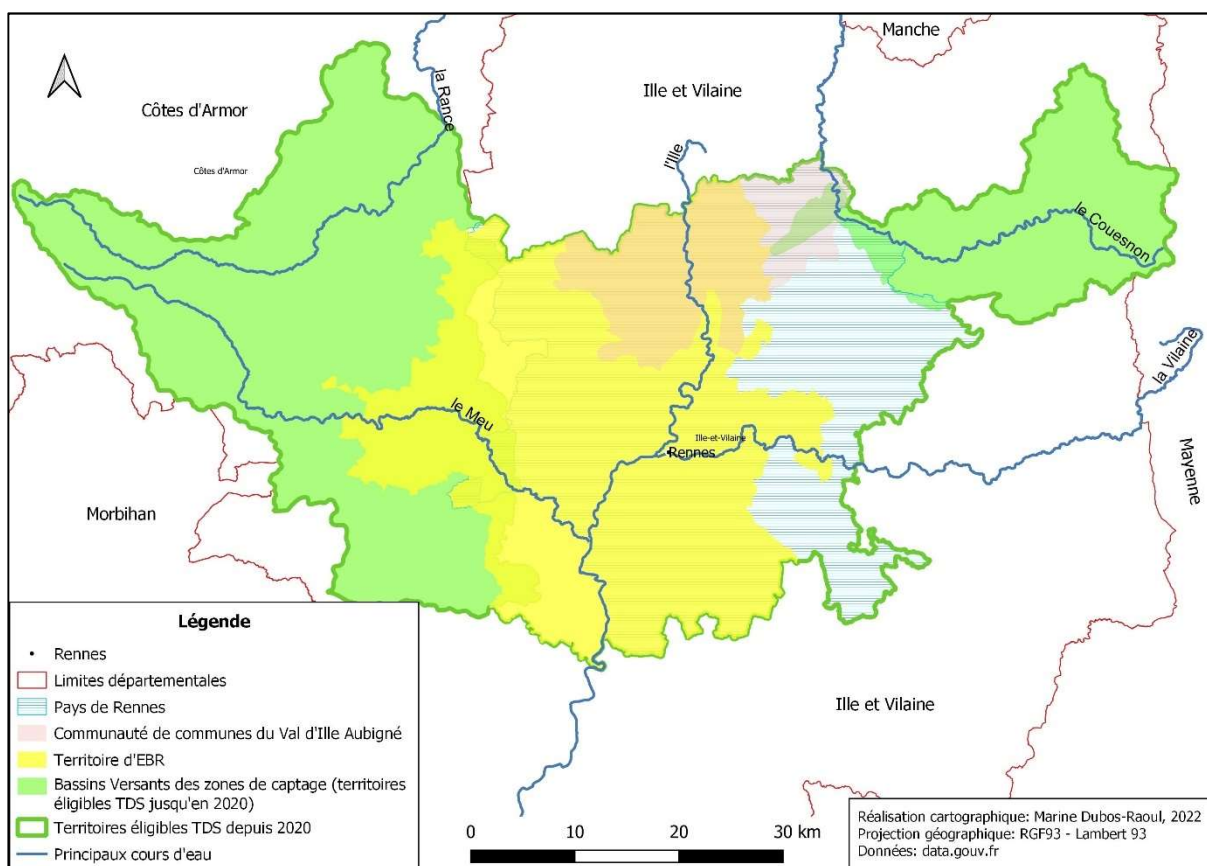
potable. TDS s'engage, avec les collectivités qui en sont membres, à diffuser ces produits en restauration collective via les marchés publics, où le critère de localité, interdit par la réglementation sur le marché unique, a été remplacé par un critère de service environnemental de protection des captages. TDS s'est également investi dans la création d'une marque éponyme, assortie d'un cahier des charges, afin de promouvoir la commercialisation en boutique et en GMS des produits issus du territoire d'EBR et des bassins versants de captage. Ce « label » Terres de Sources fait son apparition en 2019 permettant une identification des produits labellisés dans les menus de la restauration collective mais aussi leur identification dans les magasins du territoire rennais à disposition des habitants.

Le premier **marché public expérimental** en 2015, engageant 3 producteurs pendant 3 ans, a permis de contribuer à 10 000 repas par jour dans les cantines scolaires de la ville de Rennes. Le second en 2017 a permis de contribuer à 20 000 repas par jour pour les cantines scolaires de 15 communes engageant 20 producteurs pour une durée de 40 ans. Plus de la moitié de ces producteurs travaillent en filière courte et bio et le reste en filière longue et conventionnelle. L'enjeu à moyen et long terme du programme TDS est de parvenir à mobiliser 25% des 2 000 exploitations agricoles présentes sur le territoire de la collectivité EBR et de ses bassins versants de captage d'ici à 2028. En 2018, le programme Terres de sources fait partie des Lauréats de l'appel à projet de l'Etat « Territoires d'Innovation de Grande Ambition » leur permettant de disposer d'une enveloppe de plus de 20 millions d'euros sur 10 ans pour la mise en œuvre du projet.

L'échelle territoriale du programme a été l'enjeu de débats et d'évolutions. Au départ les territoires éligibles au label TDS étaient limités aux bassins versants des points de captage. Le programme s'est donc attaché à sensibiliser les agriculteurs se trouvant dans ces aires d'alimentation de captages pour que s'améliore la qualité de l'eau qui se trouve ensuite être consommée par les habitants des communes formant la collectivité EBR. Afin d'assurer l'approvisionnement en eau potable de 548 000 habitants, EBR organise son réseau grâce à 20 points de captage dont 12 captages souterrains, 3 prises d'eau en rivière ou en étang et 5 barrages. Lorsque l'on procède à une observation des territoires consommateurs (EBR) et des territoires producteurs (aires d'alimentation des captages) on se retrouve face à une « disjonction territoriale », comme l'exprime la carte 2. En effet, les territoires producteurs se trouvent, pour la plupart, en dehors des limites du territoire de la collectivité EBR. Ainsi, le programme demande à des agriculteurs de protéger une eau qui n'est pas consommée sur leur territoire et les agriculteurs se trouvant dans le territoire d'EBR ne sont pas soumis au cahier des charges du programme TDS, étant donné que l'eau produite sur le territoire d'EBR n'y est pour l'essentiel pas consommée.

Depuis 2019, le programme TDS a procédé à des changements concernant les échelles d'intervention et d'éligibilité du programme pour deux raisons. D'une part pour répondre à une cohérence territoriale notamment du fait que la démarche s'inscrivant dans une perspective agro-écologique, il fallait remédier aux discontinuités territoriales liées à l'éloignement des zones de captage et à la disjonction territoriale pointée par la carte 2. Et d'autre part afin de répondre aux demandes d'intégration au programme TDS des EPCI membres de la collectivité EBR. Ainsi, en plus de la qualité de l'eau, la qualité de l'air vient composer et renforcer la légitimité d'action du programme et de ses actions, venant par la même justifier l'élargissement de l'échelle d'action du programme et sa cohérence territoriale. Limitée au départ à l'idée de la protection de la ressource en eau potable, la « narrative » du

programme TDS a évolué vers la thématique « qualité de l'air » dans un souci de cohérence territoriale, afin de pouvoir inclure les EPCI compétentes sur ces questions et notamment via leurs Plan Climat Air Energie et Territoire (PCAET). Cela se traduit dans le cas de la CC VIA par la signature du 1^{er} PCAET pour la période 2020-2025, la même année où la CC VIA adhère au programme TDS, par la signature d'une convention avec EBR pour la période 2020-2028. De cette manière, la collectivité est en mesure d'accompagner ses agriculteurs dans les actions du programme TDS alors même qu'ils ne sont pas sur un bassin versant de captage pour EBR¹¹. C'est le programme TDS qui finance, dans le cadre de l'adhésion de la CC VIA, les diagnostics et les évolutions des pratiques des agriculteurs au sein de leurs exploitations, via la méthode IDEA. Les producteurs qui satisfont le cahier des charges voient leurs produits éligibles à la marque Terres de Sources tant pour la restauration collective que pour la distribution au grand public.



Carte 2 : Territoires de production et de consommation d'eau potable pour Terres de Sources

Il est intéressant de constater que dans le cadre d'une relocalisation des systèmes de production et d'approvisionnement, les formes de **légitimation d'une démarche et du dispositif opérationnel associé** sont à même d'évoluer au fur et à mesure de l'expérimentation afin de correspondre aux objectifs de la démarche et des enjeux à atteindre. Cela est tout à fait révélateur des dynamiques de la gouvernance territoriale, qui se présente non pas comme une solution clé en main mais davantage

¹¹ Il faut même noter que pour éviter que certains agriculteurs des EPCI membres d'EBC ne soient exclus, c'est l'ensemble du territoire des EPCI qui est éligible, y compris les communes qui ne confient pas leur service d'eau à EBR ; ainsi, c'est l'ensemble du Pays de Rennes qui est éligible.

comme un ensemble d'expérimentations de logiques d'actions évoluant en fonction de leur mise en œuvre, des débats et questionnements qu'elles soulèvent, ce qui permet de perfectionner les actions et outils liés. Lors des entretiens réalisés sur le terrain, les acteurs des collectivités nous ont fait part à plusieurs reprises de leur enthousiasme quant à la possibilité d'intégrer le programme Terres de Sources, dans la perspective d'encourager « leurs » agriculteurs vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement, au-delà du fait que cela permette l'écoulement en local de la production.

Côtés producteurs, chez ceux qui sont déjà investis dans des pratiques plus vertueuses et aussi parfois dans des démarches de points de ventes collectifs en local, on déplore souvent les difficultés d'accès aux marchés publics TDS, ce qui les conduit à favoriser un écoulement direct avec des acteurs privés en dépit de leur volonté politique de travailler avec les collectivités et la restauration collective. La perspective de la troisième campagne de marché public de TDS a été l'occasion pour certains producteurs de manifester leurs attentes pour les opportunités que cela représente en termes d'accès aux marchés publics. Certains producteurs ont d'ailleurs été contactés par les coordinateurs du projet TDS pour justement intégrer le programme. Le programme TDS s'investit également dans la structuration des différentes filières afin de donner une issue aux productions locales et leur assurer une pérennité d'écoulement, ce qui permet aux producteurs en vente directe d'entrevoir une forme de soutien plus adaptée à leurs systèmes d'exploitation.

La mise en place du programme Terres de Sources nous révèle, sur le plan des dynamiques de reterritorialisation agricole dans le territoire de la CC VIA, deux enjeux importants. D'une part la nécessité de **repenser les présupposés établis sur « la bonne échelle » de la reterritorialisation agricole** : on se reporte souvent sur l'échelle communale lorsqu'il est question de relocaliser la production agricole et les circuits courts alimentaires, or l'exemple de TDS met en évidence que l'échelle des bassins versants et celle des syndicats d'adduction en eau potable introduisent une cohérence en termes de système de production et d'environnement, permettant de légitimer des actions qui ne l'auraient pas été à l'échelle communale. D'autre part, l'inclusion d'autres territoires au programme témoigne de la recherche d'une échelle d'action cohérente avec les enjeux à atteindre et de formes de légitimation en constante évolution par la recherche de stratégies discursives, renforçant les **logiques d'expérimentation** liées à la gouvernance territoriale.

4.3.5. La reconstruction du bocage dans l'espace agricole

Nous partons de l'hypothèse que l'entretien et la reconstitution du bocage pouvait constituer un levier de la reterritorialisation de l'agriculture et que les dispositifs en place dans ce domaine favorisaient logiquement l'investissement des agriculteurs dans la reconstruction du paysage bocager mais accompagnaient plus largement leur chemin vers l'agro-écologie. C'est pourquoi nous avons exploré la mise en œuvre du programme Breizh-Bocage dans la CC VIA.

Historiquement le bocage a été créé et entretenu par les propriétaires bailleurs et les agriculteurs dans le but de délimiter leurs parcelles. Mais le bocage détient aussi un rôle important pour les cultures et les élevages. Il s'avère un méta-écosystème performant en termes environnementaux (régulation hydrologique, habitats, biodiversité...). C'est enfin un élément essentiel du cadre de vie de l'ensemble de la population résidente et des touristes. Nous renvoyons aux ouvrages de référence sur ces sujets (Burel et Baudry, 1999 ; Antoine et Marguerie, 2007). Les acteurs locaux mesurent l'ampleur du rôle du bocage dans les écosystèmes et les systèmes de cultures au fur et à mesure que les haies sont

arrachées. En Ille-et-Vilaine, dès 1975, le Département lance un programme de replantation de haies bocagères. Dans un premier temps la priorité est donnée aux communes en aménagement foncier, autrement dit les communes remembrées, en partenariat avec la Chambre d'agriculture et la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF). A partir de 1992, le programme se généralise aux autres communes (Périchon, 2004). La plantation de haies est à l'initiative du porteur de projet, de l'agriculteur, qui manifeste la volonté de plantation auprès des techniciens responsables afin de mettre en place d'accompagnement du projet. Les techniciens de la Chambre comme ceux de la DDAF sont compétents et orientent les agriculteurs sur le choix des espèces, l'endroit le plus approprié dans la propriété pour planter du linéaire, ou encore sur les tailles de formation les plus adaptées ou bien sur l'organisation des livraisons de plants. Il y avait alors une vraie dynamique de dialogue et de co-construction qui se mettait en place afin de projeter le linéaire, notamment les agriculteurs étaient orientés vers des projets favorisant les intérêts écosystémiques tels que limiter l'érosion (diffuser les ruissellements et faciliter l'infiltration) ou encore en profiter pour créer des brise-vents afin d'aller au-delà des pratiques de camouflage de silos ou de bâtiments de stockage, fortement ancrées car associées à la demande de permis de construire depuis la loi Paysage de 1993.

A partir de 2007, la Région Bretagne prend à sa charge la restauration du bocage avec son programme Breizh Bocage (BB), dont l'objectif est alors d'endiguer la disparition des bocages en Bretagne et de développer l'aide à la plantation et à la pérennisation du bocage en raison de ses bienfaits en termes de réservoir de biodiversité, de lutte contre l'érosion des sols, de protection de la qualité des eaux, de captation du carbone, etc. Le programme dispose du soutien financier du FEADER, de la Région Bretagne, des Agences de l'eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie et des quatre Conseils départementaux de la région. Il s'agit là d'un chantier d'envergure, multi-acteurs, multi-institutions et pérenne puisqu'il fonctionne toujours en 2022. Après une première séquence de 7 ans dite BB1 (2007-2014), une seconde programmation a été proposée, dite BB2 (2015-2022). Des réflexions sont en cours pour une troisième programmation.

L'adhésion au programme se fait sur la base du volontariat et l'enveloppe Breizh Bocage finance les travaux de création de talus, la fourniture des plants, le paillage, la protection anti-gibier ainsi que sa pose, les travaux de plantation et l'aide à l'entretien la deuxième année suivant la plantation. C'est un programme qui dispose d'une enveloppe conséquente, d'importants moyens financiers et humains sont engagés, ce qui se traduit par des avancées significatives du linéaire bocager. En plus de financer les travaux de plantations de haies chez les agriculteurs, le programme finance également l'animation qui est portée localement par les syndicats de bassins versants et par les EPCI.

La synthèse du programme BB2 se félicite d'ailleurs de l'efficacité du programme : une densité bocagère stabilisée avec des changements paysagers importants dans les territoires couverts. La protection de l'eau est centrale pour la Région, qui finance essentiellement les projets qui ont un intérêt pour l'eau (limiter le ruissellement, permettre l'infiltration de l'eau pour refaire les nappes phréatiques). La CC VIA quant à elle finance indifféremment les replantations qui répondent aux intérêts « biodiversité » ou « eau ». En 12 ans de programme cela revient à près de 5 000 km de haies plantées à l'échelle régionale. Si cela a permis de faire progresser le bocage, avec une nette hausse sur la première phase du programme, le bocage stagne dans son ensemble depuis 2015, surtout du fait d'un bocage existant vieillissant qu'il a fallu remplacer et un contexte d'agrandissement accéléré des exploitations.

La sensibilisation, grâce aux moyens mis en œuvre et aux démarches d'animation, a porté ses fruits, mais des problèmes subsistent. **Le lien que les agriculteurs entretiennent avec leur bocage** n'est par exemple pas toujours positif et son amélioration demande encore du temps et de l'expérience : « nous sommes dans un territoire dominé par des agriculteurs qui sont avant tout des éleveurs, donc ici la question du savoir-faire est importante » (entretien, 2021). Les acteurs de terrain remarquent la grande difficulté à laquelle ils sont confrontés pour sensibiliser à la plantation de haies sur les terres de Melesse, hautement réputées pour leurs caractéristiques limoneuses très productives. Avec la rotation maïs/blé qui y domine, les haies sont bien plus considérées comme des obstacles au système productif que comme des atouts. Les animateurs bocage racontent cependant que le travail de dialogue avec les agriculteurs porte ses fruits lorsque leur sont présentés les intérêts hydrauliques que peuvent représenter les haies. En effet, il nous a été rapporté que ces dernières années les agriculteurs (dans leur ensemble) sont affectés par le manque d'eau, avec par exemple le constat de puits qui s'assèchent. L'entrée par la réalimentation des nappes phréatique et donc les besoins d'aménagements pour favoriser la rétention d'eau constitue une stratégie discursive qui sensibilise et conduit à l'adhésion de certains agriculteurs conventionnels, peu convaincus au départ. Une animatrice bocage nous rapporte que d'importants orages survenus au mois de juin 2018 ont entraînés des inondations et coulées de boue suite à quoi les élus ont entrepris un dialogue avec les agriculteurs et engagés un travail commun pour éviter le ruissellement en implantant des haies. On comprend ici que le bocage présente un intérêt sur le plan productif et que son intérêt hydraulique peut retenir l'attention des agriculteurs. En revanche, et comme le signale une enquêtée « il n'est pas facile de faire comprendre que la biodiversité est indispensable aux cultures » (entretien, 2021) et cela se reflète dans les objectifs du programme qui finance à 80 % du budget « travaux » aux projets de haies bien positionnées dans l'exploitation sur le plan hydrologique (position à la perpendiculaire du versant afin de limiter le ruissellement en bas de la plaine) tandis que 20 % sont accordés pour des projets « biodiversité ».

Moins de 20 % des agriculteurs sont planteurs de haies en Bretagne. Breizh Bocage est un programme « clé en main » comme nous le signale une interlocutrice investie dans ces dynamiques. Et si les conséquences en termes de linéaires sont notables, le dispositif est en revanche moins approprié par les agriculteurs du fait qu'ils ne plantent plus et n'entretiennent pas les haies durant les deux premières années, cet entretien étant pris en charge par le programme. Ainsi, on retrouve souvent les mêmes agriculteurs investis, les bios pour l'essentiel, des conventionnels également, mais en proportion beaucoup plus faible. L'enquête sociologique réalisée dans le cadre de l'évaluation de la deuxième phase du programme BB afin de comprendre les liens que les agriculteurs entretiennent avec leur bocage va dans ce sens (Toussaint et Darrot, 2021). En effet, il y a une surreprésentation des agriculteurs bio dans l'échantillon des enquêtés qui est symptomatique et représentatif finalement¹².

Ces éléments viennent ainsi renforcer l'idée et l'hypothèse selon laquelle les agriculteurs alternatifs sont particulièrement investis dans la plantation de haies bocagères, confortant l'idée que ces derniers mettent en œuvre une agriculture tournée vers leurs territoires. Même si l'on peut déplorer le manque

¹² Notons que la plupart des agriculteurs enquêtés dans le cadre d'AgriTER (80 % bio ; 20 % réflexifs) sont investis dans les collectivités ayant à gérer l'eau et le bocage ou ont mené ou mènent des projets de plantation de haies. On peut considérer cela comme un biais méthodologique, ou bien constater que ce sont ces agriculteurs-là qui sont engagés dans les processus de reterritorialisation que nous étudions.

d'investissement des agriculteurs en général, le programme BB met en avant la nécessité et l'importance de la prise en charge et le volontarisme des collectivités pour assumer un enjeu public, au même titre que la protection de la ressource en eau, venant ainsi soulager la profession agricole d'une responsabilité qui requiert un investissement de la force publique. Ce dispositif Breizh-Bocage met en exergue la publicisation des enjeux, notamment eau et bocage, et l'importance d'une responsabilisation collective et publique face à ceux-ci. Dans cette lignée, on pourrait alors se poser la question : la reterritorialisation de l'agriculture dans son ensemble ne mériterait-elle pas, elle aussi, une prise en charge institutionnelle, voire européenne, pour se faire efficace et effective ? En assumant un enjeu collectif et de société, les différentes composantes territoriales s'engagent aux côtés des agriculteurs en leur reconnaissant leur rôle et en leur apportant un soutien dans cette tâche.

4.3.6. Les défis de la construction d'une politique alimentaire territoriale

Le levier « alimentation » est un thème particulièrement fédérateur ces dernières années parmi les différents groupes sociaux impliqués dans la transition socio-écologique en agriculture (agriculteurs, citoyens, collectivités) et qui vient se préciser à l'échelle territoriale locale, notamment avec la Loi Egalim. Cette « Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine, durable et accessible à tous » a été promulguée le 1er novembre 2018. Elle comporte plusieurs volets dont une incitation à l'usage de produits agricoles bio et locaux en restauration collective. Dans cette optique et du fait de l'existence d'un réseau d'agriculteurs alternatifs inscrits dans des dynamiques territoriales fortes, l'intercommunalité entame dès février 2019 la première phase du **Plan Bio territorial** du Val-d'Ille-Aubigné. Ce Plan vise à rassembler l'ensemble des acteurs agricoles (bio et conventionnels), institutionnels et associatifs/citoyens afin de réfléchir et d'identifier les freins et les leviers du développement de la bio dans le territoire. La première étape du Plan Bio Territorial (PBT) consiste en un diagnostic territorial partagé, dans la perspective de la co-construction d'un plan d'action afin de tendre vers un développement de l'agriculture bio dans le territoire de la CC VIA. L'idée d'un Plan Bio Territorial est venue d'agriculteurs du territoire engagés syndicalement qui ont eu connaissance d'une initiative similaire sur un autre territoire par l'intermédiaire de leur réseau.

La démarche du PBT est très proche de celle des **Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)** qui ont été institués par la Loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (dite Loi d'Avenir) du 13 octobre 2014. L'objectif des PAT est de mettre en place un système alimentaire territorial en concertation avec l'ensemble des acteurs d'un territoire sur la base d'un diagnostic partagé afin de définir des actions en commun. G. Maréchal et al. (2018) mettent en avant que « la question de l'articulation des compétences territoriales et des niveaux d'échelles entre PAT apparaît de plus en plus clairement comme un enjeu essentiel » (ibidem, p. 269) allant dans le sens de la nécessité de travailler à différents échelons du territoire en fonction des compétences dont ceux-ci disposent. Les PAT « viennent compléter une panoplie d'instruments d'action publique territoriale déjà existants en matière d'agriculture et d'alimentation » (ibid., p. 269) mais insuffisante pour « enclencher une politique alimentaire locale intégrée » (Perrin et Soulard, 2014) du fait d'une possibilité d'« interprétation polymorphe » qui suit ainsi une approche englobante visant à s'accommoder de « la diversité des configurations territoriales » (Maréchal et al., 2018, p. 269).

Ici, l'utilisation et la mise en œuvre d'un instrument d'action publique dépend de la réalité et du dynamisme local lié à ces questions et des forces en présence pour les activer. Il s'agit de constats

similaires à ceux de L. Michel et al. (2018), qui constataient une surreprésentation des agriculteurs alternatifs dans les dispositifs de concertation. Ou au contraire, certains dispositifs se retrouvent quasiment inefficaces sur le plan de la territorialisation agricole lorsqu'ils sont majoritairement dominés par des collectifs inscrits et appuyant des systèmes de production conventionnels, comme l'ont montré S. Lardon et al. (2008).

Dans le cas de la CC VIA, l'idée des acteurs mobilisés dans cette démarche du Plan Bio Territorial est de faire un état des lieux des forces en présences : acteurs agricoles (bio et conventionnels confondus), collectivités, associations et consommateurs, afin de faire converger leurs actions vers une relocalisation de l'alimentation. Agrobio35 s'y est particulièrement investie puisque c'est la structure qui a eu à sa charge le pilotage du diagnostic faisant l'état des lieux de la bio dans le territoire du Val-d'Ille-Aubigné. Ce diagnostic réalisée dans le cadre du PBT va être reconnu comme phase 1 du Projet Alimentaire Territorial de la CC VIA, qui pourra dans la foulée de sa création entamer directement sa phase 2. A la fin de l'année 2021, la CC VIA voit son PAT validé par l'Etat au titre du Plan de Relance, ce qui permettra de couvrir un ensemble d'actions tournées vers la gestion du foncier et de l'alimentation grâce au cofinancement de l'Etat à hauteur de 473 000 €, une enveloppe qui couvrira la moitié des coûts du programme pour les trois ans à venir¹³. Ce plan d'actions du PAT de la CC VIA pour encourager la relocalisation de l'alimentation est envisagé sous l'angle du soutien à l'installation d'agriculteurs par une maîtrise et une gestion foncière (dans le prolongement de l'action de portage foncier antérieure) ainsi que par la mise à disposition de formations pour les agriculteurs souhaitant se convertir au bio ou pour les personnels de restauration scolaire (en synergie avec les objectifs fixés par la loi Egalim) en plus d'actions de sensibilisation à destination de la population autour de l'alimentation bio et en produits locaux, ou encore des actions en faveur des circuits courts et de la logistique.

L'idée est donc bien la mise en place d'un large plan d'actions transversal, en concertation et en co-construction, permettant ainsi de rassembler producteurs, consommateurs, distributeurs et collectivités territoriales autour d'un même objectif : le développement d'une agriculture et d'une alimentation locale et durable. Il y a bien une volonté d'engager un dialogue, une concertation et un travail en commun avec l'ensemble de la diversité des agriculteurs du territoire mais qui se confronte malgré tout aux mécanismes et logiques corporatives de chacun. Néanmoins, en évoluant vers la concrétisation d'actions communes entre élus et agriculteurs, le PAT constitue la prise en charge collective d'un enjeu de société avec une capacité d'*empowerment* des acteurs investis dans ce dispositif, sortant ainsi de politiques prescriptives souvent décriées par des acteurs qui sont régulièrement oubliés des arènes de concertation. Ici, le dispositif s'apparente au plus près à une dynamique territoriale de co-construction où l'expérimentation multi-acteurs apparaît centrale dans l'évolution des systèmes de production du territoire ; de ce point de vue le PAT peut être comparé au programme Terres de Sources qui a rendu possible l'évolution de ses échelles d'actions et de cohérence en fonction de l'implication des différents acteurs et des objectifs à atteindre. La ligne de temps présentée au schéma 7 permet de visualiser et de résumer les différentes actions entreprises dans la CC VIA en faveur de la reterritorialisation et la congruence des dispositifs en ce sens.

¹³ CC VIA, Le magazine, n°29 Mars-avril 2022, https://www.valdille-aubigne.fr/wp-content/uploads/2022/03/Mag-ValdilleAubigne29_web.pdf.

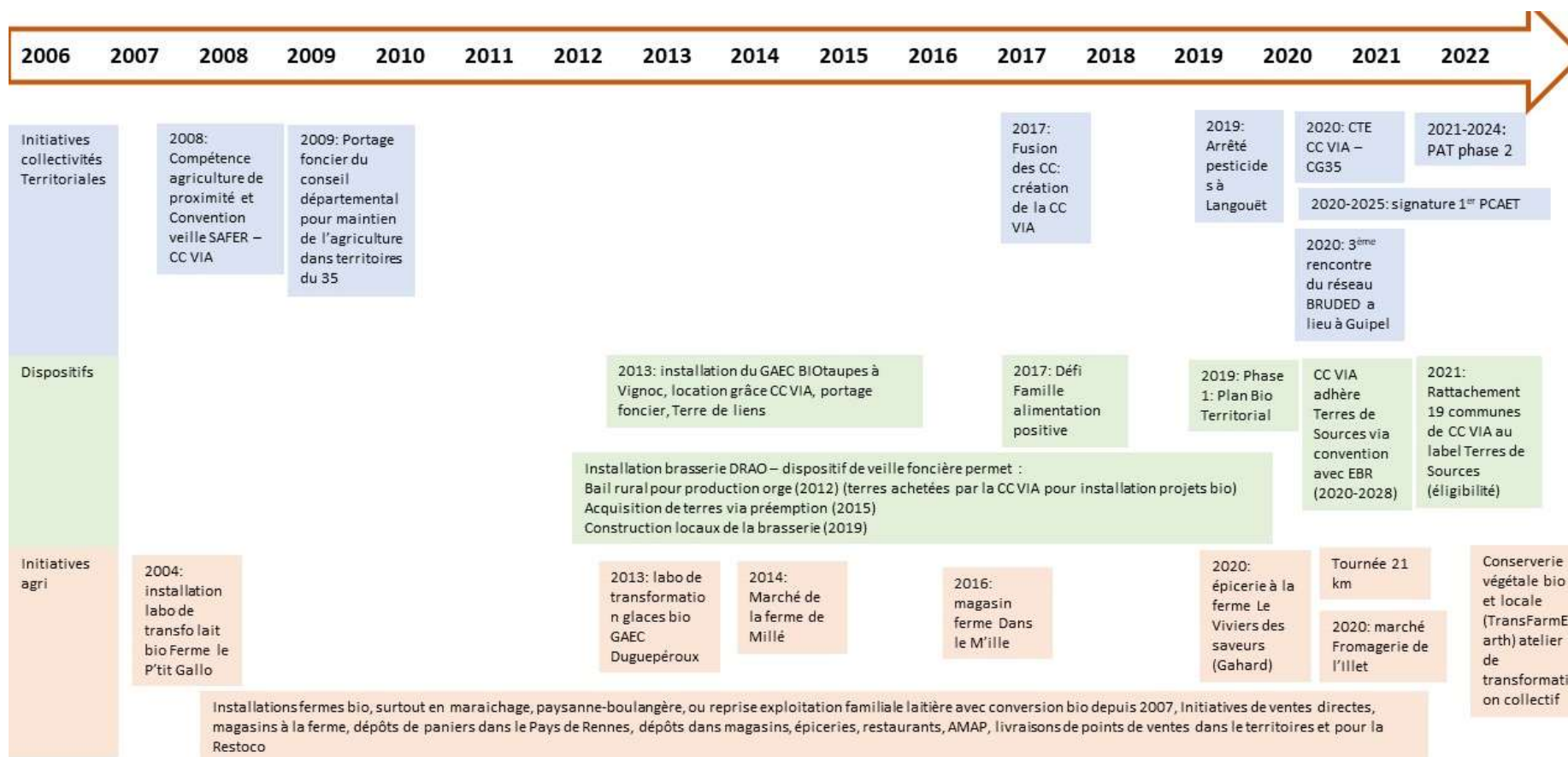


Schéma 7 : ligne de temps des dynamiques de territorialisation de l'agriculture dans la CC VIA

5. CONCLUSION : ACTEURS, ECHELLES, ENJEUX, LEVIERS ET PERSPECTIVES DES DYNAMIQUES DE RETERRITORIALISATION DE L'AGRICULTURE

Ces dernières années, une dynamique de reterritorialisation de l'agriculture prend forme dans les territoires, avec le soutien plus ou moins efficace des collectivités locales et d'autres acteurs territoriaux. A travers le travail de recherche bibliographique et de terrain mené dans la communauté de communes du Val-d'Ille-Aubigné dans le cadre du projet AgriTER, nous avons pu en saisir plus précisément les processus. L'analyse détaillée des 21 entretiens menés avec des agriculteurs et des acteurs de différentes collectivités nous a permis d'identifier d'autres acteurs de la reterritorialisation qui interagissent sur le territoire, et un ensemble complexe et évolutif d'initiatives et de dispositifs d'accompagnement. Pour qui voudrait s'approprier ces **données de terrain**, le tableau présenté en annexe 1 donne la substance de l'analyse des entretiens ; pour chaque entretien nous avons répertorié les éléments de réponses selon différentes entrées : caractéristiques de la ferme ; dispositifs mobilisés ; réseaux d'acteurs ; enjeux ; drivers ; reterritorialisation. Le tableau en annexe 2 propose cette analyse de contenu en démarquant les fermes qui relèvent d'une agriculture « alternative » de celles qui travaillent dans des filières communes mais qui nous semblent relever du paradigme réflexif. Nous proposons plutôt dans ce chapitre conclusif **une forme résumée des réflexions développées** au long de ce rapport en essayant d'ouvrir des perspectives transposables à d'autres territoires que celui que nous avons exploré.

5.1. Qui veut et qui peut : qui re-territorialise en somme ?

Il y a bien aujourd'hui, dans de nombreux territoires dont la CC VIA, une volonté politique, du moins affichée, de relocaliser l'agriculture et de penser la transition (agro)écologique notamment du fait des enjeux environnementaux, sociaux, économiques et alimentaires qui rappellent l'urgence à agir. Mais dès avant que cette volonté politique devienne explicite et se traduise par des actions et des plans effectivement mis en œuvre, nous avons pu noter l'émergence depuis une quinzaine d'années a minima d'une agriculture qui n'attend pas d'injonction pour reterritorialiser ses pratiques. Ces exploitations pionnières sont particulièrement ancrées dans leur environnement, très engagées dans les réseaux locaux d'approvisionnement et constituées en réseaux plus ou moins formels d'entraide et d'échanges entre agriculteurs. A l'origine, c'est clairement **au sein des mondes agricoles qu'émerge la dynamique de reterritorialisation de l'agriculture.**

Cela ne va toutefois pas sans tiraillements au sein de la profession (entre OPA) et entre agriculteurs voisins qui ne pratiquent pas la même agriculture. Nous avons pu entendre de la part d'agriculteurs pionniers de la bio dans la CC VIA que « la bio, par sa manière de fonctionner, la manière dont elle a eu de se développer ici on voit qu'elle a toujours été territoriale » (entretien, 2021). Ainsi, les bios, plus exactement les agriculteurs engagés dans une démarche d'agro-écologie paysanne (Lamine et al., 2019) – à l'inverse des initiatives qui tendent à la conventionnalisation de l'AB - sont structurellement inscrits dans une démarche de territorialisation de l'agriculture. Comme signalé par plusieurs agriculteurs interrogés, **l'enjeu se trouve désormais dans la reterritorialisation ou relocalisation de « l'autre » agriculture.** Ceci n'est pas une mince affaire car cela implique de remettre en question l'ensemble de l'organisation des filières, qui sont établies depuis la production primaire jusqu'aux

marchés agricoles en passant par les outils de transformation, de commercialisation et donc des chaînes d'approvisionnement dans leur ensemble. Malgré un changement de paradigme devenu explicite et partagé par beaucoup d'agriculteurs, à savoir le passage du paradigme professionnel (respecter les normes professionnelles en vue de satisfaire le marché) au paradigme réflexif (assortir les contraintes de marché avec un ensemble d'enjeux publics), changement soutenu par des évolutions dans la gestion territoriale, il semble difficilement envisageable qu'une injonction à territorialiser puisse concerner le secteur agroalimentaire dans son ensemble. Tel est le paradoxe entre un quasi-consensus sur l'urgence à intervenir en faveur d'une transition agro-écologique et des divergences fortes sur les moyens et formes d'actions. Nous pouvons distinguer **deux divergences majeures** : l'une oppose la transition comme projet alternatif et la transition comme élément supplémentaire de pilotage du système actuel ; l'autre oppose la transition perçue comme un projet mobilisateur à la transition perçue comme un ensemble déstabilisateur dont il convient de limiter les contraintes pour le statut quo.

Il est de la responsabilité des OPA de prendre en charge ces divergences au sein des mondes agricoles, et elles le font de plus en plus, soit en portant des projets variés qui permettent d'aborder la transition de façon plurielle¹⁴, soit en joignant leurs réseaux dans des projets communs¹⁵. Mais les expériences observées sur la CC VIA comme la littérature suggèrent deux autres pistes. D'une part **les habitants**, en tant que voisins, que consommateurs et que citoyens, ont aussi un rôle essentiel à jouer dans des dispositifs concrets qui permettent soit de dépasser les clivages idéologiques soit de crédibiliser certaines options nouvelles. D'autre part **les collectivités**, en s'engageant pour la transition socio-écologique de leurs agricultures, peuvent accompagner tout à la fois des initiatives alternatives (à minima sous couvert d'expérimentation) et des actions acceptables par un plus grand nombre d'agriculteurs dans une perspective d'adaptation et de maintien de la compétitivité des systèmes de production. Dans les deux cas elles ont intérêt à ne pas s'approprier la paternité de démarches dont la source expérimentale est bien souvent d'initiative agricole.

5.2. La gestion des ressources : vers une prise en charge collective du territoire ?

Le projet AgriTER nous a permis de décortiquer trois champs d'action relatifs à la production de ressources. Le bocage comme ressource paysagère multifonctionnelle, l'eau comme enjeu à la fois écologique (qualité des milieux) et de santé publique (eau potable) et le foncier agricole comme ressource rare à partager. Il nous semble que c'est autour d'enjeux concrets de ce type que se cristallisent à la fois les contradictions d'une société sous pilotage capitaliste et les solutions d'avenir portées par les interactions entre acteurs locaux. Les contraintes matérielles liées à la production, à la protection et au partage de telles ressources engagent des savoirs et des expériences que nous pensons

¹⁴ Les projets Atlas 1 puis 2 (2015-2023) sont ainsi portés par la FRCIVAM tandis qu'un consortium d'OPA classiques (Institut de l'élevage, Chambres d'agriculture, TRAME) ont pu, par le projet RCC (Références en circuits courts, 2010-2014) produire des fiches détaillées rassurantes pour des agriculteurs qui envisagent les circuits courts sur leur ferme conventionnelle...

¹⁵ Nous pensons au projet Terres de Sources soutenu également par différentes OPA, mais aussi au projet LabPSE (Laboratoire pour les paiements pour services environnementaux) qui a réuni des OPA classiques (TRAME, FRCUMA...) et des organisations alternatives (FRCIVAM, Bretagne vivante).

susceptibles de réunir les acteurs locaux sans qu'il soit besoin pour eux d'aplanir préalablement leurs différents idéologiques sur ce que doit être et signifier la transition socio-écologique en agriculture.

5.2.1. Le bocage : enjeux de contiguïté et de dépassement du cercle des « convaincus »

L'exemple du bocage est intéressant et original car il vient démontrer que lorsque la grande majorité des acteurs impliqués dans la transition est déjà sensibilisée à son intérêt multifonctionnel, l'enjeu se déplace alors vers la **sensibilisation des « autres »**, en particulier les agriculteurs qui suivent la norme professionnelle. L'objectif est d'agir de manière significative sur la trame bocagère par la reconstruction des haies tout en témoignant, par le choix du mode d'intervention et d'organisation du programme, que la reconquête bocagère ne concerne pas seulement les agriculteurs. L'intérêt du bocage est collectif et sociétal. Les agriculteurs sont en effet souvent tenus pour seuls responsables et culpabilisés des dysfonctionnements environnementaux, sociaux et économiques et dans certains discours publics ils seraient redevables à ce titre d'une dette envers la société. Sur la gestion du bocage, par exemple, une paysanne nous interpelle : planter des haies bocagères ne devrait pas être uniquement du ressort des agriculteurs car le bocage bénéficie à divers groupes de la société et sous différents aspects (récréatif, écologique, social et économique). Le programme **Breizh Bocage**, mis sur pied par la Région Bretagne à partir de 2007, fait écho à cette critique. Grâce à des fonds européens FEADER et de la Région, des 4 Conseils départementaux et des Agences de l'eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie, il permet le financement de plantations ainsi que l'animation qui est portée localement par les Syndicats de bassins versants ou par les EPCI. Les témoignages que nous avons récoltés nous montrent que le programme a permis une augmentation des linéaires sur la période mais en revanche une difficile appropriation du bocage par les agriculteurs du fait des modalités choisies par le programme : assurer l'achat des plants, l'implantation et la première taille, revenant à environ deux années au cours desquelles les techniciens Breizh Bocage interviennent sur les haies et leur entretien mais pas les agriculteurs. De plus, les changements agricoles d'après-guerre ont fait perdre progressivement ce lien que pouvaient avoir les agriculteurs à leurs bocages.

Sur le plan de la reterritorialisation de l'agriculture le bilan de Breizh Bocage est mitigé puisque le caractère « clé en main » des replantations proposé par ce programme semble compromettre une **appropriation réelle du bocage** par de nombreux agriculteurs qui, s'ils adhèrent formellement au dispositif, ne sont guère motivés par ses objectifs. Les agriculteurs qui s'approprient le bocage sont dans l'ensemble des « convaincus », des « bios » pour la plupart, qui s'investissent dans la plantation de haies dans une perspective de reconquête bocagère. En termes de surface, les exploitations de ces agriculteurs convaincus ne représentent toutefois qu'un faible pourcentage en comparaison de la SAU totale et des surfaces que le bocage pourrait représenter.

Nous avons toutefois pu avancer que le programme Breizh-Bocage soulage les agriculteurs d'une charge qui leur incombe, généralement, et pour laquelle ils sont souvent pris pour cible : en intégrant la plantation de haies, la gouvernance territoriale d'enjeux comme **la biodiversité et la qualité de l'eau** publicise la gestion des bocages. Cette publicisation de la gestion bocagère serait donc une manière d'élargir une responsabilité trop facilement attribuée aux seuls agriculteurs. Pour autant elle ne permettrait pas directement de re-territorialiser l'agriculture puisqu'elle semble échouer à faire partager les enjeux aux premiers concernés. S'agit-il de libérer les agriculteurs de cette « charge »

paysagère pour potentiellement leur permettre d'avancer sur d'autres travaux ? Avancerait-on mieux et plus vite si les bocages étaient rendus obligatoires en les intégrant aux mécanismes d'éco-conditionnalité des aides du premier pilier de la PAC, comme nous le suggère une technicienne interrogée ? Et quand bien même la PAC retiendrait cette proposition, le « bocage obligatoire » aurait-il un effet positif sur la territorialisation de l'agriculture chez les agriculteurs les moins sensibilisés, au profit de la multifonctionnalité territoriale des bocages, ou bien cela n'accentuerait-il pas un sentiment de rejet de la « contrainte » bocagère ?

Comme on le voit, « la » bonne solution n'existe probablement pas pour re-territorialiser l'agriculture, l'exemple du bocage le montre. Néanmoins nous retenons de la politique de plantation des haies bocagère que la reterritorialisation agricole devient un enjeu d'intérêt public qui ne peut plus être porté par les seuls agriculteurs. Alors pourquoi ne pas envisager une **prise en charge institutionnelle et collective** (Etat, collectivités, société civile) de la reterritorialisation de l'agriculture ? En effet, il convient d'insister sur le fait que ce sont des choix de société, accompagnés par la PAC, qui ont conduit aux transformations agricoles qui ont été amorcées à partir des deux lois d'orientation agricoles de 1960 et 1962, poussant les paysans à se professionnaliser d'abord, à s'industrialiser ensuite. Dans une même logique, le moment est venu d'accompagner une reterritorialisation de l'agriculture qui ne soit plus réservée aux agriculteurs convaincus. D'où l'importance de l'échelle territoriale, puisque nombreux enjeux publics exigent des agriculteurs une approche collective. Face aux marchés, l'union fait la force et la loi de 1962 a rendu obligatoire l'adhésion à un groupement de producteurs ; les agriculteurs d'aujourd'hui sont rompus à l'action collective, mais sur une base affinitaire (on se choisit) et sectorielle (par métier, par objet). L'approche collective nécessitée par la territorialisation est d'une autre nature car **la contiguïté en est un critère opérationnel majeur** : le paysage, la qualité de l'eau d'un bassin versant, l'itinéraire de randonnée sont des productions collectives obtenues non par affinité, mais par contiguïté. Des agriculteurs qui ne partagent pas les mêmes convictions, qui exploitent des fermes très différentes dans des systèmes de production variés doivent pouvoir coordonner leur action. De ce point de vue, parmi les dispositifs que nous avons rencontrés sur le terrain, c'est la protection de l'eau à l'échelle des bassins versants de captage qui nous semble le plus abouti.

5.2.2. L'eau : les régimes de justification au service de la cohérence territoriale

Le programme **Terres de Sources**, initié en 2015, est révélateur de la complexité que représente le **choix d'une échelle d'intervention**. Le programme a trouvé le moyen d'entraîner les agriculteurs a priori « non convaincus » (et les convaincus d'ailleurs également) de s'engager dans des formes de production agricole plus respectueuses en leur garantissant un accès aux marchés publics via un label. Un autre objectif du programme est l'accélération de la transition agro-écologique du côté des citoyens-consommateurs en favorisant la consommation de produits locaux. La préférence locale étant interdite par le code des marchés publics, la collectivité EBR a imaginé d'intégrer des critères environnementaux aux processus productifs. Le ministère de l'agriculture suggère deux critères pour la mise en œuvre de la loi Egalim : approvisionner les cantines en produits bios ou locaux. Dans le cadre de Terres de Sources, les collectivités appliquent des **critères en protection des ressources** en eau potable aux agriculteurs fournisseurs. Au départ il ne s'agissait que des agriculteurs se trouvant dans les bassins versants en amont des zones de captages de la collectivité Eaux du bassin rennais (EBR). Le

principe est donc de reconnaître le travail des agriculteurs préservant la ressource en eau potable en leur donnant accès aux marchés publics grâce à l'obtention d'un label.

S'il y a une cohérence entre les objectifs (relocaliser l'approvisionnement de la restauration collective) et les moyens (label, exiger des pratiques non polluantes des cours d'eau) l'échelle territoriale se retrouve fractionnée, comme nous avons pu le constater, et donc la continuité territoriale mise à mal, parce que les bassins versants concernés sont en dehors du territoire d'EBR et que réciproquement, les agriculteurs de ce territoire d'EBR se trouvent de facto exclus d'un dispositif réservé aux BV de captage. Peut-être que le nombre de producteurs éligible se trouve également limité par rapport aux besoins existants en approvisionnement en produits agricoles ? Quoiqu'il en soit, en 2020, alors que la qualité de l'eau était au centre de l'argumentaire et donnait une légitimité d'action sur le territoire, la **qualité de l'air** vient s'ajouter dans le discours des collectivités responsables et partenaires du programme. La qualité de l'air est ainsi un moyen d'ouvrir à d'autres producteurs déjà engagés, ou voulant s'engager, dans des pratiques respectueuses de l'environnement, mais non éligible au titre de la ressource en eau potable, d'accéder aux marchés publics. Lors du travail de terrain un certain nombre de producteurs, situés dans le périmètre EBR mais pas dans les BV de captages, se sont dit intéressés par les débouchés que pourrait leur apporter le programme Terres de Sources et ont manifesté leur volonté d'y adhérer. Certains ont rapporté avoir été démarchés par les coordinateurs du programme. En avançant des enjeux de qualité de l'air, EBR et le programme TDS ont ouvert la voie à l'engagement de ces agriculteurs, que la seule narrative autour de la protection de l'eau excluait. Même si c'est toujours EBR qui porte le projet TDS, la recherche d'une cohérence territoriale, permise par le critère qualité de l'air, a conduit à élargir le périmètre TDS à l'ensemble du Pays de Rennes, ce qui signifie par exemple que des agriculteurs de communes de la CC VIA qui ne sont ni dans le périmètre EBR ni dans un de ses BV de captage sont désormais éligibles. On voit que par un changement de stratégie discursive et territoriale, le projet TDS a pu améliorer sa **cohérence territoriale**, fédérer plus largement ses acteurs et agir sur la structuration de filières. Ce dernier point est un enjeu majeur lorsqu'il s'agit de répondre aux besoins de la restauration collective, et un espace restreint d'éligibilité ne permettait sans doute pas d'atteindre la taille critique pour certains projets de filière. Dans cette perspective la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Terres de Sources est créée le 24 février 2022. Elle réunit tous les acteurs concernés et prend désormais en charge la mise en œuvre du dispositif TDS, y compris et surtout ses aspects logistiques et commerciaux. De l'idée à sa concrétisation il aura fallu 7 ans, mais ce délai finalement relativement court étant donné les obstacles qui devaient être franchis, permet à des agriculteurs de mesurer en chiffre d'affaires la portée de leurs choix agro-écologiques, ce qui devrait contribuer à accélérer et diffuser la transition au sein du territoire, au-delà du premier cercle des « convaincus »...

Une nouvelle gouvernance territoriale se met donc en place autour de Rennes afin de coordonner les actions de trois catégories d'acteurs : les fermes engagées dans la protection de l'eau et de l'air, les collectivités et les populations qui ont des besoins en approvisionnement bio/local. Cela est rendu possible par un réseau d'acteurs agricoles et territoriaux sachant adapter leur stratégie discursive, parfaire l'argumentation pour répondre aux enjeux et ainsi de **renouveler leurs régimes de justification**. Sur ce dernier point, l'exemple de la maîtrise foncière par la CC VIA apporte un éclairage complémentaire intéressant.

5.2.3. Le foncier : la légitimité de l'échelon local reste à consolider

Un autre dispositif étudié dans le cadre d'AgriTER nous permet d'affirmer qu'il y a nécessité à **repenser les échelons de compétences**, qui sont obsolètes en l'état, pour avancer en termes de reterritorialisation de l'agriculture et particulièrement de transition agro-écologique : c'est l'intervention publique sur **le marché foncier**. La volonté de la CC VIA de flécher les dynamiques d'acquisition-installation-transmission vers la bio se heurte aux pratiques propres à l'appareil de gestion foncière hérité de la cogestion entre les OPA et l'Etat dans le cadre de la « politique des structures » et à son organisation territoriale déconcentrée qui se traduit par une institutionnalisation à l'échelle départementale et à l'échelon préfectoral. La question de l'échelle d'intervention est ici moins déterminante que pour les enjeux eau ou bocage car, sauf aménagement foncier, la contiguïté n'est pas un critère de l'action foncière. Celle-ci s'applique à des mises en vente ou en location de parcelles ou d'exploitations agricoles au fil des parcours biographiques et de ce fait sans cohérence territoriale. Objectivement, le partenariat de la CC VIA avec la Sbafer (dès 2008) et le fléchage des réattributions vers la bio constituent un positionnement politique fort. Il doit toutefois « faire ses preuves » face à la mécanique bien huilée de contrôle du foncier, source de légitimité essentielle du paradigme professionnel en France. Les lenteurs du dispositif local, dues à son mode de fonctionnement, et la difficulté du paradigme agro-écologique à s'imposer comme légitime fragilisent la démarche qui n'a pu aboutir pour le moment qu'à deux installations en 15 ans. Tout comme les échanges parcellaires mis en place dans le cadre de la Gemapi, cela constitue encore des opérations à la marge, bien que significatives car chargées de symbolique. Elles illustrent l'incompréhension entre structures, la médiocre articulation entre leurs fonctions et compétences et donc des difficultés à faire émerger une véritable dynamique de transition à la hauteur des objectifs fixés. Elles soulignent aussi la difficulté d'agir pour des collectivités locales qui n'ont pas la compétence agricole : en autoproclamant sa compétence sur l'agriculture de proximité en 2008, CC VIA s'est aventurée sur un terrain où sa légitimité reste à construire aux yeux de la masse des agriculteurs et de leurs OPA.

5.3. Des réseaux agricoles à/vers la gouvernance territoriale

Nous avons évoqué la question des échelles dans l'organisation des filières, puisqu'il leur faut trouver l'échelle de mutualisation qui corresponde le mieux aux objectifs territoriaux qu'elles visent : non concurrence entre elles (c'est la notion de circonscription territoriale propre aux coopératives agricoles), échelle du territoire où leurs produits sont consommés si l'on souhaite que ces produits puissent arborer une allégation de localité, mais aussi et surtout échelle des réseaux d'acteurs agricoles qui portent ces projets et structures de transformation et de commercialisation. Ces échelles varient beaucoup en fonction des filières concernées et sont pour ainsi dire spécifiques à chaque projet.

Un autre aspect des filières agricoles tient à leur caractère contingent. Une filière agricole ne se décrète pas. Les politiques publiques peuvent en avoir besoin, c'est le cas pour atteindre les objectifs d'approvisionnement des cantines fixés par la Loi Egalim, mais elles ne peuvent pas les fabriquer elles-mêmes, sauf le cas limite de l'agriculture en régie qui existe certes (Toulouse ou Mouans-Sartoux en sont des exemples médiatisés) mais constitue à ce jour un oxymore organisationnel (faire correspondre les exigences du paysan avec les règles de la fonction publique). Il se trouve que nos entretiens ont révélé une demande des acteurs plus orientée vers une **politique d'animation et d'accompagnement des initiatives** que vers des politiques prescriptives. Il est souhaité que s'engage un travail conjoint

entre « collectivité-professionnels-gens concernés, un équilibre où l'ensemble des parties prenantes puisse exprimer ses besoins et ses positionnements et à partir de là, on peut construire une politique cohérente » (entretien, 2021). Nous allons donc, à partir des observations que nous avons pu faire sur des initiatives de mise en marché, soit la construction de filières agri-alimentaires locales, essayer de dégager les modalités possibles d'un accompagnement par des acteurs territoriaux non-agricoles susceptible d'accélérer la transition.

Au sein de la CC VIA, **la vente directe et les circuits courts** sont bien développés puisqu'il a été recensé plus d'une trentaine de points de ventes en circuits courts (magasins et marchés à la ferme, marchés de plein vent, boutiques de producteurs, AMAP, groupements d'achats, tournée locale, etc.). Néanmoins, il semble y avoir un consensus, tant parmi les acteurs interrogés sur le terrain que dans la littérature spécialisée, sur le manque d'outils de transformation et commercialisation adaptés aux circuits-courts. Deux des agriculteurs interrogés ont pointé la transformation, les abattoirs et autres outils de commercialisation comme les « grands oubliés » des politiques territoriales engagées en faveur de l'agriculture. Nous pouvons faire l'hypothèse que ces outils à construire ne devraient pas être du seul ressort des paysans, qui ont déjà en charge la production primaire et doivent investir dans la transition sur leur ferme. Il y a donc un besoin en politiques publiques ou en partenariats qui soutiennent ces outils et démarches de transformation et de commercialisation dans les territoires de production. Ils viendraient ainsi compléter le panel d'outils déjà existants en faveur de la production bio, de l'accès au foncier fléché bio, du bocage, etc. En donnant la possibilité aux agriculteurs de valoriser leur production en local (transfo et commercialisation) on renforce l'idée d'un marché local de l'approvisionnement des restaurations collectives et plus largement des marchés alimentaires locaux, contribuant ainsi à la dynamique de reterritorialisation agricole d'un côté, à la relocalisation de l'alimentation de l'autre.

Au-delà de souhaits formalisés par les acteurs interrogés, nous avons pu constater qu'un nombre conséquent d'initiatives émerge dans ce domaine. Mais ce qui nous interroge, c'est que face à une demande de produits qui vient des acteurs territoriaux (collectivités et associations), ce sont généralement les producteurs eux-mêmes qui prennent en charge le ou les « chaînons manquants » entre production et consommation par le recours à des formes innovatrices de transformation et de commercialisation. En voici quelques unes.

Certaines initiatives se structurent entre producteurs d'une même filière au sein d'un territoire local. C'est le cas des **Salaisons bio valeurs (SBV)**, Sarl de charcuterie basée à Louvigné-du-Désert (35) depuis 2009, qui s'appuie sur un groupement de producteurs de porcs bio dénommé Bio direct (SAS basée à La Gravelle, 53). Ces producteurs ont fait le choix de se regrouper pour mutualiser la transformation et la commercialisation de leurs produits. Nous avons pu interroger un des fondateurs de la structure. Si celle-ci se déploie à l'échelle du Grand-Ouest, lui-même est installé dans le Val-d'Ille-Aubigné. Il se trouve (mais est-ce un hasard ?) que ce même producteur est aussi impliqué, avec d'autres producteurs localisés dans la CC VIA et plus largement dans le Pays de Rennes, dans une démarche de construction d'un outil de transformation végétale, une légumerie/conserverie, pensée et mise sur pied par l'association 1901 **TransFarmEarth** depuis 2017 pour la mise en œuvre d'un atelier de transformation collectif de produits végétaux bio qui a ouvert sous statut de SICA (société d'intérêt collectif agricole) en 2019. L'association regroupe principalement des maraichers (concernés par les invendus et le surplus de production), un artisan et un restaurateur. Dans les deux cas, on note la maîtrise des outils

par les producteurs, obtenue par des formes juridiques commerciales appropriées. On note aussi le caractère ouvert et flexible des territorialités retenues, en équilibre entre la trop grande taille qui poserait des problèmes de logistique et de cohésion et la trop petite qui ne permettrait pas d'atteindre un seuil de rentabilité. On note aussi que la dispersion des producteurs disposés, au sein d'une même filière, à aller ensemble vers la transition tend à rendre nécessaire l'élargissement des périmètres.

Le réseau **Invitation à la ferme**, construit par des éleveurs laitiers, est une SAS dont le siège est à Saint Omer de Blain (44). Très implanté dans l'Ouest il se déploie à l'échelle nationale. Le réseau regroupe des producteurs laitiers qui transforment sur leurs fermes au sein de laboratoires qui leur sont propre (et non de laiteries coopératives) et il travaille à la mutualisation des techniques d'accès à la grande distribution afin de commercialiser leurs produits dans un rayon de 80 kilomètres autour de chaque ferme. Nous avons pu rencontrer un des fondateurs du réseau également très investi localement dans la vente directe sur sa ferme. Il a construit son activité en opposition avec le modèle dominant et c'est un pionnier localement du bio, de la transformation et vente directe. Son dynamisme personnel a pu faciliter la dynamique collective. Dans cet exemple, l'échelle locale de la ferme et de sa zone de chalandise est articulée avec une force de frappe marketing d'échelle nationale. Les outils de transformation restent individuels mais la commercialisation est mutualisée. Une initiative du réseau, la marque « Les P'tits fermiers » vise à accompagner commercialement les exploitations en conversion vers la bio en leur permettant d'accéder, durant les deux années de conversion, aux mêmes marchés ; cela répond à la problématique de diffusion auprès des « moins convaincus » que nous avons pointée à propos du bocage.

Ces trois exemples d'organisation de la transformation et de la commercialisation prennent place à différentes échelles en fonction de la cohérence territoriale des filières en question et du maillage territorial de leurs acteurs. Dans les trois cas il s'agit de mutualiser pour réduire les coûts, augmenter l'efficacité commerciale (accès aux circuits longs ou à la restauration collective) mais aussi d'éviter de se faire une concurrence malsaine comme il nous l'a été justifié lors de la présentation des initiatives et dispositifs construits par un de nos interlocuteurs. Dans les trois cas cependant on note **l'absence des consommateurs, des associations locales et des collectivités dans le dispositif** mis en place. C'est pourtant possible comme le montre la SCIC Terres de Sources. Est-ce alors que les acteurs territoriaux se sont pas prêts, pas compétents, pas motivés ou pas légitimes pour accompagner les filières agri-alimentaires vers la transition socio-écologique ?

Nous avons proposé et défendu (Le Caro, 2004) l'idée de **coopératives territoriales** qui seraient un moyen de « concilier la compétitivité agro-alimentaire et la qualité de vie dans les bassins agricoles intensifs » ; dans l'optique de « transformer et vendre leur espace, ces coopératives auront probablement intérêt à s'appuyer sur un maillage adapté à l'intervention publique (par exemple la communauté de communes). Elles devront se fédérer en réseaux et unions de coopératives à l'échelle des pays, des régions, de la nation... » et enfin, l'intégration d'autres catégories de la population aux coopératives permettrait « d'atteindre une continuité d'action dans le paysage » qui serait possible par la constitution de SCIC ce qui « favoriserait l'entrée d'autres usagers » (ibidem, p. 62). Ce que nous proposons pour des actions purement territoriales (le bocage, la randonnée, l'emploi local, etc.) nous semble plus simple à mettre en œuvre pour des filières agri-alimentaires. Nous serions ici à la jonction des enjeux agricoles, alimentaires et territoriaux donc, jonction qui semble possible, voire imminente, mais encore largement balbutiante.

Ces initiatives de circuits courts matérialisent d'une part les besoins des producteurs d'écouler leurs produits sur le marché local et d'autre part une demande sociale en produits sains et locaux du fait d'une prise de conscience de la déconnexion entre agriculture et alimentation (Lamine et Chiffolleau, 2012). La recherche de modes de transformation et de commercialisation de produits locaux produit des innovations sociales qui sont « de nouvelles pratiques agricoles et alimentaires contre le système dominant » (Prévost, 2014, p. 31) qui viennent s'imposer dans la société et dans l'espace comme une réponse à « des défauts de coordination marchande ou publique » (ibidem, p. 37). Nous avons vu que si l'affirmation de B. Prévost d'initiatives *contre* le système était exacte, ces initiatives sont aussi *tout contre* le système capitaliste quand elles empruntent ses formes juridiques (SAS, SICA) ou de communication (logos, marketing, packaging...). Ces initiatives en circuits courts permettent de répondre aux besoins et attentes d'une population et contribuer par la même à alimenter l'innovation dans les territoires et de faire émerger des questionnements quant aux modes de régulation du développement des territoires. Leur caractère privé et l'absolue nécessité pour elles d'équilibrer leurs comptes rend complexe l'intégration d'autres acteurs que les producteurs eux-mêmes.

5.4. La reterritorialisation agricole : la gouvernance à tâtons !

La gouvernance territoriale s'impose aujourd'hui aux collectivités avec le tournant local/territorial de l'action publique tandis que les modes de gestion et de circulation des pratiques et des connaissances connaissent un tournant en agriculture. Le moment est donc propice à une remise en question des modes de régulation territoriale en faveur d'une **gouvernance territoriale réellement partenariale** qui se caractérise par des procédures de décision collective (Lardon et al., 2008) où un ensemble hétérogène d'acteurs prend part aux dynamiques de concertation afin de faire émerger des dispositifs qui font émerger des projets communs par l'intermédiaire de dynamiques en réseau.

Dans l'ensemble, développer une **agriculture locale fait consensus**. Cette lourde tâche ne peut pas être confiée aux seuls agriculteurs si l'on admet qu'il y a une responsabilité collective dans la contribution à la dégradation environnementale ou à l'insécurité alimentaire et énergétique du fait d'une dépendance aux circuits longs et aux IAA. Ce que nous retrouvons tant dans la littérature que dans les entretiens auprès d'agriculteurs et collectivités, c'est qu'il y aurait une injonction à territorialiser les modèles de production agricole et alimentaire mais que les moyens ne sont pas forcément disponibles ou mis en œuvre en conséquence. L'histoire d'un pouvoir prescripteur de « bonnes pratiques agricoles » qui formalise des **injonctions à territorialiser l'agriculture** sans en donner les moyens aux premiers concernés est épuisée. D'un côté, la transition agro-écologique permet de penser d'autres modèles productifs définis en fonction des caractéristiques du territoire en question et surtout de ses acteurs, avec une demande d'accompagnement territorial et non d'injonctions territoriales. D'un autre côté les politiques publiques envisagent désormais une gestion territoriale basée sur une articulation locale entre différents acteurs d'un territoire dans la perspective d'élaborer des initiatives, des dispositifs en fonction d'objectifs fixés en commun. Dans les deux cas les processus se déploient à des échelles et prennent appui sur des échelons pouvant varier en fonction des enjeux, des objectifs et des ressources autour desquels la problématique commune peut être construite.

Cette nécessité de congruence entre acteurs agricoles et acteurs territoriaux (Esposito-Fava, 2010) pour une territorialisation partagée en agriculture suppose de nombreux apprentissages. Nous retenons des logiques d'organisation des dispositifs présentés dans ce rapport leurs caractères d'**empowerment**, de

co-construction et de concertation, ce dont atteste leur capacité d'évoluer dans le temps, et leur aptitude à dépasser le partage d'opinions ou d'intérêts pour aboutir à des réalisations concrètes qui atteignent au moins partiellement leurs objectifs.

Une autre difficulté consiste à assortir les bassins de production, espaces d'organisation de la production agricole, avec les périmètres administratifs des échelons de la gouvernance locale. Tantôt les dispositifs étudiés prennent vie à des échelles qui ignorent ou dépassent l'échelle de responsabilité d'un EPCI, d'un Pays ou d'un Département, c'est-à-dire leurs frontières administratives, ce qui rend compliqué l'investissement d'acteurs territoriaux qui croient ne pouvoir ou ne devoir dépenser leur recettes fiscales que pour leurs administrés. Tantôt les projets se développent à une échelle qui correspond peu ou prou à un territoire de projet (EPCI, Pays) mais ce dernier ne dispose pas de la compétence agricole requise pour accompagner efficacement le projet ; on note alors la disjonction entre **l'échelon de compétence** (ce qui est permis par le cadre réglementaire) et le territoire du projet. On note enfin la difficulté récurrente, en particulier pour les OPA et pour l'Etat, de **s'affranchir de l'échelle départementale**, échelle traditionnelle de la cogestion et des régulations en Commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA). Plus généralement il est difficile de trouver une échelle d'action qui soit en adéquation à la fois avec les périmètres d'action des acteurs publics et privés concernés et avec les objectifs de transition agro-écologique qui sont visés. Les tâtonnements du projet Terres de Sources montrent toutefois qu'un tel ajustement n'est pas impossible !

Pour éviter de se trouver face à des projets dont le périmètre leur est inconfortable, mais aussi parce qu'elles sont guidées par l'orientation libérale de la RGPP¹⁶, les politiques publiques de développement local se tournent de plus en plus vers une **logique d'appel à projet** qui leur permet de définir a priori le périmètre des projets éligibles. Il faut noter que cette logique « s'accorde mal au temps long du territoire et à la nécessité de maturation des esprits » (Pierre et Le Caro., 2007, p. 253). Du point de vue de la transition socio-écologique, il s'agit davantage d'un moyen d'assurer un bilan aux collectivités (par construction un appel d'offre suscite des projets et consomme des budgets) que d'accompagner la lente maturation d'un tournant paradigmatique aux échelles géographiques et temporelle des acteurs concernés. D'une part, les acteurs locaux ont recours à des arrangements qui se traduisent en **réseaux** (associatifs ou coopératifs) et en structures (souvent commerciales), à l'image des initiatives des acteurs agricoles alternatifs rencontrés qui s'engagent en fonction de leur filière pour qu'émerge une transformation et une commercialisation adaptée à leur territoire dans une perspective de développement local. D'autre part, les collectivités elles-mêmes, quand elles s'engagent résolument dans la transition en partenariat avec les agriculteurs et les citoyens, passent par des arrangements voire des **bricolages territoriaux**, allant parfois, à l'exemple de Terres de Sources, jusqu'à modifier le régime de justification pour adapter l'échelle d'action. Il nous semble donc que la légitimité des acteurs territoriaux à intervenir dans un domaine comme celui de l'agriculture ne se décrète pas mais qu'elle se construit, et qu'elle se construit plus efficacement et plus durablement par une mise à l'épreuve des partenariats sur des projets concrets (la gouvernance territoriale véritable) que par la définition a priori de critères d'éligibilité à un futur désirable, fut-il décrété démocratiquement !

¹⁶ Révision générale des politiques publiques (2007), devient la MAP (Modernisation de l'action publique) en 2012.

Dans l'ensemble, les dispositifs que nous avons pu observer sur le terrain d'AgriTER sont mis en place par des coalitions d'acteurs et ils démontrent qu'il est déjà possible de trouver une organisation institutionnelle et territoriale pour répondre localement à de grands enjeux sociétaux. On assiste à une **convergence des actions agricoles et territoriales** qui donne à voir une réelle dynamique de reterritorialisation de l'agriculture. Le modèle ou les schémas de cette reterritorialisation demeurent relativement complexes à établir car ils se confrontent à des structures et des appareils qui restent globalement à la marge du processus de transition agro-écologique et qui sont inscrits dans des mécanismes sectoriels qu'il est difficile de faire bouger. Mais doit-on rechercher un ou des modèles en ce domaine ? Sur le plan thématique, l'alimentation constitue bien un levier efficace de la reterritorialisation agricole, tout comme l'environnement et plus particulièrement la protection de la ressource en eau et de l'air comme nous avons pu le découvrir au cours de ce travail. Ce n'est pas abouti en ce qui concerne la restauration d'un bocage écologiquement efficace. Ces leviers viennent peu à peu constituer de **nouveaux communs**, de nouveaux consensus qui se présentent comme de nouvelles stratégies discursives à propos de l'agriculture et qui alimentent des régimes de justification permettent à la société locale d'avancer, à travers la reterritorialisation, sur les grands enjeux de la transition socio-écologique en agriculture.

Néanmoins, si la reterritorialisation de l'agriculture vient se confirmer comme une alternative crédible en termes environnemental, alimentaire et social, l'échelle à laquelle elle doit se réaliser demeure variable en fonction des filières concernées et surtout en fonction de l'état de l'engagement des acteurs agricoles et territoriaux. De la même manière, il est apparu à plusieurs reprises dans notre enquête le **besoin d'une prise en charge locale de la compétence agricole**, qui manque cruellement aux collectivités territoriales. Mais ne peut-on alors se demander si ces dernières sont les institutions les plus compétentes en la matière, notamment si on raisonne en termes d'expertise dans le domaine agricole ? Nous avons ainsi pu collecter des témoignages d'acteurs agricoles déplorant leurs politiques prescriptives qui néglige le point de vue des acteurs de terrain et les initiatives déjà existantes. Le concept de gouvernance territoriale prend tout son sens ici car bien conduite elle permettrait, pour faire face à un enjeu collectif, une prise en charge publique, dotée de moyens, pour envisager les solutions et alternatives locales à expérimenter en co-construction avec les différents groupes concernés (élus territoriaux, agriculteurs, citoyens). Une telle prise en charge conjointe des enjeux et la mise en œuvre de solutions à l'échelle territoriale adéquate permettrait en outre de valoriser les synergies entre les différents dispositifs existants et de leur donner une certaine cohérence en valorisant les continuités territoriales plutôt que des périmètres prédéfinis. La réalité du terrain observé, c'est une débauche d'énergie pour des initiatives et des dispositifs qui certes apportent leur pierre à l'ouvrage mais qui se construisent comme un ensemble décousu, alors qu'une articulation plus fluide avec une action territoriale plus souple permettrait aux acteurs de percevoir la continuité et la cohérence territoriale globale des actions qui permettent d'avancer dans la transition socio-écologique en agriculture...

6. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AMEMIYA H. (dir.), *L'agriculture participative - Dynamiques bretonnes de la vente directe*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2007, 210 p.
- AMEMIYA H. (dir.), *Du Teikei aux Amap. Le renouveau de la vente directe de produits fermiers locaux*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2011, 350 p.
- AMIN S. « Les champs de bataille choisis par l'impérialisme contemporain Les conditions d'une réponse efficace du Sud ». In : *The 1st ALNEF Conference*. Johannesburg, South Africa : [s.n.], 2010. Disponible en ligne : < www.alnef.org.za/conf/2010/bataille_choisis.pdf >
- ANSALONI M. « La fabrique du consensus politique : Le débat sur la politique agricole commune et ses rapports à l'environnement en Europe ». *Revue française de science politique*. 2013. Vol. 63, n°5, p. 917. Disponible en ligne : < <https://doi.org/10.3917/rfsp.635.0917> >
- ANTOINE A., MARGUERIE D. (dir.), *Bocages et Sociétés*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2007, 500 p.
- ARRIGNON M. « La transition agro-écologique: une politique de développement durable comme les autres ? ». *Vertigo*. 4 mai 2020. Vol. 20, n° 1. Disponible en ligne : < <https://doi.org/10.4000/vertigo.27869> >
- ARRIGNON M., BOSCH C., « Chapitre 8. Le plan français de transition agro-écologique et ses modes de justification politique. La biodiversité au secours de la performance agricole ? », in : Compagnon D. (dir.), *Les politiques de biodiversité*. Paris, Presses de Sciences Po, « Académique », 2017, p. 205-224. Disponible en ligne : < <https://www.cairn.info/9782724621709-page-205.htm> >
- BANQUE MONDIALE. *L'agriculture au service du développement*. Washington; Bruxelles : Banque mondiale ; de Boeck, 2008. ISBN : 978-2-8041-5697-8.
- BEAUD S., WEBER F. *Guide de l'enquête de terrain: produire et analyser des données ethnographiques*. Paris : la Découverte, 4e éd. Augmentée, 2010.
- BELLON S., OLLIVIER G. « L'agro-écologie en France: l'institutionnalisation d'utopies ». In : Goulet F. et al. (dir.), *L'Agro-écologie en Argentine et en France: regards croisés*. Paris : L'Harmattan, 2013. p. 55-90.
- BOLTANSKI L., THEVENOT L., *Les économies de la grandeur*. Paris : PUF, 1987. 361 p.
- BOSSUET L. *Sociabilité et citoyenneté en milieu rural: analyse dans le cadre de trois communes de Midi-Pyrénées, révélatrices des dynamiques sociales des campagnes d'aujourd'hui*. Thèse de doctorat de sociologie, Université Paris 10, 2000. 345 p.
- BULOT T., VESCHAMBRE V. « Sociolinguistique urbaine et géographie sociale: articuler l'hétérogénéité des langues et la hiérarchisation des espaces ». In : *Penser et faire la géographie sociale. Contribution à une épistémologie de la géographie sociale*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2006. p. 305-324.
- BUREL F., BAUDRY J., *Ecologie du paysage. Concepts, méthodes et applications*. Paris : Lavoisier technique et documentation, 1999, 359 p.
- CANEVET C. *Le modèle agricole breton*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 1992.
- CHIFFOLEAU Y., PREVOST B. « Les circuits courts, des innovations sociales pour une alimentation durable dans les territoires », *Noroi*, 2012, n° 224, p. 7-20. Disponible en ligne : < <https://doi.org/10.4000/noroi.4245> >
- COMPAGNONE C., LAMINE C., DUPRÉ L. « La production et la circulation des connaissances en agriculture interrogées par l'agro-écologie. De l'ancien et du nouveau ». *Revue d'anthropologie des connaissances*. 2018. Vol. 12, n°2, p. 111-138. Disponible en ligne : < <https://doi.org/10.3917/rac.039.0111> >

- COQUIL X., SOARES Jr D., LUSSON J.-M., MIRANDA M. « Les réseaux Rad et Rede Capa : la technique au service du projet politique d'un autre modèle agricole ? » *Natures Sciences Sociétés*. 2019. Vol. 27, n°1, p. 53-62. Disponible en ligne : < <https://doi.org/10.1051/nss/2019021> >
- CROIX N., « La terre entre terroir et territoire. Mutations foncières et organisations des campagnes armoricaines méridionales (1968-1998) », *Ruralia*, 1998, n°3, Disponible en ligne : < <http://journals.openedition.org/ruralia/70> >
- CUSIN F., LEFEBVRE H., SIGAUD T., « La question périurbaine. Enquête sur la croissance et la diversité des espaces périphériques », *Presses de Sciences Po*, 2016, Vol. 57, p. 641-679. Disponible en ligne : <<https://doi.org/10.3917/rfs.574.0641>>
- D'AQUINO P. « Le territoire entre espace et pouvoir : pour une planification territoriale ascendante », *l'Espace Géographique*, 2002, n°1, p. 3-23. Disponible en ligne : < <https://doi.org/10.3917/eg.311.0003> >
- DEBERRE J.-C. « Décentralisation et développement local ». *Afrique contemporaine*. 2007. Vol. 221, n°1, p. 45. Disponible en ligne : < <https://doi.org/10.3917/afco.221.0045> >
- DELÉAGE E. « Les mouvements agricoles alternatifs ». *Informations sociales*. 2011. Vol. 164, n°2, p. 44-50. Disponible en ligne : < <https://doi.org/10.3917/inso.164.0044> >
- DEVERRE C., DE SAINTE MARIE C., « L'écologisation de la politique agricole européenne. Verdissement ou refondation des systèmes agro-alimentaires ». *Revue d'Etudes en Agriculture et Environnement*, 2008, n°89, p. 83-104. Disponible en ligne <<https://hal.inrae.fr/hal-02663276>>.
- DI MÉO G. « Que faire du territoire ? ». In : Jean Y., Calenge C. (dir.), *Lire les territoires*. Tours : MSH - Villes et territoires, 2002. p. 289-293.
- DUBOS-RAOUL M. *Conflits dans les territoires de frontière agricole de la canne à sucre. Dynamique de recomposition socio-spatiale dans le Sud du Mato Grosso do Sul, Brésil*. Thèse de géographie, Saint-Denis : Université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis, 2017, 285 p.
- ESPOSITO-FAVA A. *Territorialisations et action agricoles : quelles ressources et dispositifs pour quelles gouvernances ? Une analyse à partir des cas du Parc naturel régional du Marais du Cotentin et du Bessin, de Métropole Savoie et de Rovaltain*. Thèse de géographie, Grenoble : Université de Grenoble, 2010. 408 p.
- FERNANDES B. M. « Entrando nos territórios do território ». In : Paulino E. T., Fabrini J. E. (ed.), *Campeinato e territórios em disputa*. São Paulo : Editora Expressão Popular, 2008. p. 273-301.
- FLEURY P., CHAZOULE C., PEIGNE J., « Ruptures et transversalités entre agriculture biologique et agriculture de conservation ». *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, 2014, 339-340, pp. 95-112.
- FOUCAULT M., *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975, 315 p.
- FRAYSSIGNES J., POUZENC M., OLIVIER-SALVAGNAC V. « La relocalisation de l'agriculture : entre dimension spatiale et représentations des acteurs. Le cas des circuits courts collectifs ». *Développement durable*. 2021. Vol. 12, n°1. Disponible en ligne : < <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.18584> >
- FREMONT A., CHEVALIER J., HERIN R., RENARD J., *Géographie sociale*. Paris : Masson, 1984, 387 p.
- GERMAIN P., LE GUEN R., THAREAU B. « La reterritorialisation du développement agricole : le cas de l'agriculture périurbaine d'Angers ». *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*. 2006. n°3, p. 373. Disponible en ligne : < <https://doi.org/10.3917/reru.063.0373> >
- GIACCHÈ G., LE CARO Y. « Jardins partagés : une contribution habitante au système agri-alimentaire territorialisé rennais ». *Vertigo*. 5 septembre 2018. Hors-série n°31. Disponible en ligne : < <https://doi.org/10.4000/vertigo.21982> >
- GODIN, C. Fin du territoire ou nouveaux territoires ? *Cités*. 2014. n°60, p. 149-157. Disponible en ligne : < <https://doi.org/10.3917/cite.060.0149> >

- GOULET F. *Dynamiques techniques et apprentissages en non-labour et couverture végétale: une approche intégrant agronomie et sociologie dans deux petites régions françaises (Touraine et Drôme)*. Mémoire de fin d'étude d'Ingénieur en agronomie tropicale. Montpellier : CNEARC, 2004, 216 p.
- GRIFFON M. « L'agro-écologie, un nouvel horizon pour l'agriculture ». *Études*. 2014. n°12, p. 31-39. Disponible en ligne : < <https://www.cairn.info/revue-etudes-2014-12-page-31.htm> >
- HAESBAERT R. « Da desterritorialização à multiterritorialidade ». *Encontro de Geógrafos da América Latina*. 2005. Vol. 10, p. 6774-6792.
- HÉRIN R. « Quelques convictions pour la géographie sociale ». *Revue de géographie de Lyon*, 1984. Vol. 59, n°3, p. 147-155. Disponible en ligne : < <https://doi.org/10.3406/geoca.1984.4029> >
- HOUTART F. *L'agroénergie solution pour le climat ou sortie de crise pour le capital ?* Charleroi : Couleur Livres, 2009. ISBN : 978-2-87003-508-5.
- HUBERT B. « Agriculture et alimentation. Les modèles de production questionnés : l'impératif du changement agro-écologique ». *Raison présente*. 2020. N°213, p. 85-96. Disponible en ligne : < <https://doi.org/10.3917/rpre.213.0085> >
- JARRIGE F., THINON P., NOUGAREDES B. « La prise en compte de l'agriculture dans les nouveaux projets de territoires urbains. Exemple d'une recherche en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Montpellier ». *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*. 2006. n°3, p. 393-414. Disponible en ligne : < <https://doi.org/10.3917/reru.063.0393> >
- KUHN T. S. *A estrutura das revoluções científicas*. São Paulo: Editora Perspectiva S.A, 5. ed., 1997
- LAMINE C., CHIFFOLEAU Y. « Reconnecter agriculture et alimentation dans les territoires : dynamiques et défis ». *Pour*. 2012. Vol. 215-216, n°3-4, p. 85-92. Disponible en ligne : < <https://doi.org/10.3917/pour.215.0085> >
- LAMINE C., NIEDERLE P. A., OLLIVIER G. « Alliances et controverses dans la mise en politique de l'agro-écologie au Brésil et en France ». *Natures Sciences Sociétés*. 2019. Vol. 27, n°1, p. 6-19. Disponible en ligne : < <https://doi.org/10.1051/nss/2019015> >
- LANDEL P.-A. « Décentralisation et innovation en agriculture ». *Pour*. 2011. Vol. 212, n°5, p. 115. Disponible en ligne : < <https://doi.org/10.3917/pour.212.0115> >
- LARDON S., LOUDIYI S. « Agriculture et alimentation urbaines : entre politiques publiques et initiatives locales ». *Geocarrefour*. 2014. Vol. 89, n°1-2, p. 3-10. Disponible en ligne : < <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.9362> >
- LARDON S., TONNEAU J.-P., RAYMOND R., CHIA E., CARON P. « Dispositifs de gouvernance territoriale durable en agriculture Analyse de trois situations en France et au Brésil ». *Noréis*. 2008. n°209, p. 17-36. Disponible en ligne : < <https://doi.org/10.4000/norois.2606> >
- LASCOUMES P. « La Gouvernamentalité : de la critique de l'État aux technologies du pouvoir ». *Le Portique. Revue de philosophie et de sciences humaines*. 2004. n°13-14. Disponible en ligne : < <https://doi.org/10.4000/leportique.625> >
- LE CARO Y., *Usages récréatifs de l'espace agricole*. Thèse de géographie, Université de Rennes 2 Haute-Bretagne, 2 vol., 2002, 873 p.
- LE CARO Y., La compétitivité agroalimentaire est-elle compatible avec la fonction récréative de l'espace agricole ? in : Christine Margétic (dir.), *Dynamiques agro-industrielles et dynamiques rurales*. Arras : Artois presses université, 2004, p. 47-64.
- LE CARO Y., MADELINE P., PIERRE G. (dir.), *Agriculteurs et territoires: entre productivisme et exigences territoriales*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2007, 268 p.
- LE CARO Y., « Inscriptions spatiales de l'urbanité en campagne : une approche topologique de l'expérience des agriculteurs dans l'ouest de la France », *Annales de géographie*, 2016, n° 712, p. 564-589. Disponible en ligne : < <https://www.cairn.info/revue-Annales-de-geographie-2016-6-page-564.htm> >

- LÉGER F., VOLLET D., URBANO G. « Le Contrat Territorial d'Exploitation : La rencontre difficile d'un instrument à vocation territoriale et de la tradition sectorielle de la politique agricole française », *Revue Internationale des Sciences Administratives*. 2006. Vol. 72, n°3, p. 405-419. Disponible en ligne : < <https://doi.org/10.3917/risa.723.0405> >
- LELOUP F., MOYART L., PECQUEUR B. « La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ? ». *Géographie, économie, société*. 19 décembre 2005. Vol. 7, n°4, p. 321-331. Disponible en ligne : < <https://doi.org/10.3166/ges.7.321-331> >
- LEVY J., « L'exception ordinaire », in : LEVY J., LUSSAULT M. (dir.), *Logiques de l'espace, esprit des lieux*. Paris, Belin, 2000, p. 333-343.
- LOUDIYI S., HOUDART M. « L'alimentation comme levier de développement territorial ? Réflexions tirées de l'analyse processuelle de deux démarches territoriales ». *Economie rurale*. 2019. n°367, p. 29-44. Disponible en ligne : < <https://doi.org/10.4000/economierurale.6463> >
- LUCAS V., GASSELIN P. « Une agro-écologie silencieuse : ombres et lumières dans le champ professionnel français. 12. Journées de recherches en sciences sociales ». In : *Journées de recherches en sciences sociales, Société Française d'Economie Rurale (SFER)*. Nantes : [s.n.], 2018. Disponible en ligne : < <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01956098> >
- MARÉCHAL G., NOËL J., WALLET F. « Les projets alimentaires territoriaux (PAT): entre rupture, transition et immobilisme? ». *Pour*. 2018. n°234-235, p. 261-270. Disponible en ligne : < <https://www.cairn.info/revue-pour-2018-2-page-261.htm> >
- MENDRAS H., 1967. *La fin des paysans*. Le Méjan, Arles : [Bruxelles] : [Lausanne] : Actes sud ; Labor ; L'Aire, réédition 1992. 436 p.
- MICHEL L., SOULARD C.-T., CHIA E. « Comprendre la faible participation des agriculteurs à la gouvernance territoriale. Étude de cas dans l'Aude ». *Revue européenne des sciences sociales*. 2018. Vol. 56-1, n°1, p. 113-142. Disponible en ligne : < <https://doi.org/10.4000/ress.4007> >
- MUCHNIK J., SANZ CAÑADA J., TORRES SALCIDO G. « Systèmes agroalimentaires localisés : état des recherches et perspectives ». *Cahiers Agricultures*. 2008. Vol. 17, n°6, p. 513-519. Disponible en ligne : < <https://doi.org/10.1684/agr.2008.0251> >
- MULLER P. « La politique agricole française: l'État et les organisations professionnelles ». *Économie rurale*. 2000. Vol. 255, n°1, p. 33-39. Disponible en ligne : < <https://doi.org/10.3406/ecoru.2000.5153> >
- MUNDLER P., « Viabilité et pérennité des « petites fermes » : enseignements tirés de deux projets de recherche ». *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*, 2011, n°61, p. 57-68. Disponible sur : < <https://hal.inrae.fr/ARINRAE-COURENV/hal-01196787v1> >
- NAHMIA S., L'habiter citadin interrogé par l'agriculture urbaine. Thèse de géographie, Université Bretagne Loire - Rennes 2, 2017, 407 p., thèse co-dirigée par Emmanuelle Hellier et Yvon Le Caro. Disponible en ligne : < <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01497109/document> >
- OLLIVIER G., BELLON S. « Dynamiques paradigmatiques des agricultures écologisées dans les communautés scientifiques internationales ». *Natures Sciences Sociétés*. 2013. Vol. 21, n°2, p. 166-181. Disponible en ligne : < <https://doi.org/10.1051/nss/2013093> >
- PECQUEUR Bernard, « Le tournant territorial de l'économie globale », *Espaces et sociétés*, 2006. n° 124-125, p. 17-32. Disponible en ligne : < <https://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2006-1-page-17.htm> >
- PERICHON S. « L'impossible reconstruction des bocages détruits : Quand l'évolution des représentations sociales associées au bocage explique l'échec des politiques de replantation de haies dans les communes remembrées du Sud-Est de l'Ille-et-Vilaine ». *Espace géographique*. 2004. Vol. 33, n°2, p. 175. Disponible en ligne : < <https://doi.org/10.3917/eg.332.0175> >
- PERRIN C., SOULARD C.-T. « Vers une gouvernance alimentaire locale reliant ville et agriculture. Le cas de Perpignan ». *Geocarrefour*. 2014. Vol. 89, n°1-2, p. 125-134. Disponible en ligne : < <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.9456> >

- PIERRE G., LE CARO Y. « Vers un tournant agricole? Entre projets d'agricultures et projet de territoire: de la perplexité au volontarisme ». In : Le Caro Y., Madeline P., Pierre G. (dir.), *Agriculteurs et territoires: entre productivisme et exigences territoriales*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2007. p. 251-254.
- PIERRE G., MADELINE P., MARGETIC C., CROIX N., BERMOND M., PELTIER C. « Durabilité, agricultures et territoires : quels questionnements pour les ruralistes d'universités de l'Ouest ? » *Geocarrefour*. 2008. n°83,. Disponible en ligne : < <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.6957> >
- POULOT M. « L'agriculture francilienne dans la seconde moitié du XXe siècle : vers un postproductivisme de proximité ? » *Pour*. 2010. N° 205-206, p. 161-177. Disponible en ligne : < <https://doi.org/10.3917/pour.205.0161> >
- POULOT M. « Agriculture et acteurs agricoles dans les mailles des territoires de gouvernance urbaine : nouvelle agriculture, nouveaux métiers ? ». *Espaces et sociétés*. 2014. Vol. 158, n°3, p. 13-30. Disponible en ligne : < <https://doi.org/10.3917/esp.158.0013> >
- PRÉVOST B. « Des circuits courts à la reterritorialisation de l'agriculture et de l'alimentation ». *Revue internationale de l'économie sociale*. 2014. n°331, p. 30. Disponible en ligne : < <https://doi.org/10.7202/1023483ar> >
- RAFFESTIN C. *Pour une géographie du pouvoir*. Paris : Librairies techniques, 1980. ISBN : 2-7111-0271-8.
- RETAILLÉ D. « Introduction à une géographie des conflits ». *L'Information géographique*. 2011. Vol. 75, n°3, p. 6-22. Disponible en ligne : < <https://doi.org/10.3917/lig.753.0006> >
- RIEUTORT L. « Dynamiques rurales françaises et reterritorialisation de l'agriculture ». *L'Information géographique*. 2009. Vol. 73, n°1, p. 30. Disponible en ligne : < <https://doi.org/10.3917/lig.731.0030> >
- RIEUTORT L., MADELINE P., DELFOSSE C. « Quelles géographies de la France rurale ? : Réflexions à propos de la nouvelle question de géographie aux concours de l'enseignement secondaire ». *Histoire & Sociétés Rurales*. 2018. Vol. 50, n°2, p. 7. Disponible en ligne : < <https://doi.org/10.3917/hsr.050.0007> >
- RIPOLL F. « Du 'rôle de l'espace' aux théories de 'l'acteur' (aller-retour) : la géographie à l'épreuve des mouvements sociaux », In : Séchet R., Veschambre V. (dir.), *Penser et faire la géographie sociale : Contribution à une épistémologie de la géographie sociale*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2006. p. 193-210. Disponible en ligne : < <https://books.openedition.org/pur/380> >
- RIPOLL F., VESCHAMBRE V. « Introduction : L'appropriation de l'espace comme problématique ». *Norois*. 2005. n°195, p. 7-15.
- SÉCHET R., VESCHAMBRE V. (dir.) *Penser et faire la géographie sociale Contribution à une épistémologie de la géographie sociale*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2006. Disponible en ligne : < <http://books.openedition.org/pur/362> >
- TORRE A. « Les processus de gouvernance territoriale. L'apport des proximités ». *Pour*. 2011. Vol. 209-210, n°2, p. 114. Disponible en ligne : < <https://doi.org/10.3917/pour.209.0114> >
- TOUSSAINT M., DARROT C. *Enquête sociologique auprès des agriculteurs planteurs de bocage : Rapport d'étude*. [s.l.] : Institut Agrocampus Ouest, UMR CNRS 6590 ESO, 2021. Disponible en ligne : < <hal-03277645> >
- TURRA NETO N. « Metodologias de pesquisa para o estudo geográfico da sociabilidade juvenil ». *Ra'e Ga*. 2011. Vol. 23. Disponible en ligne : < <https://doi.org/10.5380/raega.v23i0.24843> >

7. ANNEXES

Ces quatre annexes sont des documents de travail qui témoignent de la recherche post-doctorale de Marine Dubos-Raoul en train de se faire. Ils ne constituent donc pas des résultats de recherche soumis à la discussion des pairs.

Annexe 1 : Tableau d'analyse de contenu des entretiens

Caractéristiques des fermes	Outil et dispositifs mobilisés	Réseaux d'acteurs agricoles	Réseaux d'acteur territoriaux	Enjeux soulevés	Drivers/principes supérieurs commun/justification	Reterritorialisation
* Une 15aine d'agriculteurs interrogés : maraichers, éleveurs laitiers, porcins, fromager, paysanne-brasseuse, paysanne-boulangère * Une 30aine de points de ventes dans toute la CC VIA * Bon maillage territorial bio	* Agence Bio (a financé 2 postes) * Enveloppe du Département pour circuits courts finance 30% du matériel neuf pour les tunnels de X. * veille SAFER (depuis 2008 : 2	* Réseau de soutien, informel, d'entraide entre paysans, échanges, arrangements (J. produit de l'orge pour R. et récupère ses drèches pour nourrir ses cochons) * Dynamiques collectives émergentes et construites	* Micro-local : initiatives gravitant autour marchés à la ferme, paniers, associant qqs producteurs locaux pour offrir une belle gamme de produits * Consommateurs locaux * SICA Trans-FarmEarth : atelier de trans-	* Difficile accès aux marchés publics * Difficile accès au foncier car sur des bonnes terres surtout l'Ille et la Flume. Pression foncière folle qui se ressent au moment où l'on cherche des terres. Même avec convention SAFER-CC VIA : les transactions sont déjà faites à l'avance ! * CC VIA impulse la production bio mais il y a de grands oubliés : transfo/abattoirs/commercialisation , transformation locale à construire. Bcp de gaspillage en maraichage	* Qualité de vie * Ouvrir les portes de sa ferme * Bio : permet d'engager réflexion sur l'environnement et les modes de consommation * Rotation avec légumineuses, enjeu sol * Diversifier la gamme de produits pour les consommateurs (=implique coopération/réseaux prod)	* Argent gagné réinvestie dans le territoire en désintensifiant (donne moins de lait à la laiterie) : intensifier la transfo/commercialisation locale * Echelle départementale donc la cohérence c'est l'implication dans Terres de Sources plutôt que la CC * Performance territoriale : échanges et travail ensemble : orge et drèche entre R et J. * Le territoire du VIA est-il dynamique du fait de ses acteurs ou des actions de la CC ? * Echelle de mutualisation : Grand-Ouest * « Les circuits courts veulent ils nécessairement dire reterritoria-

Caractéristiques des fermes	Outil et dispositifs mobilisés	Réseaux d'acteurs agricoles	Réseaux d'acteur territoriaux	Enjeux soulevés	Drivers/principes supérieurs commun/justification	Reterritorialisation
<p>* Diversité de modèles productif : bio, permaculture ou MSV (maraichage sur sol vivant), agri de conservation.</p> <p>* Projets de transfo individuels ou collectifs</p> <p>* Désintensification, vers le système herbager + légumineuses</p> <p>* Commercialisation en local/pays de Rennes : magasins à la ferme, marchés de plein vent, magasins producteurs (Brin d'Herbe) appro restaurateurs</p>	<p>installations bio...)</p> <p>* Terres de Sources-EBR (SCIC en cours de création)</p> <p>* DJA mais à peine la moitié (de quoi ?)</p> <p>* Peu de soutien de la Chambre</p>	<p>entre qqs paysans</p> <p>* Entraide/bonne entente entre agris bio et conventionnels mais pas dans le même monde. Prêt de matériel, relation de confiance</p> <p>* Investissement en CUMA (évolution, achat herse étrille)</p> <p>* Intégration difficile quand pas issu milieu agricole</p> <p>* Parfois difficile entente avec les têtes de réseau bio (PFH : putain</p>	<p>formation mode conserverie</p> <p>* SBV (Salaisons Bio Saveur)</p> <p>* Clic des Champs</p> <p>* Réseau Invitation à la Ferme</p> <p>* Plan Bio Territorial : initiative Agrobio35, adhésion CC VIA : labellisation PAT</p> <p>* CIVAM, Agrobio35</p> <p>* Mairie pour appro restoCo</p> <p>* De + en + GMS</p> <p>* Moins de vente directe et plus de structuration : magasins producteurs (Brin d'herbe,</p>	<p>* Planter des haies c'est un enjeu collectif donc pourquoi à la seule charge des agriculteurs ? Breizh Bocage</p> <p>* Besoin d'outils de mutualisation, d'outils collectifs à chaque filière : se réappropriier la distribution, ex : Amazon producteurs bio ou une CUMA vente directe</p> <p>* Manque de valorisation du métier d'agriculteur mais pas d'effort pour s'impliquer dans des collectifs/coopératives</p> <p>* Bio-local : effet de mode pendant le confinement. A récupéré 20% de clients Covid mais faussé avec augmentation de l'offre</p> <p>* Baisse des circuits courts, -30% environ (même Biocoop, marché des Lices) depuis fin 2021</p> <p>* Augmentation de l'offre bio-locale</p> <p>* Circuits courts : métropolisation des pratiques</p>	<p>* Désintensifier la production, rupture avec le modèle en place</p> <p>* Plus d'autonomie : fourrages, énergie, productivité (garde moyens production sur ferme et le réseau vient en appui, soutien)</p> <p>* Rester à taille humaine</p> <p>* Accéder aux marchés publics comme moyen de se maintenir dans le territoire (=levier)</p> <p>* Eviter la concurrence, développer l'entraide, réseau agri paysan, d'où intérêt de structures en réseau avec cahiers des char-</p>	<p>lisation de l'agriculture, ne reterritorialiserait-on pas plutôt en faisant des chemins de randonnée ?? »</p> <p>* Remaillage d'une agriculture qui vend en local plutôt que qqs grosses fermes qui envoient du blé à l'Est de l'Europe ≠ blé panifiable localement</p> <p>* Contact avec les consommateurs, importance des paniers</p> <p>* La reterritorialisation se fait depuis la bio, pas en conventionnel</p> <p>* Participe à la visibilité, reconnaissance dans le territoire, l'identité de celui-ci : manger les produits de son territoire.</p> <p>* Les conventionnels qui ne font rien pour l'environnement mais ils sont tout de même contents de voir les consommateurs qui viennent acheter sur leurs fermes...</p> <p>* « La bio, par sa manière de fonctionner, la manière dont elle a eu de se développer ici on voit qu'elle a toujours été territoriale. Si on veut</p>

Caractéristiques des fermes	Outil et dispositifs mobilisés	Réseaux d'acteurs agricoles	Réseaux d'acteur territoriaux	Enjeux soulevés	Drivers/principes supérieurs commun/justification	Reterritorialisation
<p>Rennes, Grandes Cuisines, GMS, drive fermier à Chateaugiron pendant le confinement, '21km', plateforme Bio-coop, AMAP, paniers (GIE), Clic des Champs (Asso de producteurs et consommateurs)</p> <p>* La RestoCo reste un défi pour la majorité (SCIC Manger Bio 35)</p> <p>* Entretiens avec salarié de la Chambre + chargé d'étude et d'ingénierie du syndicat de bassin versant pour entrée bocage et ressource en eau</p>		<p>de facteur humain !)</p> <p>* CETA : échanger sur comment s'adapter</p>	<p>GIE) et rapport compliqué à Biocoop</p> <p>* Soutien des élus mais peu de marges de manœuvre</p>	<p>* Les GMS ont repris la main sur la communication après le Covid (= raison baisse de 30% bio ?)</p> <p>* Le local avant le bio : opportunité pour le local</p> <p>* Vers une intensification des vaches enfermées nourries au maïs/soja : grosses fermes qui se rachètent entre elles</p> <p>* Enjeu installation/transmission</p> <p>* Pas de volonté politique de faire manger du bio</p> <p>* 30% d'installations bio en Bzh mais pas de retour à la terre significatif</p> <p>* Bon maillage bio dans le territoire mais on est dans un microcosme, pas dans le même monde, préoccupation face aux liens entre agriculteurs : un fossé qui ne fait que de se creuser</p> <p>* Craintes envers la méthanisation qui conforte le modèle dominant fort consommateur / monopolisateur de terres et</p>	<p>ges ou chartes des adhérents</p> <p>* Diversifier les débouchés et sources de rémunération</p> <p>* Projet collectif, fonctionnement horizontal</p> <p>* Reconnaissance du travail dans le territoire (voisins, conso, collectivités, école) par le milieu agricole</p> <p>* Filière carbone : vers la rémunération des haies, de l'air et de l'eau « moi je veux bien être le jardinier de mon territoire »</p> <p>* Label rouge, bleu-blanc-cœur : plus autonome en alimentation animale</p>	<p>qu'elle se développe il faut relocaliser l'autre agriculture, voilà ! »</p> <p>* Intégrer tout le monde dans la dynamique, travailler/construire ensemble</p> <p>* Reterritorialisation individuelle mais besoin d'une dynamique collective, « pour moi le mouvement n'est pas engagé » et en même temps besoin de recontextualiser car territoire breton hyper dynamique</p> <p>* Le discours change progressivement dans le milieu agricole: ex du prestataire qui récolte l'orge de R.</p> <p>* Avant le projet local n'attirait pas et c'était difficile de convaincre les banques, aujourd'hui tout le contraire, donc l'idée fait son chemin...</p> <p>* Sur la relocalisation de l'agriculture il y a encore du travail. Le point positif c'est qu'on a plus peur de la bio. C'est acquis que la bio c'est bon pour la santé et aussi pour l'environnement mais le facteur santé individuelle</p>

Caractéristiques des fermes	Outil et dispositifs mobilisés	Réseaux d'acteurs agricoles	Réseaux d'acteur territoriaux	Enjeux soulevés	Drivers/principes supérieurs commun/justification	Reterritorialisation
				<p>concurrence avec cultures alimentaires ; et ça ne va pas dans le sens du bocage</p> <p>* Avant, Breizh Bocage existait programme départemental de plantation de haies bocagères à partir de 1975 à 2007 intervenait sur les communes remembrées puis généralisé à partir 1992 aux autres communes, principale critique : vision des techniciens forestiers trop en dissonance avec les pratiques des agriculteurs notamment rapport à l'émonde traditionnelle, les ragosses dans le 35, l'entretien proposé par la Chambre ou autres leur parait trop dirigiste et difficile appropriation des agri car en relation avec leur terre</p> <p>* Breizh Bocage transforme les rapports des agriculteurs à l'implication dans la plantation de haies : gros moyens financiers et donc humains ; la protection de</p>	<p>* HVE : récompense le travail fait depuis des années en cultures</p> <p>* Reprendre l'exploitation mais d'une manière différente, vouloir être mon propre patron : avec HVE ou label rouge : plus autonome (alimentation animale et épandage de lisier) = plus accepté localement, par les voisins surtout.</p> <p>* SCIC (TDS, autre ?)</p> <p>* Vente directe collective ou coopérative territoriale (Le Caro, 2004)</p> <p>* Plantation de haies : bio convaincus et agri intensif qui suivent le cadre réglementaire des PLUI (si arrachent</p>	<p>prime (pour sa gueule d'abord). Le réflexe des légumes de saison n'est pas totalement acquis</p> <p>* Terres de Source : Démarrage à échelle de zone de captage, bientôt à échelle de bassin versant. « Le projet c'est de relocaliser les produits. Sur un appel d'offre c'est interdit de marquer qu'on veut un produit local, le côté innovant du projet c'est de vendre la qualité de l'eau, c'est génial, ils vendent un service, pas un produit »</p> <p>* « On a la satisfaction de se dire qu'on se déplace peu et qu'on nourrit vraiment les gens autour de nous »</p> <p>* La vente directe permet de faire venir les gens sur les fermes pour leur montrer/expliciter comment on faisait avant et comment on fait maintenant « communiquer sur nos pratiques avec nos clients » : le regard local, des gens du territoire a permis de faire évoluer notre système (ont</p>

Caractéristiques des fermes	Outil et dispositifs mobilisés	Réseaux d'acteurs agricoles	Réseaux d'acteur territoriaux	Enjeux soulevés	Drivers/principes supérieurs commun/justification	Reterritorialisation
				<p>l'eau est centrale ; plus accessible mais moins d'appropriation des agri qui ne plantent plus et n'entretiennent pas les 3 premières années. Dans l'ensemble le linéaire progresse mais doucement car parallèlement dynamique d'agrandissement des exploitations</p> <p>* Territoire dominé par des éleveurs donc difficile de les convaincre à planter des haies car moins/pas de savoir-faire (?)</p>	<p>doivent replanter ou compenser) notamment car la PAC va imposer plus de linéaire pour les aides du 1^{er} pilier. On va vers plus de pression sociale : avant ces agriculteurs n'auraient jamais planté d'eux même du linéaire.</p>	<p>souffert du regard négatif posé sur l'agriculture)</p> <p>* Entrée PCAET à l'échelle des CC pour plantation de haies via l'argument du stockage de carbone.</p>

Annexe 2 : Grille d'analyse et synthèse des entretiens par modèle de production

Modèle productif	Caractéristiques des fermes	Outil et dispositifs mobilisés	Réseaux d'acteurs agricoles	Réseaux d'acteur territoriaux	Enjeux soulevés	Drivers/ principes supérieurs communs/ justification	Reterritorialisation
Alternatif	9 fermes Maraichage (4) Elevage (vaches allaitantes, vaches laitières et porcs) (4) Orge (1)	Veille SAFER Terres de Sources (SCIC créée début 2022)	* Réseau soutien informel entre agri bio, entraide, échanges paysans * Bonne entente avec les conventionnels mais pas dans le même monde * CUMA (évolution, achat herse étrille) * Dès fois difficile entente avec les têtes de réseau	* Circuits Courts 90% CA * Vente directe collective : SBV * AMAP * Atelier de transformation mode conserverie (SICA TransFarmEarth) * Drive fermier de Chateaugiron pendant confinement * Clic des Champs * Marchés de plein vent * Marché de producteur * Magasins de producteurs (Brin d'Herbe)	* Difficile accès aux marchés publics * Difficile accès au foncier même avec Convention SAFER et CC VIA : en 10ans seulement 2 projets aboutis * CC VIA investit dans soutien au Bio mais peu de chose sur commercialisation, sécurisation des circuits et débouchés, initiative privée /individuelle * Besoin d'outil de mutualisation collectifs, de se réappropriier la distribution (ex : Amazon prod	*Qualité de vie * Bio permet d'engager une réflexion sur l'environnement et mode de consommation * Collectif pour multiples raisons : diversifier la gamme de produits pour les consommateurs + éviter concurrence * Rester à taille humaine * Plus d'autonomie * Accéder aux marchés publics * Diversifier les débouchés et	* Performance territoriale : échanges et travail ensemble : orge et drèche entre R. et J. * Échelle de mutualisation : Grand-Ouest * « Les circuits courts veulent-ils nécessairement dire reterritorialisation de l'agriculture, ne reterritorialiserait-on pas plutôt en faisant des chemins de randonnée ?? » * Remaillage d'une agriculture qui vend en local plutôt que qqs grosses fermes qui envoient du blé à l'Est de l'Europe ≠ blé panifiable localement * Contact avec les consommateurs, importance paniers * Reterritorialisation se fait depuis la bio, pas en conventionnel * Participe à la visibilité, reconnaissance dans le territoire, l'identité de celui-ci : manger les produits de son territoire. * Les conventionnels qui ne font rien pour l'environnement sont tout de même

			<ul style="list-style-type: none"> * Appro restaurateurs de Rennes, Grandes cuisines * GMS (de + en +) * Moins de VD plus structuration magasins * 21km * Plateforme Biocoop * Mairie pour appro en Restoco, Plan Bio Territorial – labellisation PAT * Soutien des élus mais peu de marge de manœuvre * Civam * Agrobio 35 	<p>bio ou CUMA Vente Directe)</p> <ul style="list-style-type: none"> * Bio-local effet de mode + crise covid * Planter des haies intérêt collectif donc pq à la seule charge des agriculteurs : solution Breizh Bocage ?? * Baisse CC : -30% * Augmentation de l'offre bio-local * CC : métropolisation des pratiques * Les GMS ont repris le dessus sur la comm après Covid * 30% installations bio en BZH mais pas de retour à la terre significatif * Microcosme des bio locaux 	<p>source de rémunération</p>	<p>contents de voir les consommateurs qui viennent acheter sur leurs fermes...</p> <ul style="list-style-type: none"> * « La bio, par sa manière de fonctionner, la manière dont elle a eu de se développer ici on voit qu'elle a toujours été territoriale. Si on veut qu'elle se développe il faut relocaliser l'autre agriculture, voilà ! » * Intégrer tout le monde dans la dynamique, travailler/construire ensemble * Reterritorialisation individuelle mais besoin d'une dynamique collective, « pour moi le mouvement n'est pas engagé » et en même temps besoin de recontextualiser car territoire breton hyper dynamique * Le discours change dans le milieu agricole progressivement : ex prestataire qui récolte l'orge de R. * Avant le projet local n'attirait pas et c'était difficile de convaincre les banques de financer, aujourd'hui non * « On a la satisfaction de se dire qu'on se déplace peu et qu'on nourrit vraiment les gens autour de nous. »
--	--	--	--	--	-------------------------------	---

Modèles productif	Caractéristiques des fermes	Outil et dispositifs mobilisés	Réseaux d'acteurs agricoles	Réseaux d'acteur territoriaux	Enjeux soulevés	Drivers/ principes supérieurs communs/ justification	Reterritorialisation
Réflexif	5 fermes Maraichage (1) Elevage (porc, vaches laitières, ovin) (4) Désintensification vers système herbager + légumineuses	Asso : Légumineuses à graines du Grand-Ouest LEGGO (intermédiaire Chambre)	* Réseau GEDA * Réseau de producteurs autour du magasin * C ETA	* AMAP (arrêt activité) * Circuit long : 90% * Circuit court et vente directe (magasin à la ferme : 10%, dynamique récente) * Terres de Source	* Difficile accès aux marchés publics * CC VIA impulse bio mais grand oubliés : transfo/abattoirs * Local = effet de mode + crise covid * Les GMS ont repris le dessus sur la comm après covid	* Ouvrir les portes de sa ferme * HVE/label rouge * Rotation avec les légumineuses, Agriculture de Conservation * Filière carbone : rémunération des services écosystémiques * Reconnaissance du travail dans le territoire * Désintensifier la production * Plus d'autonomie * Accéder aux marchés publics	* Argent gagné réinvesti dans le territoire en désintensifiant (donne moins de lait à la laiterie) : intensifier la transfo/commercialisation locale * Echelle départementale donc cohérence implication dans Terres de Sources plutôt que CC * Vente directe permet de faire venir les gens sur les fermes pour leur montrer/ expliquer comment on faisait avant et comment on fait maintenant « communiquer sur nos pratiques avec nos clients » : le regard local, des gens du territoire a permis de faire évoluer notre système (ont souffert du regard négatif posé sur l'agriculture) * Entrée PCAET à l'échelle des CC pour plantation de haies via argument stockage de carbone * Reterritorialisation fondée sur démarche individuelle, à l'échelle des fermes

Annexe 3 : Réunions de travail de l'équipe AgriTER et associés

12 février 2021 : réunion de cadrage avec Yvon Le Caro

Nous avons convenu de plusieurs pistes de travail lors de cette réunion, essentiellement des éléments de forme davantage que sur le fond du projet (qui avait été approfondi lors de la rédaction du projet). Dans le but de visualiser l'évolution de la territorialisation de l'agriculture l'idée est de représenter **les initiatives** allant dans le sens de cette dynamique sur une échelle de temps via **une ligne de temps** pour chaque commune de la Communauté de communes du Val-d'Ille-Aubigné et ainsi dans le même temps faire un travail de **recensement** de celles-ci. Le recensement des initiatives concerne les initiatives mises en place, celles existantes et réappropriées en identifiant les acteurs mobilisés, la légitimation/justification mise en avant (levier environnemental, alimentaire, paysager, etc.) en distinguant bien les **initiatives agricoles des initiatives territoriales**. Sur les questions de portage foncier se référer à Louis Dubreuil. Et sur les manières de reterritorialiser l'agriculture voir aussi le réseau Forum des Agriculteurs Responsable Respectueux de l'Environnement – **FARRE** (association créée en 1993 qui fut le vecteur de l'agriculture raisonnée, cessa ses activités en 2018 et qui demeure très liée au secteur de l'agriculture conventionnelle et en particulier à la FNSEA et entreprises de l'agrochimie) ou encore l'association Solidarité des producteurs Agricoles et des filières Alimentaires – **SOLAAL** (créée en 2013, l'association a pour but d'inciter les dons agricoles en facilitant le lien entre les producteurs et les associations de l'aide alimentaire).

Réaliser **une cartographie de l'agriculture territorialisée en Bretagne** en prenant des indicateurs, comme par exemple : les territoires ayant des programmes alimentaires (PAT) ; le programme Breizh Bocage. Essayer de trouver où se trouvent les indicateurs ou les critères retenus pour évaluer **l'emprise spatiale dans un territoire** en considérant autant les convergences que les parallèles qui conduisent à une reterritorialisation de l'agriculture, en somme ce qui fait converger.

Contactez l'équipe ATCLASS 2 (Catherine Darrot, Blaise Berger, Anne-Cécile Brit) pour s'accorder sur le terrain du Val-d'Ille-Aubigné et pour convenir d'une réunion pour envisager un travail en commun, partage de biblio, etc.

Continuer le benchmarking dans le champ de la reterritorialisation agricole.

Contactez Mme Cadieu (responsable du pôle économique et développement durable à la Communauté de communes du Val-d'Ille-Aubigné) pour lui proposer des créneaux pour une réunion de travail.

Afin de comprendre au plus près les dynamiques et **mécanismes de territorialisation** de l'agriculture nous discutons de la pertinence d'un **organigramme** qui représenterait ces processus et serait aussi utile dans l'identification des acteurs, des leviers, des réseaux ou encore des modèles qui guident ces dynamiques. Il s'agit par-là de **représenter les processus théoriques** mettant aussi en évidence des éléments méthodologiques pour la recherche.

17 mars 2021 : réunion AgriTER – ATCLASS 2

Cette réunion a réuni : Yvon Le Caro et moi-même pour l'équipe AgriTER et Anne-Cécile Brit (Civam) ainsi que Blaise Berger (Terralim) pour l'équipe d'ATCLASS 2. Le projet d'ATCLASS 2 a pour objectif d'appréhender la résilience alimentaire des systèmes alimentaires territorialisés et ainsi d'aider leur mise en place notamment dans les territoires ruraux. L'équipe réunie des chercheurs, des partenaires territoires.

Le projet est porté sur 3 types de territoires : les îles, les Parc naturels régionaux et les intercommunalités, l'une de ces dernières étant la Communauté de communes du Val-d'Ille-Aubigné. Travaillant sur des thématiques proches nous décidons ensemble de communiquer et échanger en amont et en aval du terrain afin de s'associer lors d'entretiens, de rencontres ou d'initiatives dans la perspective de mutualiser nos travaux et surtout pour éviter le « surpâturage » !

Pour leur laboratoire intercommunalités ils disposeront d'une stagiaire avec laquelle je me coordonnerai pour les entretiens à réaliser sur le territoire du Val-d'Ille-Aubigné.

10 mai 2021 : réunion d'avancement avec Yvon Le Caro : Grille d'analyse

Cette réunion nous permet d'échanger après les premiers entretiens de terrain avec des acteurs territoriaux et agricoles sur le terrain de la Communauté de communes du Val-d'Ille-Aubigné et de partager les premières impressions quant à la problématique de recherche et les éléments méthodologiques.

A plusieurs reprises nous avons l'impression que l'AB représente « le » nouvel acteur des politiques territoriales comme le démontre la politique d'accès au foncier orientée vers les installations en bio sur le territoire de la CC VIA depuis 2008 grâce à la convention qu'elle a établie avec la Safer. Cela se repère également dans la restauration collective avec des communes qui affichent des cantines 100% bio comme c'est le cas pour la commune de Langouët qui décida en 2004 de revenir en régie municipale avec un approvisionnement 100% en produits bio et locaux en passant par un groupement de producteurs bio du département (Manger bio 35) et par la plateforme Biodis. Certaines communes, comme celle de Guipel, fait le choix de donner priorité à des produits issus de circuits courts ou biologiques pour la préparation des menus de la cantine scolaire et de l'EHPAD. La commune de Montreuil-Le-Gast annonce que dans le cadre de son nouveau restaurant scolaire, destiné à accueillir les deux écoles de la commune et où la cuisine permettra la confection des repas à partir de produits bio et locaux (provenant des fermes Le Coucou et Le P'tit Gallo, fermes d'élevage laitier et de maraichage situées dans la commune). La commune de Saint-Germain-sur-Ille affirme en 2015 par délibération en Conseil municipal son refus des produits OGM...

Débat autour de la pertinence de **l'échelle territoriale/communautaire** qui ne correspond pas forcément aux territoires du quotidien, aux territoires vécus des acteurs du territoire et agricoles. Les circuits courts se construisent-ils selon des relations affinitaires ou vicinitaires ?

La gestion territoriale se dessine souvent aux échelles communautaires ou celle des pays souvent dans une perspective de répondre aux demandes et aux attentes des villes ou du périurbain. Qu'en est-il alors de la place des territoires ruraux dans la gestion territoriale ? Les gestionnaires sont-ils en mesure

de proposer des outils de mise en place d'action territorialisées ? Y-a-t-il toujours une dichotomie qui s'entretient dans les relations villes-campagnes dans les faits ? Quelle marge de manœuvre pour des projets communs ?

Une autre question vient alors se poser : le cadre réglementaire est-il en adéquation avec les enjeux territoriaux ? Avec une gestion territoriale permettant de croiser des enjeux alimentaires, environnementaux, sociaux ? Elle se trouve en tout cas à leur confluence.

En découle ainsi une réflexion à mener/alimenter sur le **système de référence, le cadre commun**, le « principe supérieur commun » (Boltanski et Thévenot, 1987) qui est invoqué, qui rassemble et qui constitue le **point de convergence** entre les différents acteurs et les différents projets qui existent. En somme, qu'est ce qui rassemble ? quel est le point de convergence ? la bio ? le local ?

Va-t-on vers un dialogue renouvelé entre les élus locaux et la société civile (thèse de L. Bossuet, 2000) ?

Bien définir ce que l'on entend par reterritorialisation de l'agriculture : installation d'agriculteurs bio, agriculteurs en reconversion (productive ou professionnelle) ? Approvisionnement du local (épicerie, marché plein vent, marché à la ferme) ? Préoccupations environnementales (directive nitrates, eau, bassin versant, projet Terre de sources) ? Préoccupations alimentaires (restauration collective locale)...

Théoriser les réseaux d'acteurs : affinitaires ? vicinaires ?

Identifier les logiques de territorialisation de l'agriculture : implicite ou explicite ?

Travailler sur les dynamiques de concertation : les types de gestion de l'environnement, la gouvernance agricole territoriale.

Répertorier les acteurs locaux dans un tableau par types d'acteurs. Regarder la manière dont s'exprime les relations des agriculteurs au territoire et comment les territoires investissent les questions agricoles.

Travailler une grille d'analyse des entretiens à partir d'un organigramme du processus de reterritorialisation de l'agriculture.

Dans la perspective de représenter les réseaux d'acteurs, penser à soumettre l'idée des **cartes mentales** aux acteurs interrogés sur le terrain.

Imaginer la forme de représentation des résultats : quel type de cartographie ? Graphique, schéma ?

Prochaine réunion fin mai-début juin pour un bilan étape terrain et pour parler d'une ébauche de publication d'une position de recherche.

11 juin 2021 : participation à la réunion de travail ATCLASS 2

Cette réunion était organisée afin de préparer la réunion de travail avec les partenaires territoires. Invitée à la réunion de travail de l'équipe afin de partager mes observations de terrain sur les enjeux alimentaires observables et plus particulièrement les dynamiques d'acteurs autour des circuits courts alimentaires et ce qu'a révélé notamment la crise Covid en termes de résilience alimentaire et des enjeux territoriaux qui se posent pour les acteurs.

18 juin 2021 : réunion de travail avec Sixtine, stagiaire ATLAS 2

Réunion de préparation en vue de la journée ATLAS 2.

21 juin 2021 : journée ATLAS 2 avec équipe + collectivités – à Mouazé

Participation à cette journée de travail davantage en tant qu'observatrice.

La question de l'**imbrication des échelles d'action** est évoquée dans le cadre des actions menées pour tendre vers les changements des pratiques agricoles et alimentaires. Par exemple, les PNR n'ont pas de compétences pour agir sur les pratiques agricoles mais peuvent le faire via les actions menées dans le cadre des EPCI qui se trouvent dans le périmètre du PNR.

Possible d'agir sur le maintien du foncier agricole en agissant via les Projets Alimentaires Territoriaux car les thématiques agricoles et alimentaires sont étroitement liées.

La crise Covid a mis en avant les **enjeux alimentaires et agricoles** qui en réalité étaient **latents**. La crise a ainsi été un révélateur d'enjeux et de sensibilisation croissante, un accélérateur de demandes et offres existantes ayant besoin d'être structurées. Des **enjeux logistiques importants** ressortent de cette crise mais dans le même temps qui montre les limites des compétences des acteurs locaux qui nécessiterait une gestion logistique par plateforme. Dans ce sens, le Programme Terres de Sources semble une initiative pouvant répondre à **ce besoin de structuration des circuits courts**, notamment dans la perspective de création d'une SCIC.

22 juin 2021 : réunion de travail avec Yvon Le Caro

Lors de cette réunion nous réfléchissons, sur le mode du brainstorming, aux questions de **gouvernance territoriale** et donc par qui est portée la reterritorialisation de l'agriculture à l'échelle locale. Il s'agit en effet d'identifier les **synergies** existantes et donc les **réseaux actifs à l'interface agri-territoriale**. Et ainsi quels sont les moyens, les prises, les leviers ?

Le constat est d'une **difficile articulation entre trois échelons** centraux de la reterritorialisation agricole :

- 1/ initiatives très locales impliquant producteurs-consommateurs autour de ventes directes la plupart du temps ;
- 2/ faible marge de manœuvre pour les pouvoirs communaux car ne disposent pas de compétences directes ;
- 3/ existence d'autres territoires de projets où les EPCI semblent à la manœuvre (PAT, Terres de Sources, Veille foncière, Breizh bocage).

Le programme Terres de sources semble être à cette interface entre les initiatives/producteurs locaux notamment dans la perspective de l'accès aux marchés publics pour l'approvisionnement de la restauration collective ainsi que par la mise en place des filières grâce à différents partenaires (CETA, Agrobio35, CUMA) pour former et soutenir les producteurs.

L'outil foncier est intéressant pour infléchir la reterritorialisation, mais l'aménagement foncier est redouté du fait des dégâts engendrés par le remembrement et de fait une mauvaise image y est de nos jours associée. Pourtant il serait un outil puissant pour une transition agri-environnementale. Cet outil est-il peu mobilisé par les acteurs du territoire par manque de connaissances de celui-ci ? Par crainte d'un déferlement de critiques et donc une possibilité d'impacter les résultats électoraux ? La question foncière, la propriété privée est particulièrement délicate dans notre société, le poids de la propriété/patrimoine foncier est presque de l'ordre du sacré : un gros dossier difficile à assumer car enjeux de pouvoirs énormes.

Point méthodologique « grille d'analyse » à faire en juillet.

2 juillet 2021 : rencontre avec Florian Gouedart, stagiaire à EBR – Terres de Sources

Stagiaire dans l'évaluation des politiques publiques dans le cadre du Master IMEP.

Réunion à laquelle était aussi présente la stagiaire d'ATLASS 2.

Florian nous a fourni des informations sur le fonctionnement du Programme Terres de Sources. Le programme a pour but d'accompagner les producteurs ou association pour l'éducation alimentaire dans une transition protection de la ressource en eau (via un diagnostic IDEA avant et après), avec un objectif d'ici à 2027 d'avoir 40% de SAU/producteurs du territoire en partenariat avec Terres de Sources. Pour cela, Terres de Sources développe les filières avec un projet de création d'une SCIC dont l'objectif étant de donner accès aux marchés publics aux producteurs s'engageant dans la protection de la ressource. L'innovation réside ici dans le fait « d'acheter » la protection de la ressource en eau.

Les objectifs de Terres de Sources sont : vendre des produits locaux ; juste rémunération aux producteurs ; durabilité des exploitations. Un modèle répliquable ailleurs.

2 juillet 2021 : réunion de travail avec Yvon Le Caro

Nous discutons de l'**approche théorico-méthodologique** lors de cette réunion et avons travaillé dans ce sens autour d'un schéma représentant le cheminement de pensée pour formaliser une grille d'analyse des dynamiques socio-spatiales de reterritorialisation.

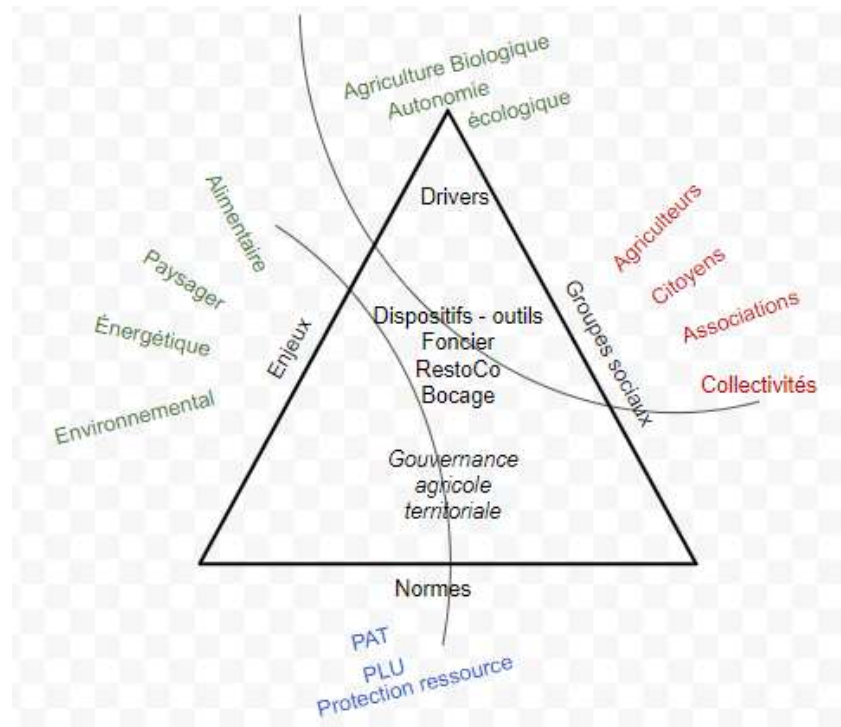
Nous nous inscrivons dans une volonté de comprendre et décrypter les interactions agriculture-territoire en suivant les acteurs par les chemins qu'ils empruntent (**problématique**).

Cela se répercute en différents **axes de recherche** :

- Les actions en amont et en aval qui valorisent l'agriculture dans les territoires ;
- Une demande sociale renouvelée : la relation entre agriculteurs et citoyens ;
- Évolution réglementaire : la région veut du bocage ou adéquation à une norme environnementale = des leviers d'action.

Faire schéma analytique pour AgriTER à partir de celui travaillé ensemble pendant la réunion du jour, une base résumée ci-dessous :

Schéma 8 : Schéma des logiques de reterritorialisation



Comment peut-on caractériser qu'un territoire s'empare des questions agricoles ? Inventer un terme ?

Il s'agit de représenter les mécanismes de soutien et d'accompagnement du territoire à l'agriculture, pouvant se résumer par les projets et initiatives émergents de l'articulation et donc des réseaux construits à partir de ces trois éléments représentés dans le schéma : Normes – Espaces enjeux – Groupes sociaux. On remarque qu'il y a une tendance, des processus, des drivers qui vont vers des démarches comme : l'agriculture durable, l'agro-écologie ou encore vers la conquête de plus d'autonomie (argument que l'on retrouve souvent dans les porteurs de l'agriculture de conservation), fruit de l'interaction des acteurs du territoire, face aux enjeux qui les entourent et avec les moyens dont ils disposent (normes, cadre réglementaire).

7 septembre 2021 : échange avec Yvon Le Caro

Nous échangeons rapidement, notamment sur des positionnements bibliographiques, sur la critique du projet « agro-écologique ministériel » : commode car permet de transférer aux collectivités sans investissements directs de la part de l'Etat, se raccrochant à l'idée que l'agro-écologie se développe en fonction des réalités locales, vient des acteurs locaux, des logiques ascendantes. Le gouvernement saisi l'opportunité et s'appuie sur le développement local pour se décharger d'une responsabilité ? Absence

de projet post-productiviste comme avait pu l'être (en termes de moyens et de portée nationale) le projet modernisateur dans les années 1960 ?

Oui mais existe tout de même des outils qui vont dans ce sens : directive nitrates, etc. qui tend vers une autre manière de produire.

10 novembre 2021 : réunion de travail avec Yvon Le Caro

Cette réunion est l'occasion de faire un **bilan du terrain**, présenter l'échantillon, les primo résultats et d'envisager les entretiens complémentaires. Nous nous mettons d'accord sur le fait que les agriculteurs alternatifs sont bien représentés, les réflexifs également même si peu, mais aucun *mainstream*. Est-ce un problème ou davantage symptomatique de l'objet de recherche ? Essayer d'interroger, en guise d'entretiens complémentaire, quelqu'un en Technique culturale simplifiée (TCS), arrêt du labour, souvent en Agriculture de Conservation. Chercher dans le réseau FARRE, qui représente l'évolution du modèle vers l'appropriation discursive écologique dans une perspective de communication. Également dans la Fabrique d'aliment à la ferme (FAF) en recherche d'autonomie qui auparavant dans une dynamique 100% de marché et de filière longue et se sont mis à investir les circuits courts. Yvon me donne le contact d'une famille dans l'élevage de cochon qui a fait cette démarche : enjeu de comprendre leur lien au territoire, comment est ressentie la demande (pression ?) sociale.

Territoires de consommation et de production d'eau ne sont pas les mêmes : chercher à comprendre **comment le territoire de Terres de sources s'est élargi à des territoires qui ne « produisent » pas d'eau**, qui ne sont pas en zones de captage : quelle légitimité territoriale face à une apparente « disjonction territoriale » (des agriculteurs se situant dans des zones qui produisent de l'eau mais qui ne consomment pas et inversement) ? Comment se construit ce système de référence ? Ce commun ? Et quelle justification territoriale du projet ?

Chercher à discuter avec quelqu'un du Pays de Rennes notamment qui aurait en charge le Programme Local de l'Agriculture afin de faire le lien avec les PAT et confronter les visions : **agricoliser le SCOT ou territorialiser l'agriculture ?**

Chercher à s'entretenir avec quelqu'un de Breizh Bocage sur les questions environnementales et leur rôle d'articulation agriculture et territoire (le bocage comme levier ?)

Réflexion sur la restitution des résultats de la recherche : envisagé un workshop « chercheurs – agriculteurs – acteurs du territoire – région Bretagne » pour évoquer les enjeux soulevés, les questions et limites.

Revoir le schéma présenté sous forme de triangle : enjeux – normes – acteurs et revoir les drivers (les grandes tendances structurantes).

22 novembre 2021 : réunion de travail avec Yvon Le Caro

Nous travaillons autour d'une intervention à la journée de la Coordination Agrobiologique (CAB) des Pays de la Loire à Angers en décembre pour laquelle Yvon a été invité à intervenir. Ne pouvant s'y rendre

il a suggéré que j'intervienne à sa place. Nous convenons que je communique dans un premier temps sur la présentation de la recherche AgriTER, dans un second temps sur le contexte brésilien avec des initiatives sur le terrain que j'ai connu et enfin dans une troisième partie aborder les enjeux que l'on retrouve dans le contexte de transition socio-agri-environnementale.

18 janvier 2022 : réunion de travail avec Yvon Le Caro

Présentation de ma grille d'analyse des entretiens.

Suggérer une organisation du tableau de traitement des entretiens par une entrée selon les différents modèles agricoles/paradigmes.

Les éléments mis en avant dans les entretiens trouvent-ils des fondements dans la littérature, des appuis bibliographiques pouvant permettre de rejoindre et faire converger vers une analyse ?

Sur le bocage, se référer à la thèse de Samuel Périchon, sur la plantation des haies en Ile-et-Vilaine autour des questions des responsabilités partagées face à la nécessité de reconstruire les haies bocagères, un enjeu collectif qui ne doit pas reposer uniquement sur les agriculteurs ?

Dans la recherche de nouveaux modèles voir ce qui est recherché : reconnaissance institutionnelle des efforts fournis par les agriculteurs ? Une demande citoyenne pour garantir la consommation de produits sains tout comme pour les chemins de randonnée ?

Les objets sociotechniques alternatifs fournissent des portes de sortie.

Des logiques/réseaux de coopération affinitaires ou vicinitaires : l'approche territoriale se voudrait privilégier les logiques vicinitaires car besoin d'une cohérence locales et de continuité spatiale, à l'échelle des bassins versants notamment. Entre coopération et concurrence...

31 mars 2022 : réunion de travail avec Yvon Le Caro pour retravailler le résumé de la proposition de communication au colloque ASRDLF qui aura lieu fin juin-début juillet 2022.

20 mai 2022 : réunion de travail avec Yvon Le Caro pour travailler l'article dont le résumé a été accepté pour le colloque ASRDLF.

Annexe 4 : Valorisation de la recherche AgriTER

25 janvier 2021 : Séminaire ESO Rennes, présentation AgriTER. Découverte du projet ATLASS 2, perspective de travail en commun car l'équipe développe une approche « circuits courts » et aussi sur terrain Val-d'Ille-Aubigné.

27 avril 2021 : participation au colloque en ligne « Covid Amériques ».

29 et 30 juin 2021 : participation aux journées de l'UMR ESO à Angers, dont participation au chantier « Ecologie et Politique » et à l'axe 3 « Relocalisation du politique ».

27-30 septembre 2021 : communication « Transition agro-écologique dans le territoire du Bolsão, Três Lagoas – Mato Grosso do Sul, Brésil » au Colloque international « Transition agricole et environnementale des espaces ruraux brésiliens » (TAEB transagri2021), Le Mans Université.

18 octobre 2021 : participation à la matinée dédiée au chantier « Ecologie et Politique » de l'UMR ESO à l'université Rennes 2.

15 novembre 2021 : participation aux journées ESO à Angers : Axe 3. Parmi les interventions : « Historicité de la notion de relocalisation du politique », « Rapport au local, retour au local (1970-1990) : mais quel est donc ce local ? ».

18-20 novembre 2021: Congresso de Geografia Portuguesa, Université de Coimbra, Portugal.

02 décembre 2021 : participation à la journée de concertation « Agriculture et alimentation durables » à l'hôtel de Rennes Métropole.

06 décembre 2021 : participation aux journées d'axe de l'UMR ESO : aux travaux du chantier « Ecologie et Politique » et une présentation de mes travaux « AgriTER et les problématiques de l'axe 1 » lors de la réunion de l'axe 1 « Production et hiérarchisation des mondes sociaux : vers une actualisation des paradigmes ? », Le Mans Université.

22 novembre 2021 : participation à la journée de la Coordination Agrobiologique des Pays de la Loire (CAB) : intervention autour des dynamiques de reterritorialisation de l'agriculture en territoires ruraux et périurbains breton et des dynamiques de transition agro-écologique au Brésil.

02 décembre 2021 : participation au Workshop « Ancrage » Session 2, en ligne « Ancrage territorial des produits et des activités agricoles » organisé par l'UMR ART-Dev, communication de Gaël Bonhert « L'ancrage identitaire et territorial dans la construction des stratégies d'adaptation au changement climatique » et Julien Frayssignes « Ancrage territorial des produits et des activités et relocalisation de l'agriculture » (voir aussi Frayssignes et al., 2021).

10 janvier 2022 : participation au séminaire en ligne « Penser les ruralités contemporaines » organisé par l'EHESS : Mathieu Ansaloni et Andy Smith, « *Autour de l'expropriation de l'agriculture française* ».

30 juin 2022: présentation par Yvon Le Caro de notre communication commune « Le territoire 'à l'épreuve' de la reterritorialisation agricole : enjeux et perspectives dans un contexte de transition » dans le cadre de la session spéciale « Des transitions agroécologiques vectrices de re-territorialisation agricole » du 58ème colloque de l'ASRDLF « *Transitions, gouvernance territoriale et solidarités* », Rennes.

8. TABLE DES MATIERES

Résumés et mots-clés.....	2
Sommaire	5
Remerciements.....	6
Table des cartes	7
Table des tableaux.....	7
Table des graphiques.....	7
Table des schémas.....	7
Sigles et acronymes	8
1. Introduction.....	9
1.1. Contexte du projet de recherche.....	9
1.2. Problématique et hypothèses de recherche	11
1.3. Organisation du rapport	13
2. Méthodologie de recherche	14
2.1. Revue de littérature.....	14
2.2. L'enquête de terrain dans la perspective de la recherche qualitative	15
3. Positionnement de recherche : changement de paradigme agricole et territorial.....	17
3.1. Le modèle agricole industriel : l'épuisement d'un cadre commun de référence.....	17
3.2. Emergence d'agricultures alternatives : vers un nouveau référentiel ?.....	19
3.2.1. Vers un consensus environnemental.....	19
3.2.2. Emergence des mouvements agricoles alternatifs.....	20
3.3. L'agro-écologie nouveau paradigme ? Des mouvements sociaux à la mise sur l'agenda politique	22
3.3.1. Des mouvements sociaux porteurs de l'agro-écologie	22
3.3.2. De la légitimité internationale de l'agro-écologie à sa mise en politique en France	23
3.3.3. La production des connaissances agro-écologiques pour soutenir la transition	24
3.4. Contribution d'approches territoriales à la construction du référentiel agro-écologique.....	27
3.4.1. De la déterritorialisation à la multifonctionnalité de l'agriculture.....	27
3.4.2. Innovations sociales : moteur des changements territoriaux	28
3.4.3. Pour une gouvernance territoriale de l'agriculture ?.....	31
4. Les dynamiques de reterritorialisation de l'agriculture dans la Communauté de communes du Val-d'Ille-Aubigné	37
4.1. Le terrain breton.....	37
4.2. Préparation du travail de terrain	38
4.2.1. Initiatives et démarches identifiées dans la phase préparatoire du terrain.....	39
4.2.2. Protocole de recherche	40
4.2.3. Les entretiens semi-directifs	40
4.2.4. Construction de l'échantillon de personnes interrogées	43
4.3. Initiatives et dispositifs vecteurs de la reterritorialisation de l'agriculture dans la Communauté de communes du Val-d'Ille-Aubigné	45
4.3.1. Profil agricole de la CC VIA : entre continuité et renouvellement ?.....	45
4.3.2. Schématisation topologique des liens entre acteurs	54

4.3.3. Un positionnement politique en faveur de la gestion du foncier et de la bio.....	62
4.3.4. La protection de la ressource eau potable avec le programme Terres de Sources	68
4.3.5. La reconstruction du bocage dans l'espace agricole	71
4.3.6. Les défis de la construction d'une politique alimentaire territoriale	74
5. Conclusion : acteurs, échelles, enjeux, leviers et perspectives des dynamiques de reterritorialisation de l'agriculture	77
5.1. Qui veut et qui peut : qui re-territorialise en somme ?	77
5.2. La gestion des ressources : vers une prise en charge collective du territoire ?	78
5.2.1. Le bocage : enjeux de contiguïté et de dépassement du cercle des « convaincus »	79
5.2.2. L'eau : les régimes de justification au service de la cohérence territoriale	80
5.2.3. Le foncier : la légitimité de l'échelon local reste à consolider.....	82
5.3. Des réseaux agricoles à/vers la gouvernance territoriale	82
5.4. La reterritorialisation agricole : la gouvernance à tâtons !.....	85
6. Références bibliographiques	88
7. Annexes	93
Annexe 1 : Tableau d'analyse de contenu des entretiens	93
Annexe 2 : Grille d'analyse et synthèse des entretiens par modèle de production.....	98
Annexe 3 : Réunions de travail de l'équipe AgriTER et associés	101
Annexe 4 : Valorisation de la recherche AgriTER.....	109
8. Table des matières	110